RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

LES DONNÉES









Marché des plantes à parfum, aromatiques et médicinales

Panorama 2020

Table des matières

1. Synthèse 4

2. La production française de plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) 8

2.1 Tous secteurs 8
2.2 Les plantes aromatiques (PA) 12
2.2.1 Surfaces et nombre d'exploitations 12
2.2.2 Activité des groupements de producteurs de PA 14
2.3 Les plantes médicinales (PM) 17
2.3.1 Surfaces et nombre d'exploitations 17
2.3.2 Activité des groupements de producteurs en PM 18
2.4 La cueillette dans les groupements de producteurs 19
2.5 Les plantes à parfum et les huiles essentielles (PP et HE) 20
2.5.1 Surfaces et nombre d'exploitations 20
2.5.2 Volumes commercialisés 23
2.5.3 Prix à la production 25
2.5.4 La production de lavande de population sous AOP 28
2.6 La place de la production bio en PPAM 30
2.6.1 Localisation des PPAM bio 30
2.6.2 Évolution des surfaces et du nombre d'exploitations en PPAM bio 32
2.6.3 Surfaces moyennes régionales par exploitation en PPAM bio 33
2.6.4 Les principales plantes cultivées en bio 34
2.6.5 Activité des groupements de producteurs en PPAM bio en 2020 37

3. Les marchés des secteurs utilisateurs des PPAM en France 39

3.1 Secteur santé, beauté et bien-être 39
3.1.1 Marché de l'homéopathie 39
3.1.2 Marché global des compléments alimentaires 40
3.1.3 Marché de la gemmothérapie 41
3.1.4 Marché des huiles essentielles 43
3.1.5 Marché des infusions 47
3.1.6 Marché de la cosmétique 50
3.1.7 Marché des fragrances 51
3.2 Secteur agro-alimentaire 51
3.2.1 Marché des plantes aromatiques fraîches et surgelées 51
3.2.2 Marché du thym en GMS 51
3.2.3 Marché des herbes de Provence en GMS 53
3.2.4 Marché des arômes 55

4. Le commerce extérieur français 57

4.1 Plantes en l'état 57
4.1.1 Échanges mondiaux 57
4.1.2 Balance commerciale française 58
4.1.3 Commerce extérieur du thym 60
4.1.4 Graines de coriandre 61
4.1.5 Graines de fenugrec 62
4.1.6 Feuilles de laurier 63
4.2 Huiles essentielles 63
4.2.1 Estimation des productions mondiales 63
4.2.2 Échanges mondiaux 65
4.2.3 Balance commerciale française 66

Sources et annexes 69

Quelques liens utiles 87

1. Synthèse

La production

La filière Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM) englobe la culture et la cueillette régulière de plus de 300 espèces et plus de 1 000 produits de plantes à parfum, aromatiques et médicinales commercialisées.

En 2021, la surface déclarée à la PAC par les PPAM est de 67 513 ha pour un nombre de producteurs de 6 527. Cette surface ne cesse d'augmenter depuis les années 2000, avec une croissance supérieure à 32 % au cours des 5 dernières années.

Les plantes à parfum représentent les premières surfaces du secteur avec 37 897 ha en 2021 et 3 espèces prédominantes : le lavandin et la lavande (33 094 ha) ainsi que la sauge sclarée (3 400 ha) (source : PAC 2021). Elles se composent d'exploitations aux profils multiples, allant de la culture industrielle à de très petites exploitations en zones défavorisées. C'est ce secteur des plantes à parfum qui a eu la plus forte croissance des surfaces en valeur absolue, estimée à plus de 33 % depuis 2017.

Les plantes aromatiques sont cultivées sur 9 644 ha en 2021. Les principales espèces sont la coriandre, le persil, le thym, le fenouil, la menthe, l'aneth, l'estragon, la marjolaine et l'origan, le basilic, le romarin et la ciboulette. Ce secteur a eu une forte croissance estimée à plus de 66 % depuis 2017.

Le secteur des plantes médicinales comprend le plus grand nombre d'espèces (plus de 150 espèces dont le pavot œillette, la camomille, le chardon marie, la mélisse…). Ses surfaces accusent une baisse de 4 % (19 972 ha) par rapport à 2020 (20 712 ha).

La part de l'agriculture biologique dans la filière PPAM est toujours aussi importante, 18 % des surfaces PPAM totales en 2020, avec une forte croissance depuis plusieurs années (les données 2021 sont en cours d'exploitation par l'Agence bio).

La localisation des PPAM

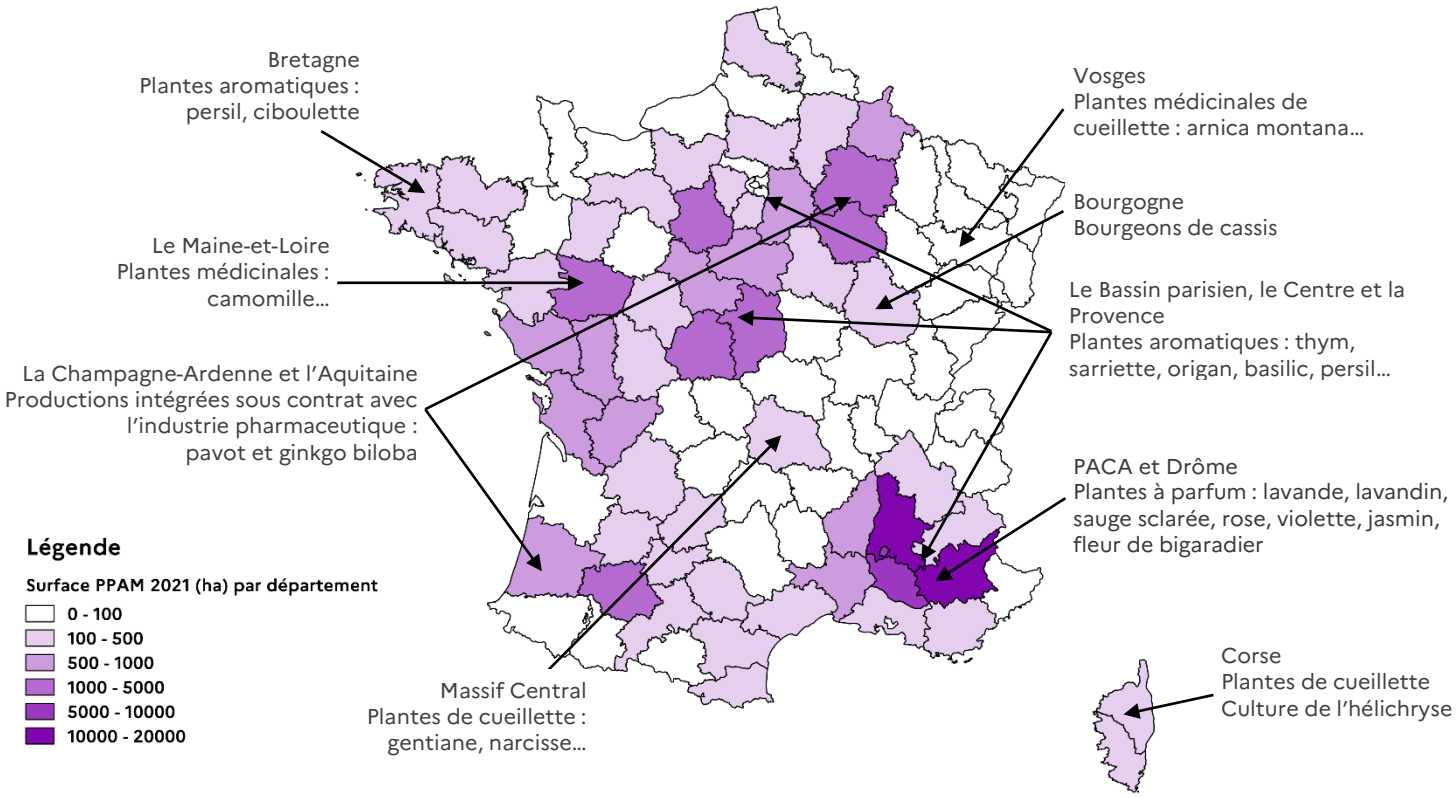
Les bassins de production sont plutôt spécialisés :

- Les plantes à parfum ainsi que les plantes aromatiques sèches sont cultivées dans le Sud-Est ;
- Les plantes aromatiques fraîches sont localisées en Bretagne mais également dans les départements de la Drôme, de l'Ardèche et du Bassin parisien ;
- Les plantes médicinales hors pavot se sont développées dans le bassin du Maine et Loire.

Néanmoins on note trois particularités :

- Les plantes issues de la cueillette se retrouvent dans les diverses zones de montagne : Vosges, Massif central, Alpes ;
- La production du pavot, culture totalement intégrée à l'industrie, est présente en Champagne-Ardenne et en Aquitaine ;
- Les bourgeons de cassis localisés en Bourgogne.

Répartition des surfaces PPAM en France métropolitaine par principaux bassins de production en 2021



Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2021

L'aval de la filière

Les transformations des PPAM sont très diverses et alimentent plusieurs secteurs d'activités qui les regroupent selon leur usage principal :

- Pour le secteur des plantes à parfum : huiles essentielles et extraits pour la parfumerie dont la parfumerie fonctionnelle, la cosmétique, mais aussi l'aromathérapie ;
- Pour les plantes aromatiques : huiles essentielles et extraits, séchage, triage, surgelé pour l'agro-alimentaires, l'herboristerie, l'aromathérapie, les compléments alimentaires… ;
- Pour les plantes médicinales : huiles essentielles et extraits, séchage, triage pour la phytothérapie, l'homéopathie, l'aromathérapie, l'allopathie, l'herboristerie, les compléments alimentaires…

Tendances de certains marchés français (non exhaustif) par secteur d'utilisation

Marchés		Chiffre d'affaires en France	Tendance globale 2020 en France
Homéopathie		217,5 M€ estimés en 2018	-
Compléments alimentaires		2,14 Md€	↗
Huiles essentielles		206 M€ en pharmacie, parapharmacie	→
Gemmothérapie		3,3 M€ en pharmacie et parapharmacie	↘
Infusions	Global	175 M€ en GMS 16 M€ en pharmacie et parapharmacie	↗
	Bio	48 M€ en GMS 9 M€ en pharmacie et parapharmacie	↗
Herbes de Provence	Global	11,9 M€ en GMS	↗
	Label Rouge	1,9 M€ en GMS	↗
	Bio	778 000 € en GMS	↗
Thym	Global	7,3 M€ en GMS	↗
	IGP	367 000 € en GMS	↗
	Bio	705 000 € en GMS	↗
Arômes alimentaires		624 M€ en 2019	↗
Cosmétiques		24 Md€ en 2018	-
Cosmétiques naturels et bio		Plus de 900 M€ en 2019	-
Fragrance		-	↘

Sources : Données Openhealth Company, IRI, Synadiet, SNIAA, Prodarom, FEBEA, Cosmebio

L'année 2020 a été très particulière pour les différents marchés français. Les circuits de distribution ont été, en toute logique, perturbés suite aux mesures gouvernementales mises en place (confinement, couvre-feu, etc.). La restauration hors foyer, les magasins non alimentaires et les détaillants ont été fermés plusieurs mois au cours de l'année. Les ventes en GMS, magasins alimentaires de proximité et le e-commerce ont, quant à elles, augmenté.

Commerce extérieur

Pour les plantes en l'état, la France importe davantage qu'elle exporte. Les exportations sont évaluées à 13 600 tonnes et 97 millions d'euros en 2020. Elles sont constantes en volume depuis dix ans, bien que leur valeur soit croissante pour cette même période (+ 30 % en dix ans). Les importations sont en forte augmentation (+ 51 % en volume et + 76 % en valeur en dix ans) atteignant 49 420 tonnes et 212 millions d'euros en 2020. Les premiers fournisseurs de plantes aromatiques et médicinales de la France sont plusieurs pays européens (Allemagne, Espagne, Pays-Bas, Italie, Belgique et Royaume-Uni) ainsi que l'Inde, la Chine, le Maroc et la Turquie. Les exportations sont majoritairement à destination des pays européens (Allemagne, Suisse, Royaume-Uni, Belgique, Italie, Espagne, Portugal et Pologne).

La France a importé 8 951 tonnes d'huiles essentielles pour une valeur totale de 322 millions d'euros en 2020. Même si les volumes importés sont très variables d'une année à l'autre, ils sont globalement en hausse sur les dix dernières années. La valeur des importations n'a cessé d'augmenter jusqu'en 2018. Puis en 2019 et 2020 on observe une diminution liée à la baisse globale des prix des huiles importées. Les exportations atteignent, en 2020, 6 200 tonnes pour 387 millions d'euros. Elles sont globalement en hausse ces dix dernières années que ce soit en volume (+ 65 % depuis 2011) ou en valeur (+ 105 % depuis 2011) malgré la baisse enregistrée en 2019. Ainsi, en valeur, la balance commerciale de la France est légèrement excédentaire pour ce secteur des huiles essentielles.

À noter que ces flux de matières premières ne rendent pas compte de la totalité de la filière. En effet, les PPAM sont fréquemment incorporées dans des produits finis (parfums, cosmétiques, compléments alimentaire, etc.) pour lesquels la balance commerciale est très excédentaire (cosmétique par exemple).

2. La production française de plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM)

2.1 Tous secteurs

La filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales comporte une grande variété d'espèces cultivées ou cueillies qui alimentent les branches pharmaceutique, agroalimentaire, de la parfumerie et de la cosmétique.

On retient trois secteurs traditionnels : les plantes à parfum, les plantes aromatiques et les plantes médicinales. Un même produit pouvant avoir plusieurs destinations, un classement a été établi affectant chaque plante à un de ces 3 secteurs (cf. annexes).

- Surfaces

Alors que la filière PPAM représente moins de 1 % des surfaces agricoles françaises, elle se caractérise par une évolution particulière au regard d'autres productions agricoles avec, entre 2010 (38 000 ha) et 2021 (67 513 ha), une croissance de plus de 77 %.

En 2021, la surface totale des PPAM de 67 513 ha (source : PAC 2021 après traitement FranceAgriMer) se répartit comme suit :

- 56 % pour les plantes à parfum (37 234 ha pour les superficies lavandes et lavandins soit près de 49 %) ;
- 30 % pour les plantes médicinales ;
- 14,3 % pour les plantes aromatiques.

On enregistre une progression totale de 32 % des surfaces entre 2017 et 2021 variable selon les années :

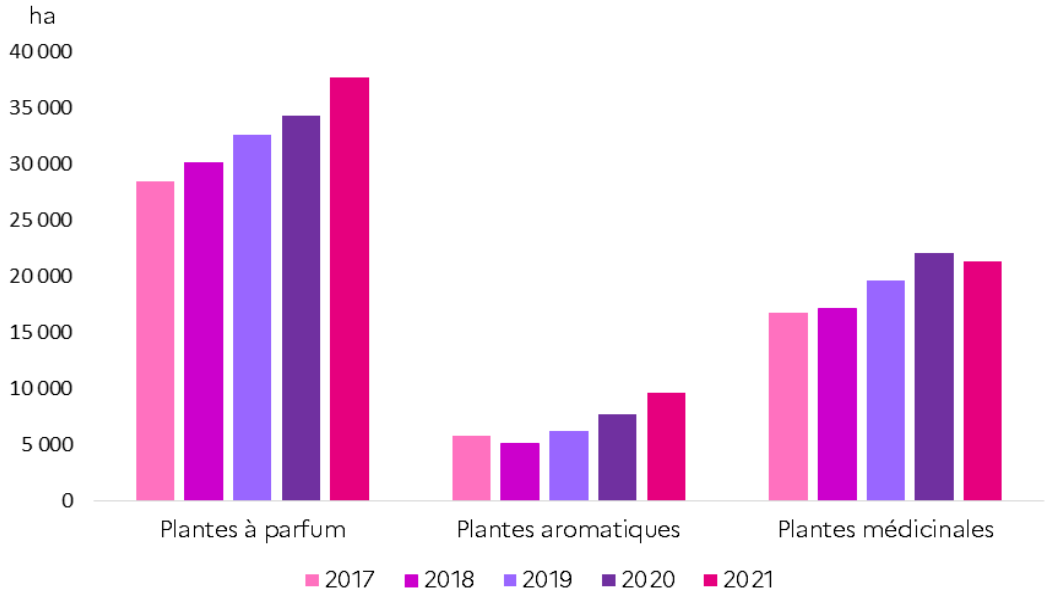
- + 3 % en 2018 ;
- + 12 % en 2019 ;
- + 10 % en 2020 ;
- + 5 % en 2021.

Évolution des surfaces (ha) nationales depuis 2017 par grande catégorie de PPAM

	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution (en %) de 2020 à 2021	Évolution (en %) de 2017 à 2021
Plantes à parfum	28 534	30 183	32 694	35 744	37 897	6 %	33 %
Plantes aromatiques	5 804	5 142	6 184	7 676	9 644	26 %	66 %
Plantes médicinales	16 751	17 096	19 673	20 712	19 972	- 4 %	19 %
Total général	**51 089**	**52 421**	**58 551**	**64 132**	**67 513**	**5 %**	**32 %**

Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2021

Répartition de la filière PPAM (en ha) par grande catégorie en France de 2017 à 2021



Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2021

- Nombre d'exploitations

En 2021, le nombre d'exploitations recensé en PPAM (déclarations PAC) est de 6 527 alors qu'en 2020 on en dénombrait 6 098. L'évolution est de + 25,3 % sur les 5 dernières années.

Évolutions du nombre d'exploitations de 2017 à 2021

Année	Nombre d'exploitations
2017	5 209
2018	5 276
2019	5 688
2020	6 098
2021	6 527

Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2021

- Typologie des exploitations

Part de la culture de PPAM dans la surface agricole utilisée (SAU) des exploitations en 2021

Part de PPAM	Nombre d'exploitations	Part des exploitations	Superficie (ha) totale de la catégorie
0 - 5 %	2 852	44 %	7 220
5 - 10 %	1 317	20 %	12 748
10 - 20 %	929	14 %	10 956
20 - 30 %	374	6 %	5 738
30 - 40 %	232	4 %	5 125
40 - 50 %	182	3 %	4 591
50 - 60 %	169	3 %	5 812
60 - 70 %	144	2 %	4 804
70 - 80 %	99	2 %	3 977
80 - 90 %	95	1 %	3 541
90 - 100 %	134	2 %	3 000

Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2021

Pour la majorité des exploitations, les PPAM sont des cultures de diversification. 77 % des exploitations qui cultivent des PPAM ont moins de 20 % de leur SAU dédiée à ces cultures.

Les exploitations les plus spécialisées en PPAM (> 50 % de la SAU) sont soit des producteurs de plantes à parfum, localisés dans le Sud-Est de la France, soit des producteurs de plantes aromatiques et/ou médicinales de petite taille (< 20 ha).

Les exploitations qui produisent des PPAM en diversification cultivent également majoritairement des céréales (72 %) et/ou des cultures fourragères (69 %). Les exploitations qui possèdent des prairies sont situées surtout dans la Drôme et les Alpes-de-Haute-Provence.

Les cultures légumières représentent environ 47 %. Pour la majorité d'entre elles, il s'agit d'exploitations de grande taille (> 100 ha) cultivant de la betterave et/ou de la pomme de terre dans le nord de la France avec des plantes médicinales (notamment pavot).

Enfin, d'autres exploitations (35 %) sont arboricoles, notamment en Ardèche (châtaigne, vigne et vergers), en Drôme (noix, olivier et vergers) ainsi que dans le Vaucluse (olivier, vigne et vergers).

- Localisation

Les plantes à parfum, aromatiques et médicinales sont implantées sur plusieurs bassins de production (cf. carte page 5). Les départements 04, 26 et 84 représentent 51,2 % des surfaces de l'ensemble du territoire, poids comparable aux superficies de 2020. Cette donnée correspond principalement aux superficies en lavande et lavandin (28 889 ha soit 43 % de la surface totale des PPAM), production concentrée dans le Sud-Est de la France.

Évolution par département français des superficies (ha) de PPAM de 2017 à 2021

Départements	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	Évolution (en %) de 2017 à 2021	Évolution (en %) de 2020 à 2021
04 Alpes-de-Haute-Pce	14 085	14 897	15 996	17 229	17 084	21 %	- 1 %
26 Drôme	7 823	8 044	8 829	9 764	10 096	29 %	3 %
84 Vaucluse	6 079	6 202	6 652	7 118	7 361	21 %	3 %
10 Aube	3 992	3 996	4 392	4 558	4 334	9 %	- 5 %
51 Marne	1 609	1 693	2 128	2 518	2 415	50 %	- 4 %
49 Maine-et-Loire	1 833	1 973	1 889	1 750	1 914	4 %	9 %
36 Indre	813	724	1 226	1 564	1 893	133 %	21 %
28 Eure-et-Loir	1 282	1 464	1 299	1 497	1 762	37 %	18 %
18 Cher	557	422	1 006	1 574	1 508	171 %	- 4 %
32 Gers	634	362	397	470	1 466	131 %	212 %
17 Charente-Maritime	668	777	1 050	1 002	967	45 %	- 4 %
07 Ardèche	615	631	684	777	872	42 %	12 %
08 Ardennes	554	657	813	890	869	57 %	- 2 %
41 Loir-et-Cher	369	506	699	882	810	120 %	- 8 %
30 Gard	444	518	596	666	773	74 %	16 %
45 Loiret	571	668	758	822	745	30 %	- 9 %
79 Deux-Sèvres	401	418	679	615	734	83 %	19 %
85 Vendée	496	456	659	591	560	13 %	- 5 %
77 Seine-Maritime	419	335	527	471	535	28 %	14 %
40 Landes	541	590	569	551	529	- 2 %	- 4 %
16 Charente	157	237	389	427	518	230 %	21 %
21 Côte-d'Or	470	482	509	478	491	5 %	3 %
29 Finistère	492	501	470	476	487	- 1 %	2 %
11 Aude	425	346	359	374	476	12 %	27 %
05 Hautes-Alpes	393	412	400	412	454	16 %	10 %
13 Bouches-du-Rhône	280	294	286	350	426	52 %	22 %
2B Haute-Corse	210	219	313	383	386	84 %	1 %
86 Vienne	220	252	296	372	371	69 %	0 %
82 Tarn-et-Garonne	87	72	145	161	348	300 %	116 %
83 Var	100	108	153	217	332	232 %	53 %
31 Haute-Garonne	159	142	160	189	300	88 %	59 %
Autres	4 311	4 023	4 223	4 984	5 697	32 %	14 %
TOTAL	**51 089**	**52 421**	**58 551**	**64 132**	**67 513**	**32 %**	**5 %**

Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2021

- Organisation économique des producteurs

L'enquête menée par FranceAgriMer porte sur un échantillon restreint de la production (12 groupements de producteurs - GP).

Les plantes à parfum, aromatiques et médicinales de cet échantillon représentent sur l'ensemble du territoire une valeur commerciale de 26 447 k€ t tout mode de culture et transformation confondus (fraîche, sèche, surgelée-congelée, huile essentielle, hydrolat, macérât).

Répartition toutes PPAM confondues en valeurs (k€) par mode de culture dans les GP

	Valeurs (k€)	Représentativité sur l'ensemble des PPAM (en %)
PPAM (tous modes de cultures)	**26 447**	
CONVENTIONNEL	20 951	79,2 %
BIO CULTURE	2 987	11,3 %
BIO CUEILLETTE et SOLIDAIRE	2 260	8,6 %

Évolution des valeurs (k€) de commercialisation depuis 2016 toutes PPAM confondues

PPAM	2016	2017	2018	2019	2020
Valeurs (k€)	24 505	28 864	21 644	29 934	26 447

Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

La baisse du CA de l'ensemble des PPAM résulte principalement de la diminution de la production de certaines plantes médicinales (cf. 2.3 Plantes médicinales - page 17).

2.2 Les plantes aromatiques (PA)

2.2.1 Surfaces et nombre d'exploitations

En 2021, la surface de l'ensemble des PA s'élève à 9 644 ha, en hausse de 26 % par rapport à 2020 (7 676 ha).

Les plantes aromatiques sont principalement destinées à l'industrie alimentaire. On dénombre une trentaine de plantes (coriandre, persil, fenouil, thyms, aneth, menthes douce et poivrée, ciboulette, estragon, basilic, romarin, sarriettes, origan, carvi, anis, cerfeuil, marjolaine) avec plusieurs transformations (surgelées, fraîches, sèches, sous formes d'extraits dont huiles essentielles, hydrolats, macérâts).

Répartition des surfaces (ha) des PA en France métropolitaine de 2017 à 2021

Plantes aromatiques	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution (en %) de 2020 à 2021	Évolution (en %) de 2017 à 2021
Coriandre	1 694	1 056	1 850	3 354	4 695	40 %	177 %
dont semences	*1 153*	*467*	*1 132*	*2 037*	*ND*		
(estimations en frais)	*541*	*589*	*718*	*1 317*			
Persil	1 499	1 613	1 535	1 379	1 428	4 %	- 5 %
dont semences	*657*	*849*	*716*	*589*	*ND*		
(estimations en frais)	*842*	*764*	*819*	*790*			
Thyms	545	588	665	794	955	20 %	75 %
Fenouil	452	389	456	476	632	33 %	40 %
Menthes	339	321	315	315	360	14 %	6 %
Aneth	266	216	261	181	221	22 %	- 17 %
dont semences	*138*	*111*	*143*	*130*	*ND*		
Estragon	228	188	227	197	221	12 %	- 3 %
Marjolaine/Origan	99	122	157	186	214	15 %	116 %
Basilic	180	142	139	210	209	- 1 %	16 %
Romarin	112	122	146	184	204	11 %	82 %
Ciboulette	199	219	234	220	190	- 14 %	- 5 %
Autres plantes aromatiques	191	164	201	180	315	75 %	65 %
Total	**5 804**	**5 142**	**6 184**	**7 676**	**9 644**	**26 %**	**66 %**

ND : non disponible

Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2021

Les zones de production sont spécifiques selon les plantes. Ainsi la production de basilic est principalement concentrée en Drôme (123 ha sur les 209 ha au niveau national, soit plus de 60 %) ; les thyms (955 ha) sont culivés pour plus de 53 % en Provence-Alpes-Côte-d'Azur et en Drôme provençale.

Les surfaces en persil dédiées à la consommation restent stables, concentrées en majorité en Bretagne et dans le Bassin parisien.

Les superficies en fenouil (doux et amer) ont augmenté de 33 %. Cette culture est essentiellement localisée dans la région méditerranéenne principalement dans le Vaucluse (110 ha) et les Alpes de Haute-Provence (91 ha) ainsi qu'en région Normandie dans le département de l'Eure (90 ha). Les surfaces implantées dans les Alpes-de-Haute-Provence concernent essentiellement le fenouil amer destiné à être transformé en huile essentielle.

On enregistre 360 ha de menthes (+ 14 % par rapport à 2020), les surfaces les plus importantes étant situées dans les départements de la Drôme (55 ha), de la Seine-et-Marne (41 ha) et du Maine-et-Loire (38 ha).

Le marché de la coriandre se redynamise après un déclin des surfaces en 2017 et 2018 suite à la baisse du marché de la graine ; on constate une reprise en 2019 avec un fort rebond en 2020 (+ 81 %), progression qui se poursuit en 2021 avec une superficie de 4 695 ha (+ 40 % par rapport à 2020) pour faire face à une importante demande. Les surfaces de coriandre en France sont principalement dédiées à la récolte de la graine. Cette culture bisannuelle s'est particulièrement développée notamment pour la production de semences. Elle est principalement localisée en Région Centre-Val de Loire et en Occitanie (particulièrement dans le département du Gers avec un emblavement de + 280 % par rapport à 2019).

Évolution des surfaces (ha) de coriandre entre 2019 et 2021

Région	Département	2019	2020	2021	Évolution entre 2020 et 2021	Évolution entre 2019 et 2021
Centre-Val de Loire	18 Cher	487	876	883	1 %	81 %
	36 Indre	189	451	495	10 %	162 %
	28 Eure-et-Loir	45	239	211	- 12 %	369 %
	41 Loir-et-Cher	31	125	50	- 60 %	61 %
	45 Loiret	38	87	89	2 %	134 %
Occitanie	32 Gers	152	306	1 164	280 %	666 %
Nouvelle-Aquitaine	24 Dordogne	76	128	160	25 %	111 %
Autres départements		832	1 142	1 643	44 %	97 %
Total		**1 850**	**3 354**	**4 695**	**40 %**	**154 %**

Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2021

Évolution du nombre d'exploitations de 2017 à 2021 en France pour quelques plantes aromatiques

Plantes	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution de 2020 à 2021	Évolution de 2017 à 2021
Thym	298	318	354	391	466	19 %	56 %
Coriandre	250	186	226	344	378	10 %	51 %
Persil	375	378	356	343	333	- 3 %	- 11 %
Menthe	132	144	148	150	172	15 %	30 %
Romarin	99	109	127	140	170	21 %	72 %
Marjolaine/Origan	68	79	101	115	126	10 %	85 %
Sarriette	64	78	84	91	103	13 %	61 %
Basilic	62	62	58	75	90	20 %	45 %
Aneth	67	61	56	46	59	28 %	- 12 %
Estragon	30	38	40	43	48	12 %	60 %
Ciboulette	49	52	55	42	38	- 10 %	- 22 %

Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2021

Globalement, le nombre d'exploitations pour les plantes aromatiques est en progression, conforme à la tendance dans la filière PPAM.

2.2.2 Activité des groupements de producteurs de PA

L'enquête menée auprès de 12 groupements de producteurs (GP) fait apparaître un chiffre d'affaires (CA) du secteur des plantes aromatiques de 2 670 k€ pour un volume de 2 754 t.

Évolution des volumes et valeurs de commercialisation depuis 2016

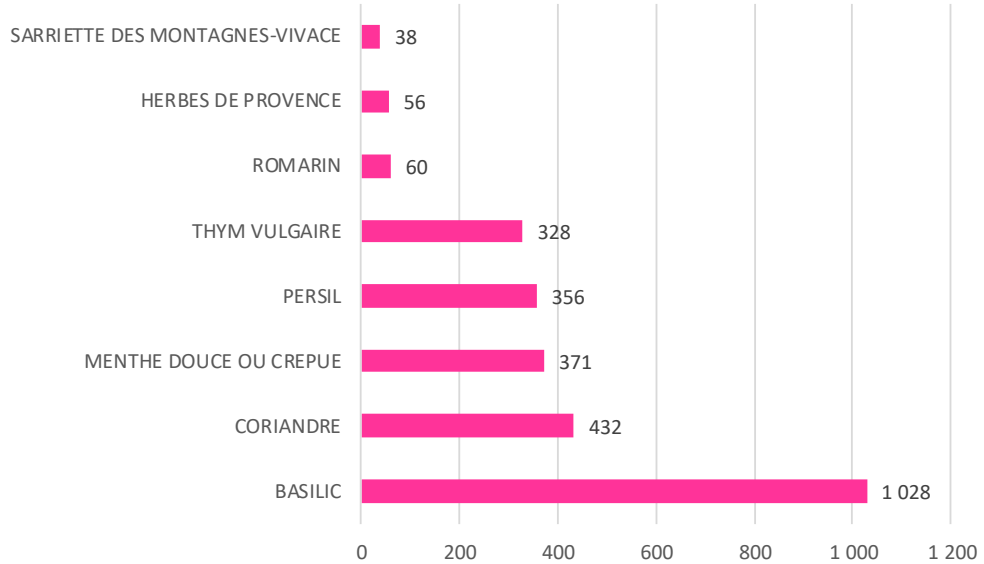
Plantes aromatiques	2016	2017	2018	2019	2020
Volumes (t)	2 288	2 539	2 225	2 286	2 754
Valeurs (k€)	2 732	2 274	2 132	2 343	2 670

Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

Alors que le chiffre d'affaires de l'ensemble des PPAM s'inscrit à la baisse, les PA affichent une hausse en 2020 de plus 14 % en valeurs et de plus 17 % en volumes par rapport à 2019.

En première position, on trouve le basilic suivi de la coriandre puis de la menthe douce. Le persil se démarque par une forte augmentation de sa production en frais (+ 150 %).

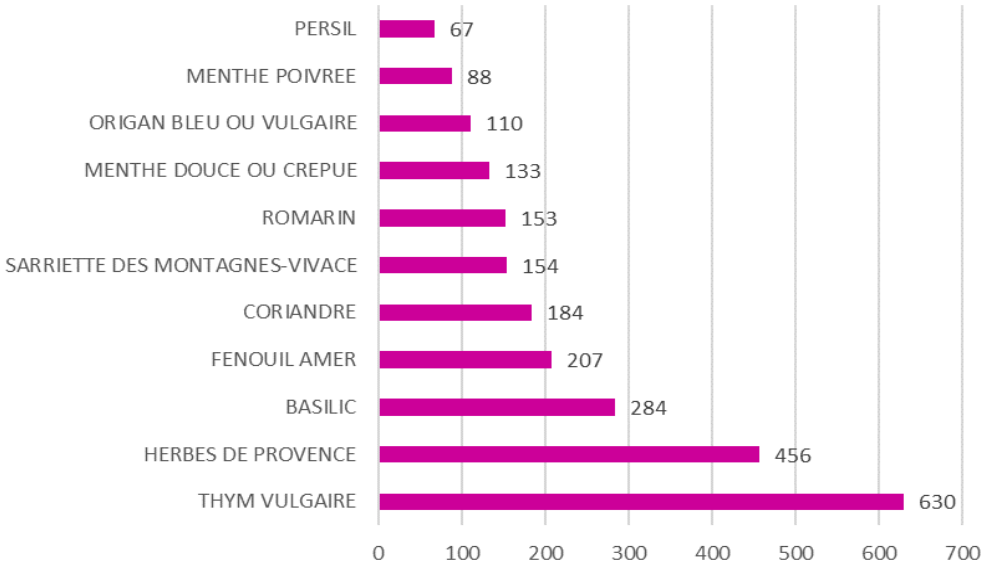
Plantes aromatiques les plus représentatives en volume commercialisé (t) en 2020



Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

Les 11 plantes aromatiques les plus représentatives en valeur de commercialisation en 2020 ont un chiffre d'affaires de 2 466 k€ soit 89 % du chiffre d'affaires global.

Plantes aromatiques les plus représentatives en valeur de commercialisation (k€) en 2020



Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

Répondant à une demande des consommateurs en quête de produits de qualité et de traçabilité, le mélange « Herbes de Provence Label Rouge » a été créé en 2003 par des producteurs français d'herbes aromatiques en collaboration avec l'AIHP (Association Interprofessionnelle des Herbes de Provence). Un cahier des charges précis en encadre la production, la transformation et le conditionnement.

Les herbes de Provence sans label sont un mélange d'herbes aromatiques dont les proportions sont variables. Le Label Rouge garantit au consommateur une composition fixe (19 % de thym, 27 % de romarin, 27 % de sarriette, 27 % d'origan) et permet à la production provençale de se démarquer, dans un marché dominé par les importations, en garantissant une haute qualité organoleptique.

Si la production d'herbes de Provence Label Rouge a connu une progression constante depuis 10 ans, la récolte 2020 reste stable (32 t).

L'importance du chiffre d'affaires des herbes de Provence (456 k€ pour 56 t) s'explique par la dominance des volumes des « Herbes de Provence Label Rouge » (32 t) à forte valeur ajoutée.

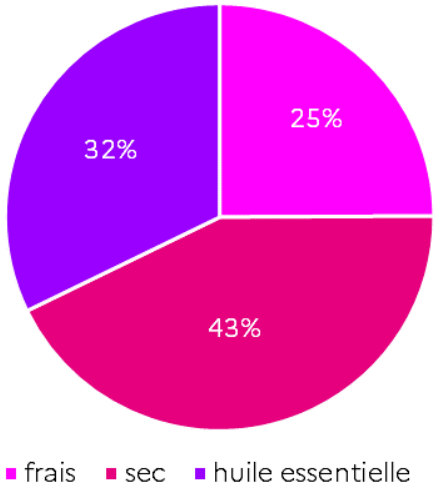
Évolution des volumes produits « Herbes de Provence » Label Rouge (t) de 2004 à 2020



Source : AIHP

En 2020, le thym est la plante aromatique la plus représentative en valeur de commercialisation pour l'ensemble des groupements de producteurs enquêtés avec un chiffre d'affaires de 630 k€.

Répartition de la valeur commerciale du thym par type de transformation en 2020



Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

Le 19 février 2018, le Thym de Provence a été reconnu comme Indication Géographique Protégée (IGP) par la Commission Européenne. D'une part, ce signe de qualité garantit l'origine de la production et met en valeur ses caractéristiques ainsi que sa spécificité, d'autre part, il répond à une forte demande pour les produits de qualité et de proximité. Les volumes produits sont de 32 t.

Le basilic est, quant à lui, la plante dont les quantités vendues sont les plus importantes (1 028 t en 2020) et la troisième espèce en valeur (284 k€). La quasi-totalité a été commercialisée en frais à des prix compris entre 0,20 et 0,26 €/kg.

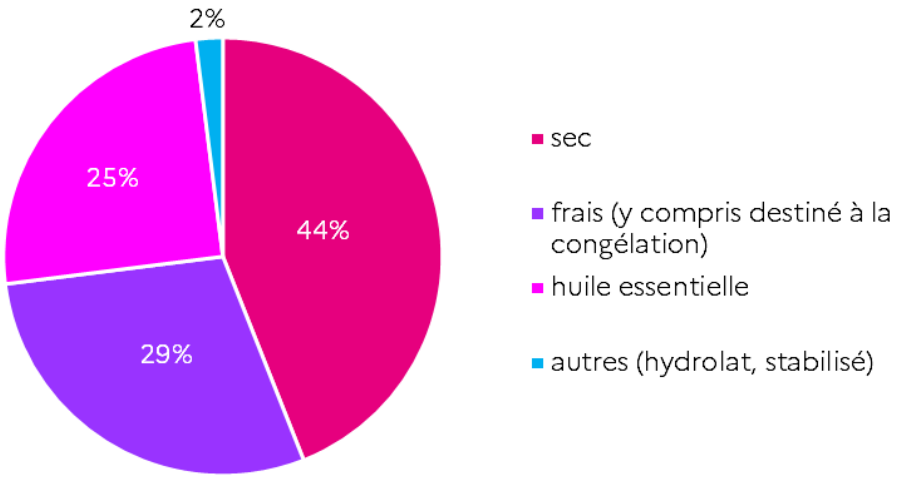
La coriandre a également été en grande partie commercialisée en plante entière fraîche, soit 432 t en 2020 à un prix moyen de 0,22 €/kg. Une autre partie a été récoltée en graines pour être vendue pour la majorité en huile essentielle (1,2 t).

La menthe douce est majoritairement vendue fraîche (368 t sur les 371 t) à un prix inchangé depuis 2012 (0,28 €/kg).

En 2020, la valeur de commercialisation des produits « secs » représente 44 % de l'ensemble des plantes aromatiques au regard du panel des enquêtes menées auprès des groupements de producteurs. Elle est de 29 % pour les produits frais (y compris surgelé et congelé) et de 25 % pour les huiles essentielles.

Cette répartition reste stable par rapport à 2019.

Part de la valeur commerciale des plantes aromatiques par type de transformation en 2020



Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

2.3 Les plantes médicinales (PM)

2.3.1 Surfaces et nombre d'exploitations

En 2021, la superficie de l'ensemble des plantes médicinales (PM) reste stable et atteint 19 972 ha.

Cette production très diversifiée concerne plus d'une centaine d'espèces dont le pavot, la camomille, le chardon marie, la mélisse, etc.

Les surfaces en pavot œillette ont été réajustées suite à une enquête réalisée auprès de l'industrie pharmaceutique. Il s'avère que la surface nationale est de 10 000 ha (soit près de 48 % des surfaces de plantes médicinales) et non de 13 000 ha comme indiqué dans le précédent Panorama. Traditionnellement située en Champagne-Ardenne et en Aquitaine, cette culture est totalement intégrée au travers de contrats avec l'industrie pharmaceutique.

Les surfaces en camomilles, constantes en 2019 et 2020, sont en baisse de 15 % en 2021. Plus de 70 % des 316 ha recensés sont implantés dans le Maine et Loire.

On estime à 250 ha les surfaces d'artichaut (cultivé pour la feuille) ; les superficies de chardon marie (300 ha) cultivé essentiellement dans le nord de la France sont stables ; la mélisse principalement localisée dans la région AURA représente 260 ha ; l'angélique avec 179 ha est célèbre pour les bienfaits de sa racine utilisée en phytothérapie ; et le psyllium noir de Provence avec 74 ha, situés dans le département de Vaucluse, affiche une réduction de 44 % de sa surface en 2021, phénomène lié à une diminution de la production de certains agriculteurs.

Répartition des surfaces (ha) des PM de 2017 à 2021 en France métropolitaine

Plantes médicinales	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution de 2020 à 2021	Évolution de 2017 à 2021
Pavot (estimations)	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	-	-
Artichaut feuille (estimations)	250	250	250	250	250	-	-
Camomille	574	452	376	373	316	- 15 %	- 45 %
Chardon marie	193	241	249	300	300	0 %	55 %
Mélisse	237	238	250	283	260	- 8 %	10 %
Angélique	76	124	169	190	179	- 6 %	135 %
Psyllium de Provence	143	154	147	132	74	- 44 %	- 49 %
Autres plantes médicinales	2 277	2 639	5 233	9 185	8 594	- 6 %	277 %
Total	**13 751**	**14 096**	**16 673**	**20 712**	**19 972**	**- 4 %**	**45 %**

Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2021

Évolution du nombre d'exploitations de 2017 à 2021 pour certaines plantes médicinales

Plantes	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution de 2020 à 2021	Évolution de 2017 à 2021
Mélisse	116	111	115	124	136	10 %	17 %
Camomille	87	87	87	92	98	7 %	13 %
Chardon marie	33	41	29	44	41	- 7 %	24 %
Angélique	29	32	39	36	42	17 %	45 %
Psyllium noir de Provence	17	17	12	10	11	10 %	- 35 %

Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2021

2.3.2 Activité des groupements de producteurs en PM

Les plantes médicinales ont une valeur de CA de 3 659 k€ pour l'ensemble des groupements de producteurs enquêtés, soit une baisse de 15 % par rapport à 2019 pour un volume de 385 t.

Évolution des volumes et valeurs de commercialisation depuis 2016

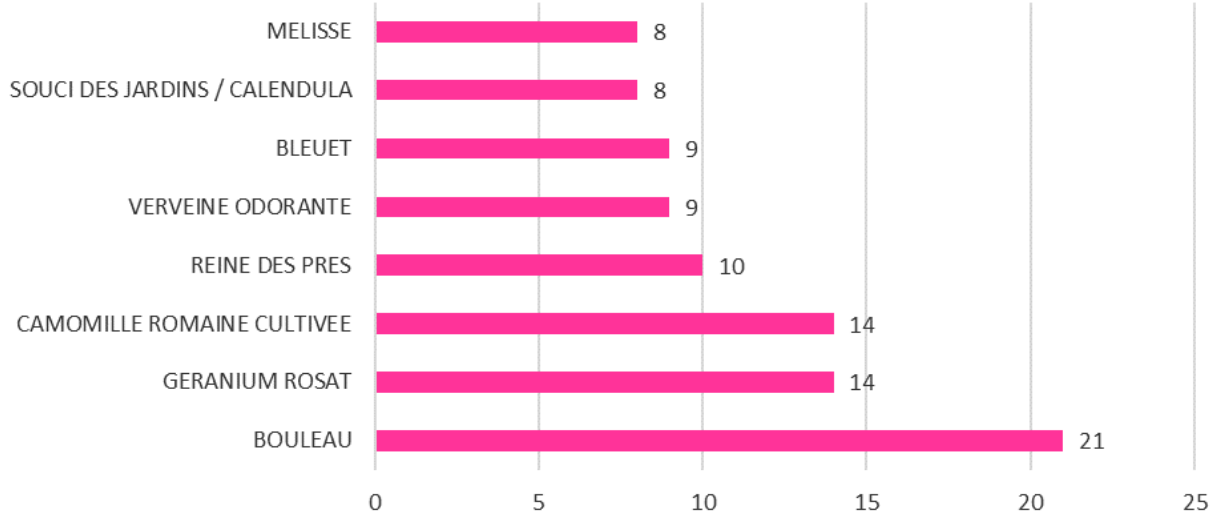
Plantes médicinales	2016	2017	2018	2019	2020
Volumes (t)	373	241	279	423	385
Valeurs (k€)	3 691	3 347	4 082	4 352	3 659

Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

La plante qui domine par sa valeur de commercialisation est la mélisse, bien qu'elle ne représente que 8 t en volume commercialisé.

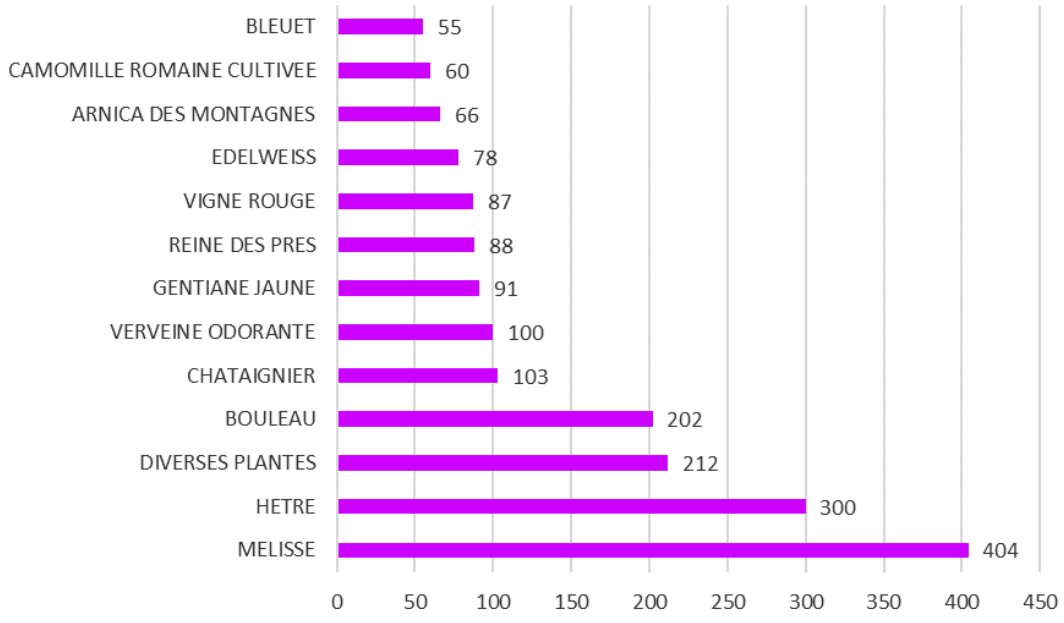
La majeure partie de la valeur commerciale concerne des huiles essentielles (355 k€) pour un volume extrêmement faible (154 kg). L'huile essentielle de mélisse est vendue dans une fourchette allant de 2 000 à 2 600 €/kg.

Plantes médicinales les plus représentatives en volume commercialisé (t) en 2020



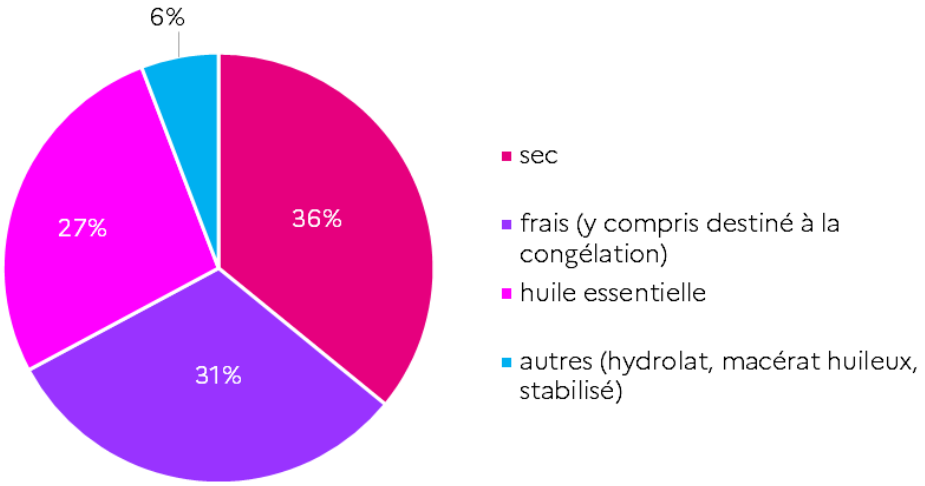
Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

Plantes médicinales les plus représentatives en valeur de commercialisation (k€) en 2020



Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

Part de la valeur de commercialisation des plantes médicinales par type de transformation en 2020



Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

La part de marché en « sec » prédomine sur l'ensemble des plantes médicinales avec 36 % sur l'ensemble des plantes médicinale suivi par la transformation en « frais/surgelé-congelé » qui est de 31 %.

La part des « huiles essentielles » représente 27 % et les 6 % restants englobent les hydrolats, macérâts huileux, stabilisé…

2.4 La cueillette dans les groupements de producteurs

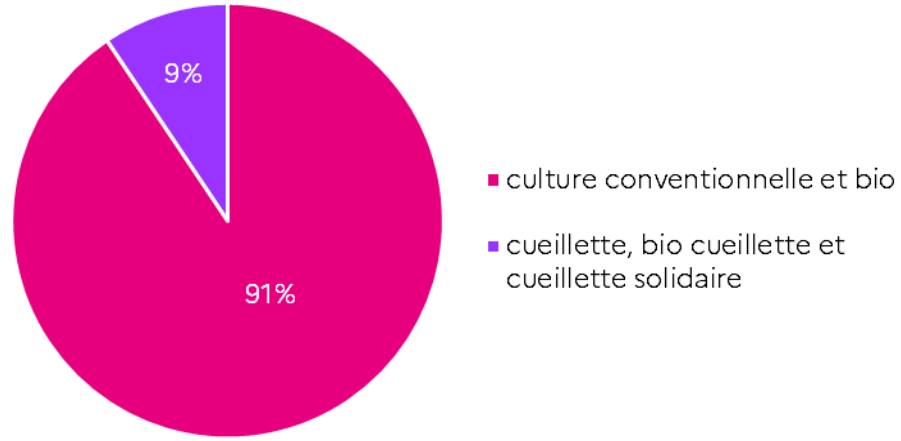
En 2020, selon les déclarations issues des groupements de producteurs, les plantes cueillies (dont bio cueillette et bio cueillette solidaire) sont de l'ordre de 163 t avec une valeur de commercialisation de 2 497 k€, soit près de 9 % du CA global des PPAM.

En matière de représentativité, on retient le bouleau (21 t), la reine des prés (10 t), la gentiane (7 t dont 5 t 6 en racine sèche) et le romarin (7 t).

La cueillette bio est significative avec un CA de 2 385 k€ pour un volume de 154 t, dont la cueillette solidaire dans le cadre du commerce équitable (124 k€ pour 4,9 t). La cueillette conventionnelle correspond à 112 k€ pour 8,7 t.

Le regain d'intérêt pour les produits bio se confirme dans le secteur de la cueillette. La demande toujours soutenue explique l'augmentation (+ 5 %) de la production par rapport à 2019. Le marché de la cueillette est principalement axé sur le produit sec avec un CA de 1 410 k€.

Part de la valeur de commercialisation de la cueillette par rapport à la culture en 2020



Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

En 2020, la part de la valorisation commerciale de la cueillette (y compris bio cueillette et cueillette solidaire) se caractérise par une augmentation de 6 % par rapport à 2019 sur l'ensemble des PPAM.

2.5 Les plantes à parfum et les huiles essentielles (PP et HE)

Répartition des surfaces (en ha) des PP de 2017 à 2021 en France métropolitaine

Plantes à parfum	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution de 2020 à 2021	Évolution de 2017 à 2021
Lavande et lavandin	24 445	25 620	27 946	30 906	33 094	7 %	35 %
Sauge sclarée	3 079	3 400	3 400	3 400	3 400	0 %	10 %
Bourgeons de cassis	430	533	653	688	603	- 12 %	40 %
Hélichryse (estimations)	580	630	695	750	800	7 %	38 %
Total	**28 534**	**30 183**	**32 694**	**35 744**	**37 897**	**6 %**	**33 %**

Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2021

Évolution des volumes et valeurs de commercialisation des plantes à parfum depuis 2016

Plantes à parfum	2016	2017	2018	2019	2020
Volumes (t)	699	680	575	608	680
Valeurs (k€/kg)	17 849	16 754	15 436	18 506	19 900

Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

2.5.1 Surfaces et nombre d'exploitations

- Les lavandes et lavandins

Les surfaces de lavandes et lavandins sont en pleine expansion depuis plusieurs années. En 2021, 2 138 producteurs ont déclaré 33 094 ha (source : PAC).

La surface moyenne de lavande-lavandin par exploitation reste stable (15,5 ha en 2021) ; 79 % des exploitations ont des superficies de moins de 20 ha.

Répartition des exploitations selon les surfaces en lavande et lavandin en 2021

Surface par exploitation	Nombre exploitations	%	Surfaces (ha) totales de la catégorie	%
< 20 ha	1 683	78,7 %	9 943	30,0 %
20 à 50 ha	305	14,3 %	9 823	29,7 %
50 à 100 ha	105	4,9 %	7 092	21,5 %
> 100 ha	45	2,1 %	6 236	18,8 %
Total	**2 138**		**33 094**	

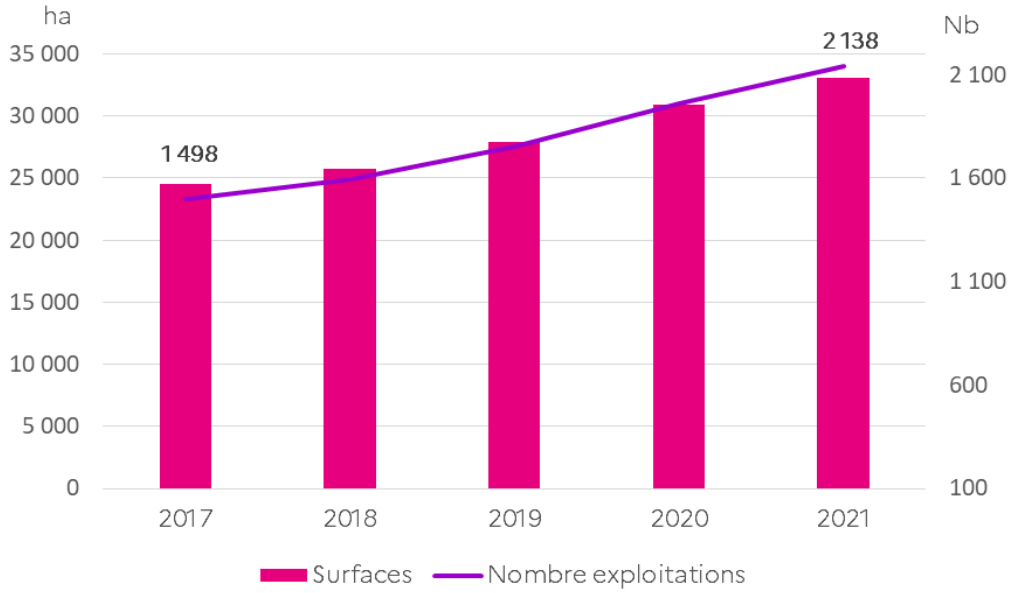
Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2021

Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces (ha) en lavande et lavandin en France de 2017 à 2021

Lavande/Lavandin	Nombre d'exploitations	Surfaces (ha)	Surfaces moyennes par exploitation (ha)
2017	1 498	24 445	16,3
2018	1 593	25 620	16,1
2019	1 750	27 946	16,0
2020	1 959	30 906	15,8
2021	2 138	33 094	15,5
Évolution de 2020 à 2021	*9 %*	*7 %*	
Évolution de 2017 à 2021	*43 %*	*35 %*	

Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2021

Surfaces et nombre d'exploitations en lavande et lavandin de 2017 à 2021



Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2021

Ces cultures sont localisées à 90 % dans le Sud-Est de la France et notamment sur 3 départements : les Alpes-de-Haute-Provence qui concentrent les surfaces les plus importantes (13 572 ha), suivies de la Drôme (8 686 ha) et du Vaucluse (6 631 ha).

Répartition des surfaces (ha) par département en France métropolitaine en lavande et lavandin de 2017 à 2021

Lavande/lavandin	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution de 2020 à 2021	Évolution de 2017 à 2021
04 Alpes de Haute-Provence	10 917	11 456	12 193	13 279	13 572	2 %	24 %
26 Drôme	6 592	6 840	7 518	8 333	8 686	4 %	32 %
84 Vaucluse	5 444	5 575	6 004	6 308	6 631	5 %	22 %
07 Ardèche	559	581	641	700	768	10 %	37 %
30 Gard	322	375	423	528	636	21 %	98 %
28 Eure-et-Loir	68	134	209	360	625	74 %	819 %
05 Hautes-Alpes	207	236	247	297	338	14 %	63 %
83 Var	47	46	79	156	268	72 %	469 %
13 Bouches-du-Rhône	121	116	130	188	250	33 %	107 %
Autres	236	395	502	757	1 320	74 %	460 %
Total	**24 513**	**25 754**	**27 946**	**30 906**	**33 094**	**7 %**	**35 %**

Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2021

L'augmentation croissante des surfaces (+ 7 % en 2021) n'est pas directement liée à la demande du marché, la consommation étant en retrait en 2020.

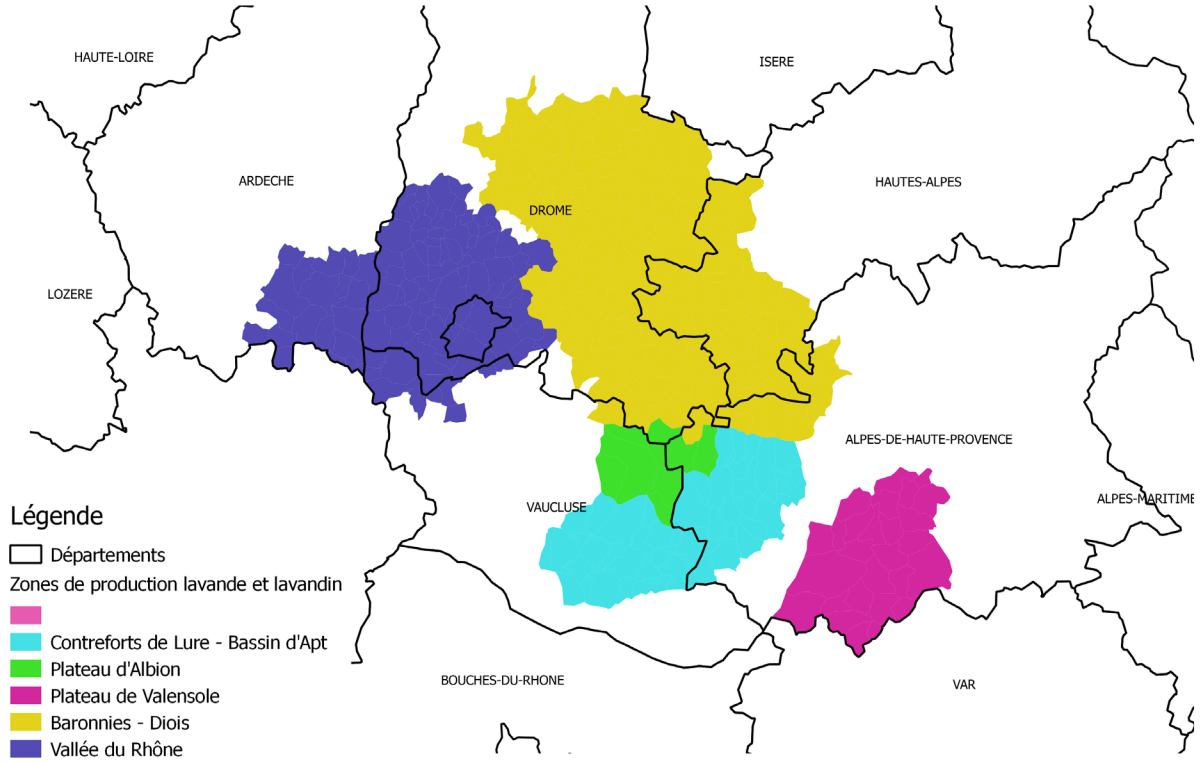
Principales zones de production (ha) en lavande et lavandin

	2017	2018	2019	2020	2021
Plateau de Valensole	7 047	7 335	7 634	8 246	8 446
Vallée du Rhône	4 523	4 792	5 212	5 735	5 922
Autres zones	1 369	1 821	2 692	3 981	5 583
Plateau d'Albion	5 278	5 272	5 571	5 553	5 525
Contreforts de Lure - Bassin d'Apt	3 405	3 481	3 641	3 846	3 908
Baronnies - Diois	2 824	2 917	3 197	3 544	3 710
Total général	**24 445**	**25 617**	**27 946**	**30 906**	**33 094**

Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2021

Depuis 2018, la culture de lavandes et lavandins s'étend dans d'autres bassins de production comme le Centre-Val de Loire, particulièrement dans le sud du département d'Eure-et-Loir qui assoit sa position avec plus de 74 % par rapport à 2020 (68 ha en 2017 pour atteindre 625 ha en 2021).

Répartition par zone de production en lavande et lavandin en 2021



Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2021

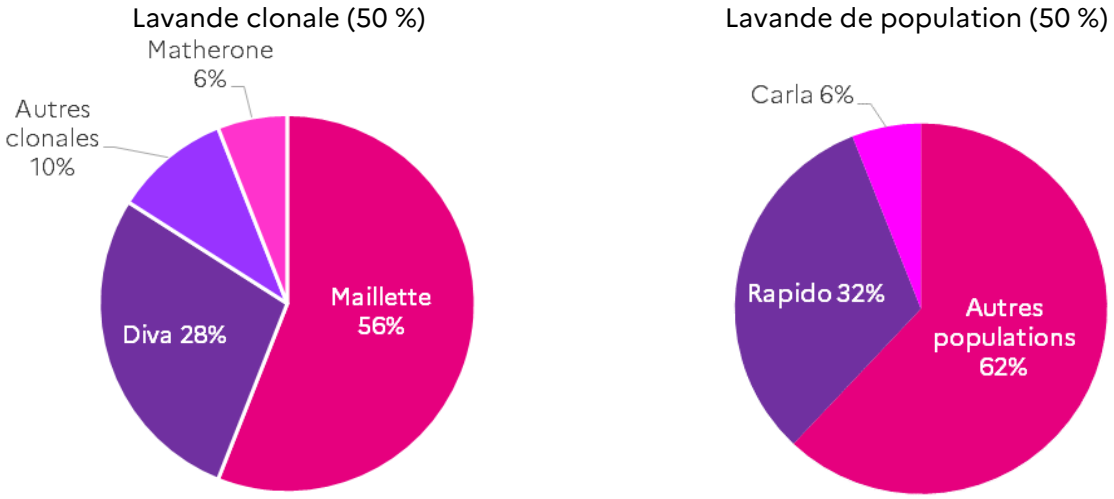
Les données exploitées ci-dessous correspondent à l'année 2020

- La lavande

En 2020, la répartition variétale des lavandes clonales et de population s'inscrit dans des proportions similaires aux années précédentes.

Le CIHEF dénombre les mêmes superficies en lavande clonale qu'en lavande de population. À noter la variété diva qui se développe année après année.

Répartition variétale des surfaces de lavandes en 2020

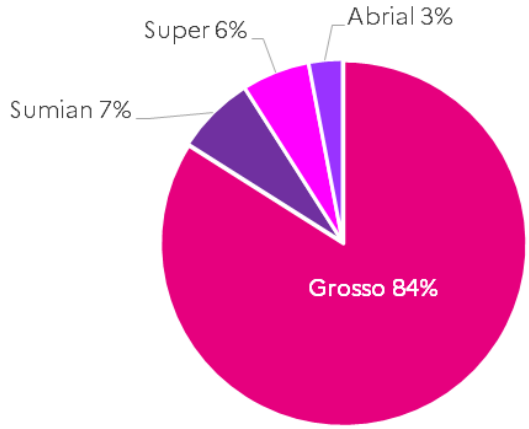


Source : CIHEF

- Le lavandin

La culture du lavandin est toujours dominée par la variété grosso en raison de sa productivité et de sa tolérance aux maladies, qui représente environ 84 % des surfaces totales de lavandin. Les superficies en sumian, super et abrial restent stables.

Répartition variétale des surfaces de lavandins en 2020



Source : CIHEF

2.5.2 Volumes commercialisés

Les volumes d'HE de lavande et lavandin sont produits principalement dans trois départements : Alpes-de-Haute-Provence, Drôme et Vaucluse.

- La lavande

Selon les données du CIHEF de décembre 2020, la récolte est en hausse pour la lavande, tant la lavande clonale (+ 15 %) que de population (+ 16 %).

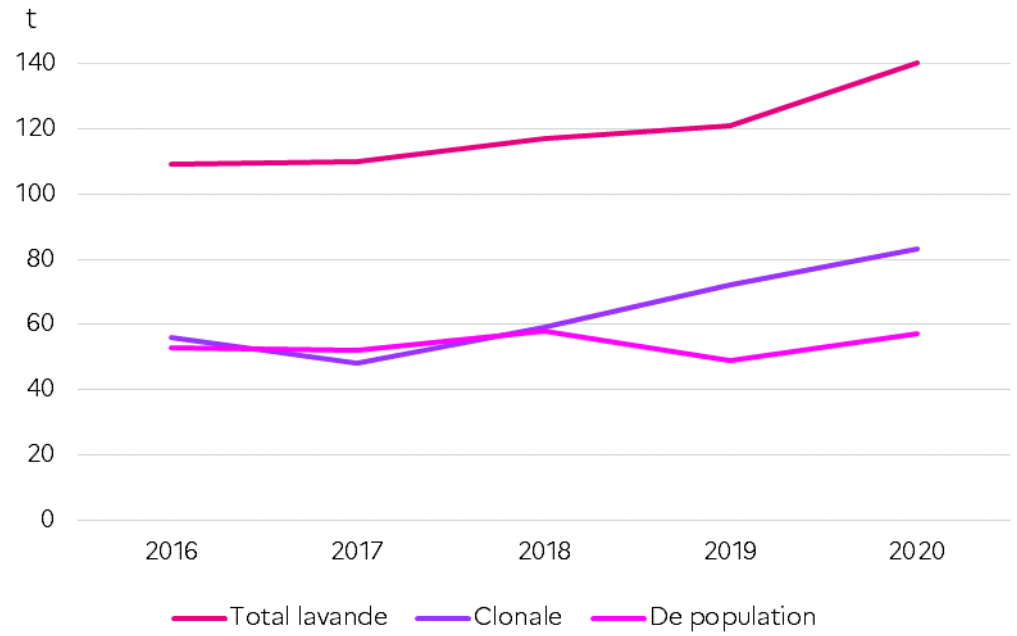
En 2020 la production affiche une hausse totale de + 16 % par rapport à 2019. Le tonnage récolté estimé dépasserait les 140 t.

Évolution de la production d'HE de lavande en tonne (t) de 2016 à 2020

Essence (t)	2016	2017	2018	2019	2020
Total lavande	**109**	**110**	**117**	**121**	**140**
Clonale	56	48	59	72	83
De population	53	52	58	49	57

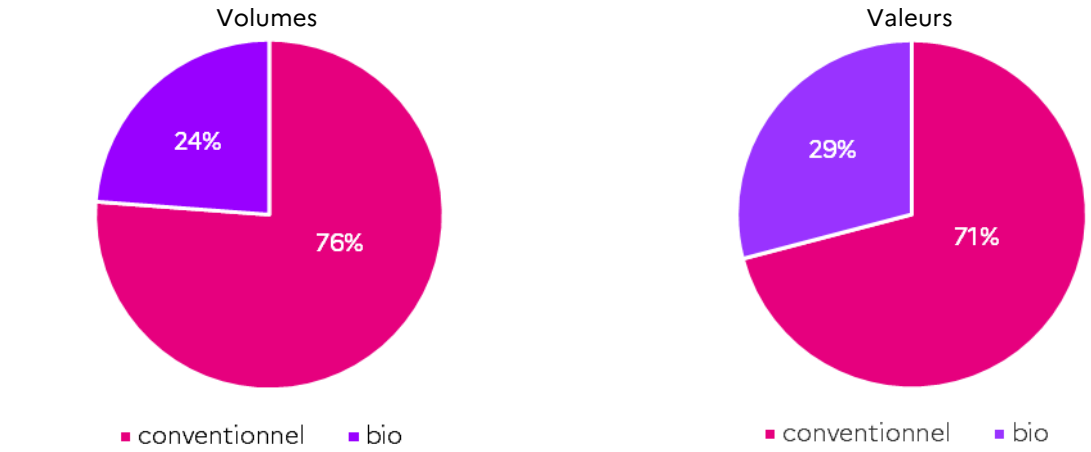
Source : CIHEF

Évolution de la production d'HE de lavande en tonne (t) de 2016 à 2020



Source : CIHEF

Part des volumes et valeurs commercialisés des huiles essentielles de lavande en cultures conventionnelle et biologique en 2020 (GP)



Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

- Le lavandin

La production d'huile essentielle en lavandin a battu un record en 2020 et a dépassé le seuil de 2 000 t soit près de 40 % de hausse par rapport à 2019.

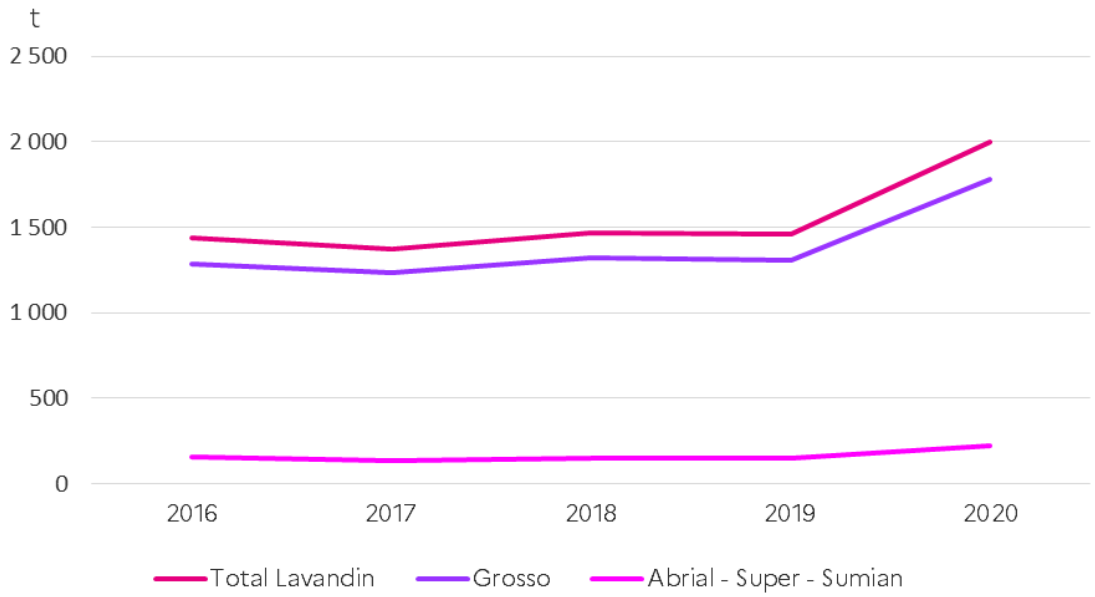
Le grosso représente 89 % de la production totale avec 1 780 t. L'abrial, le super et le sumian ont connu les hausses les plus importantes en raison des conditions climatiques favorables mais aussi du développement des superficies ces dernières années.

Évolution de la production d'HE de lavandin en tonne (t) en France de 2016 à 2020

Essence (t)	2016	2017	2018	2019	2020
Total Lavandin	**1 439**	**1 375**	**1 470**	**1 460**	**2 000**
Grosso	1 283	1 237	1 322	1 310	1 780
Abrial - Super - Sumian	156	138	148	150	220

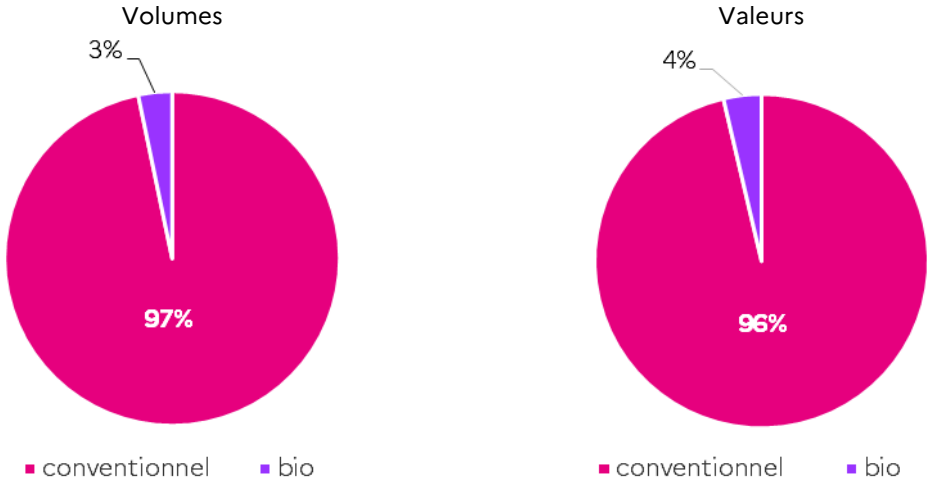
Source : CIHEF

Évolution de la production d'HE de lavandin en tonne (t) de 2016 à 2020



Source : CIHEF

Part des volumes et valeurs commercialisée des huiles essentielles de lavandin en cultures conventionnelle et biologique en 2020 (GP)



Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

2.5.3 Prix à la production

La lavande

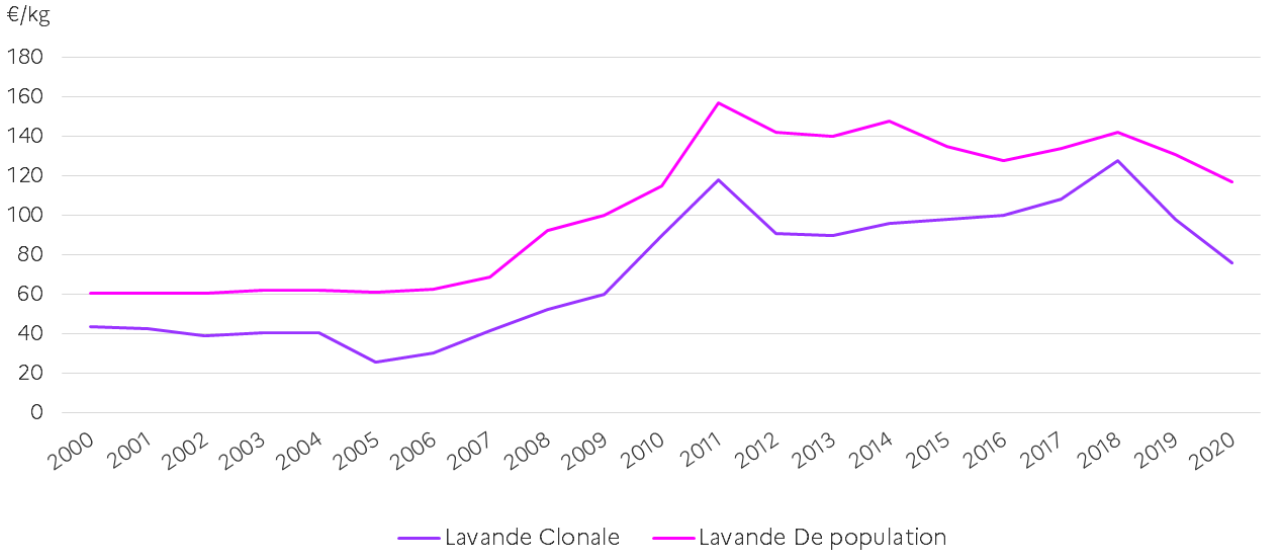
Depuis les années 2000, les prix moyens au stade de production d'huile essentielle de lavande n'ont pas cessé d'augmenter pour atteindre, en 2011, 118 €/kg pour la clonale et 157 €/kg pour la population. À compter de 2012, les cours chutent, pour croître en 2018 et à nouveau rechuter en 2019. La baisse des prix se poursuit en 2020 et les lavandes affichent une perte de 22 % pour la clonale et - 11 % pour la population.

Évolution des prix moyens (€/kg) des HE de lavande de 2016 à 2020

Essence (€/Kg)	2016	2017	2018	2019	2020
Clonale	100	108	128	98	76
De population	128	134	142	131	117

Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

Évolution des prix moyens (€/kg) des HE de lavande de 2000 à 2020 (stade de production)



Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

Prix moyens (€/kg) des HE de lavande en 2020 par mode de culture (conventionnel et bio)

2020	conventionnel	bio
Clonale	68	120
Population	110	157

Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

- Le lavandin

En 2020, l'huile essentielle de lavandin accuse une baisse sensible des prix sur l'ensemble des variétés à l'exception du super qui reste stable. Pour les variétés grosso, abrial et sumian on observe des diminutions conséquentes :

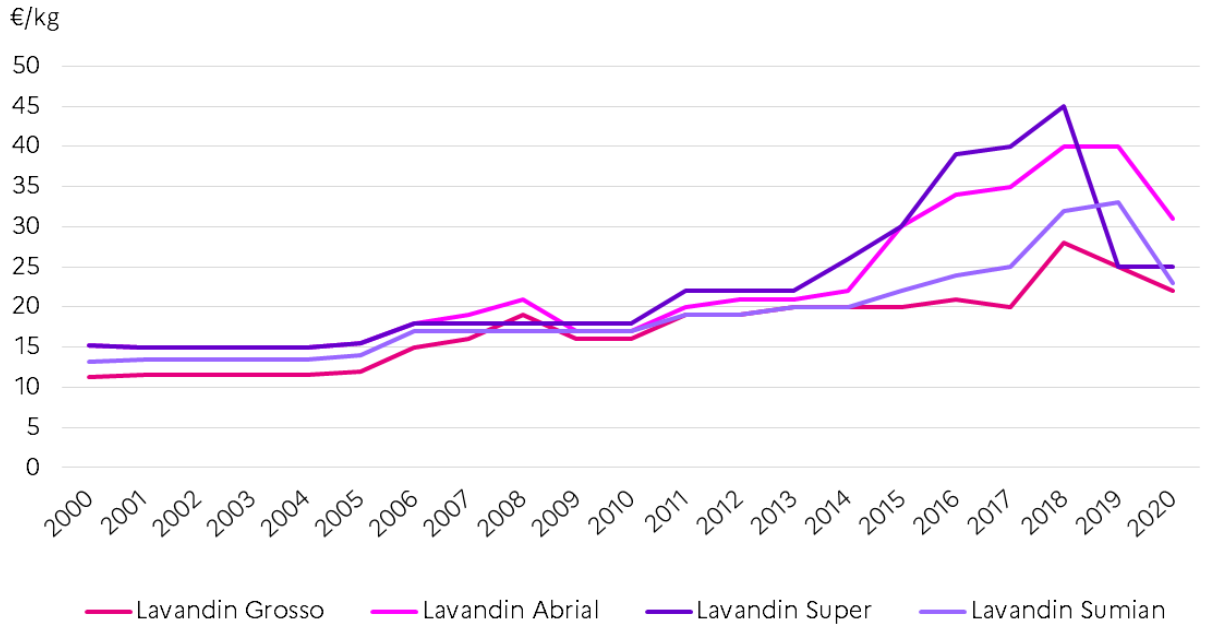
- grosso (- 12 %) ;
- abrial (- 23 %) ;
- sumian (- 30 %).

Évolution des prix (€/kg) des HE de lavandin de 2016 à 2020 (stade de production)

Essence (€/Kg)	2016	2017	2018	2019	2020
Grosso	21	20	28	31	22
Abrial	34	35	40	40	31
Super	39	40	45	37	25
Sumian	24	25	32	33	23

Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

Évolution des prix (€/kg) des HE de lavandin de 2000 à 2020



Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

Prix moyens (€/kg) des HE de lavandin en 2020 par mode de culture (conventionnel et bio)

2020	conventionnel	bio
Abrial	30	38
Grosso	22	25
Sumian	24	26
Super	23	41

Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

- La sauge sclarée

La sauge sclarée est la troisième plante à parfum cultivée après la lavande et le lavandin. La nomenclature PAC pour la sauge (SGE) regroupe l'ensemble des sauges (sauge sclarée, officinale et chia).

Après traitement par FranceAgriMer, la superficie de la sauge sclarée reste stable et a été estimée à 3 400 ha pour l'année 2020 (+ 59 % par rapport à 2015).

La production est estimée à un peu plus de 30 t d'huile essentielle (source : CIHEF).

Les cours moyens des HE en bio culture sont compris entre 175 et 280 €/kg pour la sommité fleurie.

- Le bourgeon de cassis

Alors que les cassis étaient avant tout cultivés pour leurs fruits (récoltés au printemps), l'activité s'est orientée à compter des années 70 vers les bourgeons (récoltés en hiver) valorisés par la parfumerie qui en est le principal débouché.

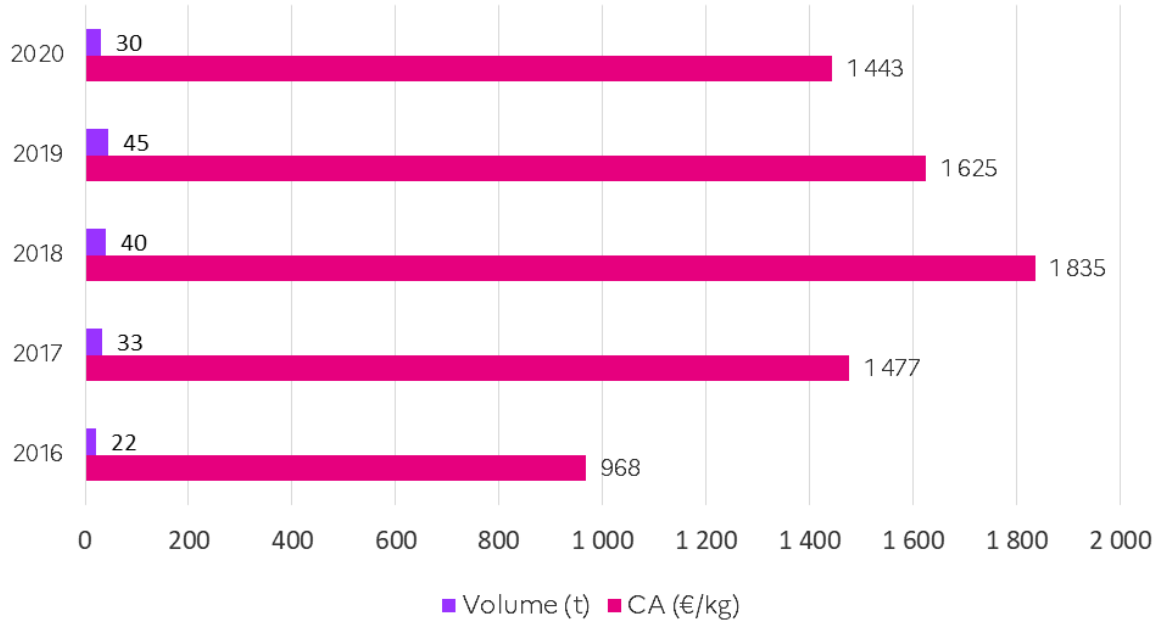
On recense actuellement près de 1 000 ha de culture de cassis (fruits et bourgeons) exploités par une centaine d'exploitants.

Localisée principalement en Bourgogne-Franche-Comté et particulièrement dans les départements de la Côte-d'Or et de la Saône-et-Loire, la culture du bourgeon de cassis couvre environ 600 ha en 2021.

Le bourgeon, essentiellement utilisé aujourd'hui en parfumerie, représente en 2020 un volume d'un peu plus de 30 t, dont 98,9 % en produit « frais conventionnel ». Le prix de vente approche les 130 €/kg en bio culture et 46 €/kg en culture conventionnelle.

Le marché de la feuille, réservée à un usage médicinal, semble porteur ; les volumes approchent les 60 t.

Évolution des volumes (t) et CA (k€) des bourgeons de cassis de 2016 à 2020



Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

- L'hélichryse (immortelle)

Depuis quelques années, les superficies cultivées en France augmentent aussi bien en Corse que sur le continent. Sur l'ensemble du territoire, les surfaces sont estimées à environ 800 ha dont 570 ha en Corse.

Évolution des surfaces (ha) en hélichryse en Corse

	2017	2018	2019	2020	2021
Région Corse	465	428	448	515	570
Corse du Sud	185	198	165	180	190
Haute Corse	280	230	283	335	380

Sources : Chambres d'Agriculture Corse du Sud et Haute-Corse

Plante endémique du pourtour méditerranéen, l'hélichryse est principalement localisée en Corse et en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cependant, depuis ces 15 dernières années, ses propriétés cosmétiques ont accru considérablement la demande et des surfaces ont été implantées dans un certain nombre de départements (Ardèche, Drôme, Alpes-de-Haute-Provence, Tarn et Vaucluse) pour un total estimé à 285 ha selon dire d'expert.

Les données recueillies en 2021 font état d'une fourchette de prix de vente allant de 1 200 à 1 400 €/kg en bio culture et aux alentours de 1 200 €/kg en conventionnel.

2.5.4 La production de lavande de population sous AOP

L'Appellation d'Origine Protégée « Huile essentielle de Lavande de Haute-Provence » a été créée en 1981 afin de différencier une huile essentielle de lavande de population de type française (fine) des autres lavandes de types clonales « lavande maillette », « lavande matherone » ainsi que des lavandes « bulgares ». Les critères de conformité sont axés sur les analyses des composés chimiques de la plante ainsi que sur les critères olfactifs.

Cette AOP est gérée par l'APAL (Association des Producteurs d'huile essentielle de Lavande AOP de Haute Provence).

Depuis sa création, les composés chimiques de la plante ont évolué et la norme analytique a été adaptée en 2012, modifiant le cahier des charges. Cette évolution est due pour partie aux nouvelles variétés de lavandes de population implantées du fait du dépérissement.

En 2020, 56 producteurs et distillateurs sont engagés dans la démarche pour une surface de 1 552 ha.

Évolution des surfaces plantées et du nombre de producteurs inscrits

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nb producteurs habilités	80	83	83	86	88	84	84	60	56
Superficie* (ha)	1 251	1 428	1 249	1 479	1 544	1 545	1 427	1 564	1 552
Dont semis direct (ha)	76	136	149	215	285	321	312	424	414

(*) Surfaces des producteurs ayant mis à jour leur inventaire.

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'APAL

Cependant, de nombreux producteurs ne demandent plus l'appellation. En effet, les producteurs, par l'intermédiaire de leur acheteur, réalisent une analyse chromatographique qui leur permet de connaitre au préalable si leur lot est conforme au cahier des charges de l'AOP. Cette pratique influe sur la quantité présentée. Ainsi en 2020, seuls 21 producteurs ont demandé la conformité de leur huile essentielle avec un volume présenté de 15 092 kg.

Jusqu'en 2016, le poids maximal d'un lot était de 200 kg, passant à 1 000 kg à partir de la récolte 2017. Il n'y a pas de poids minimal par lot.

Évolution du nombre de producteurs demandant la conformité de leur produit

Année	Nombre de producteurs	Quantité présentée (kg)	Nombre de lots	Surfaces (ha)
2011	32	10 853	73	1 011
2012	43	15 991	111	1 193
2013	44	13 953	100	1 199
2014	41	17 782	110	1 267
2015	44	24 506	152	1 416
2016	39	20 944	138	1 326
2017	32	20 786	105	1 413
2018	23	16 571	83	1 002
2019	19	13 809	73	1 107
2020	21	15 092	84	1 056

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'APAL

L'aire géographique de l'AOP est limitée aux communes des départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes, de la Drôme et du Vaucluse, inscrites dans le cahier des charges. Seules les plantations situées à une altitude minimale de 800 mètres (600 m dans la Drôme) peuvent bénéficier de l'appellation d'origine. Des dérogations à la limite altitudinale peuvent être accordées par l'INAO.

Répartition par département du nombre de producteurs, des quantités présentées et des surfaces en 2020.

	Total	Alpes-de-Haute-Provence	Drôme	Vaucluse
Nb de producteurs (*)	21	5	3	13
Quantité présentée (kg)	15 092	1 401	759	12 932
Surfaces (*)	1 056	104	153	799

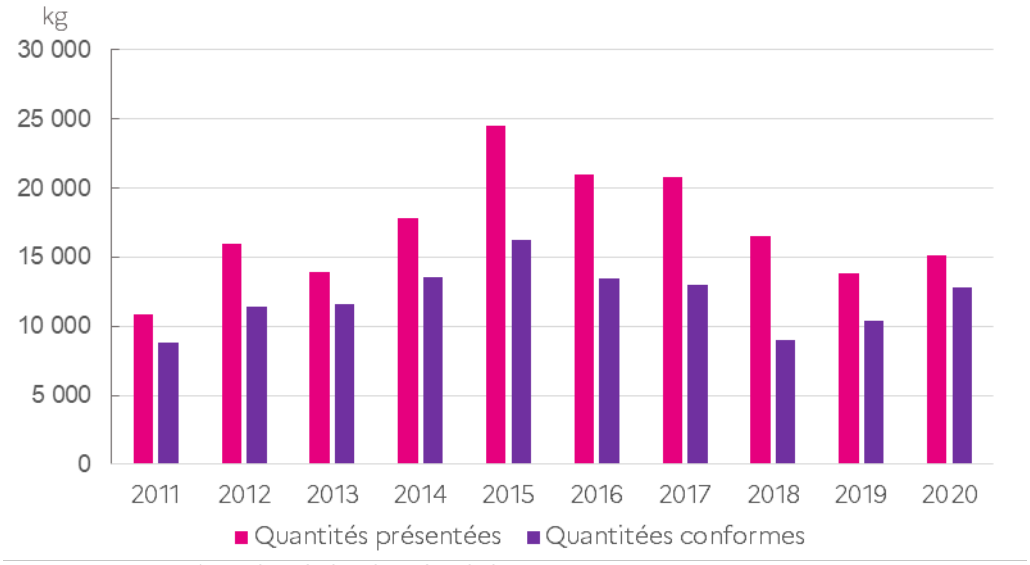
(*) La répartition du nombre de producteurs est établie par rapport au siège de l'exploitation, par contre la répartition des surfaces est calculée par rapport aux parcelles.

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'APAL

Il n'y a plus de producteur de lavande d'appellation dans le département des Hautes-Alpes.

En 2020, 76 % des lots sont conformes pour une quantité de 12 803 kg. 17 % des lots sont refusés pour des motifs analytiques et représentent une quantité de 1 579 kg et 7 % pour des motifs olfactifs pour une quantité de 710 kg.

Quantités présentées et quantités conformes au cahier des charges de l'AOP lavande



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'APAL

2.6 La place de la production bio en PPAM

En 2007, on recensait 747 exploitations pour une superficie de 2 916 ha en PPAM bio.

Depuis, la filière PPAM n'a pas cessé de se développer avec une dynamique de conversion importante et les différents secteurs de marché bénéficient d'une conjoncture économique favorable.

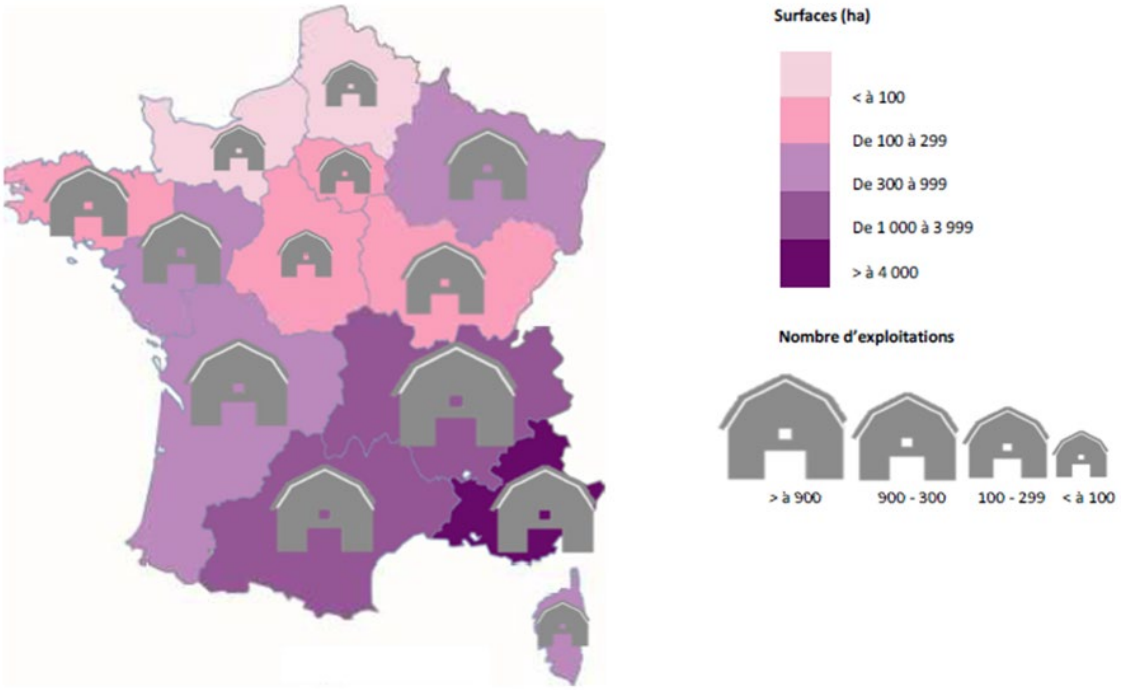
En 2020, les surfaces cultivées en PPAM bio (dont les DOM-TOM 276 ha) s'élèvent à 11 721 ha dont 9 047 certifiés bio et 2 674 ha en conversion ; 3 604 exploitations sont engagées en bio, ce qui confirme son dynamisme. La surface globale en PPAM bio représente ainsi une part significative (18 %) des surfaces totales de PPAM en France.

2.6.1 Localisation des PPAM bio

On dénombre actuellement une trentaine de groupes de producteurs PPAM biologiques répartis sur 8 régions :

- Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Bourgogne-Franche-Comté ;
- Normandie ;
- Nouvelle-Aquitaine ;
- Occitanie ;
- Pays de la Loire ;
- Provence-Alpes-Côte-D'azur ;
- Corse.

Nombre d'exploitations et surfaces (ha) certifiées et en conversion par département - Année 2020



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence bio

Les principaux bassins de production de PPAM bio sont les régions PACA et Auvergne-Rhône-Alpes qui totalisent en surfaces certifiées et engagées en conversion 62,9 % de la surface de PPAM bio française avec respectivement 4 046 ha (34,5 %) et 3 322 ha (28,3 %).

En région PACA, les PPAM bio se concentrent essentiellement dans les départements de Vaucluse (1 999 ha) et des Alpes-de-Haute-Provence (1 436 ha). Les surfaces ont augmenté d'environ 17 % pour le Vaucluse et 15 % pour les Alpes-de-Haute-Provence par rapport à 2019.

En région Auvergne-Rhône-Alpes, les PPAM bio sont principalement localisées dans le département de la Drôme (1 561 ha) avec des surfaces en hausse de + 17,9 % par rapport à 2019, la plus forte augmentation des surfaces en lavande bio (+ 71 % par rapport à 2019).

Les productions de lavande et lavandin représentent sur l'ensemble du territoire respectivement 3 013 ha et 2 371 ha, soit 46 % de l'ensemble des PPAM bio, localisées principalement dans la région PACA et le département de la Drôme.

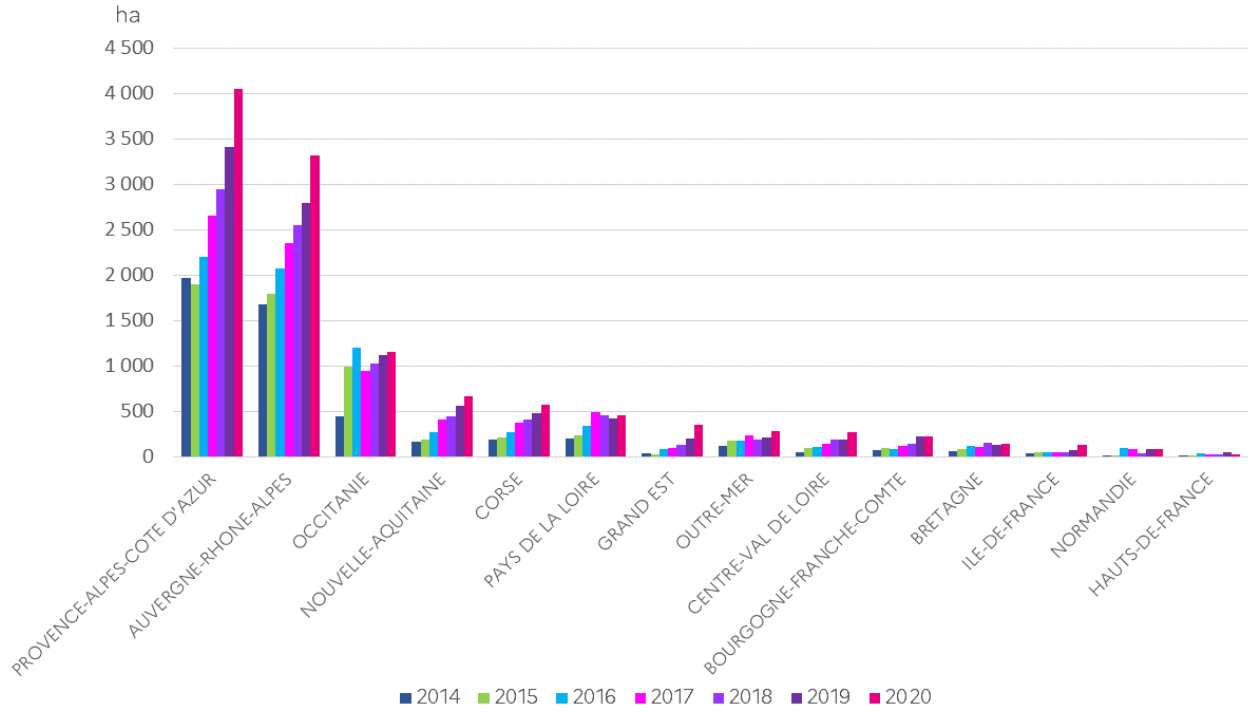
En troisième position vient l'Occitanie avec une superficie de 1 155 ha. Les plus grosses productions de cette région sont la lavande (232 ha) et la coriandre (119 ha).

Répartition des surfaces (ha) PPAM bio des principaux bassins de production en 2020

Provence-Alpes-Côte d'Azur		Auvergne-Rhône-Alpes		Occitanie	
Lavande	1 505	Lavande	1 246	Divers PPAM	594
Lavandin	1 352	Lavandin	956	Lavande	232
Divers PPAM	1 128	Divers PPAM	825	Coriandre (graines)	119
Autres PPAM	30	Mélisse	101	Lavandin	78
Origans	17	Autres PPAM	54	Fenugrec	64
Hysope	12	Origans	40	Autres PPAM	45
		Camomille romaine	36	Origans	23
		Menthe poivrée	24		
		Menthe	15		
		Houblon	12		
		Bleuet	10		
Total	**4 046**		**3 322**		**1 155**

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence bio

Surfaces (ha) certifiées et en conversion par région de 2014 à 2020

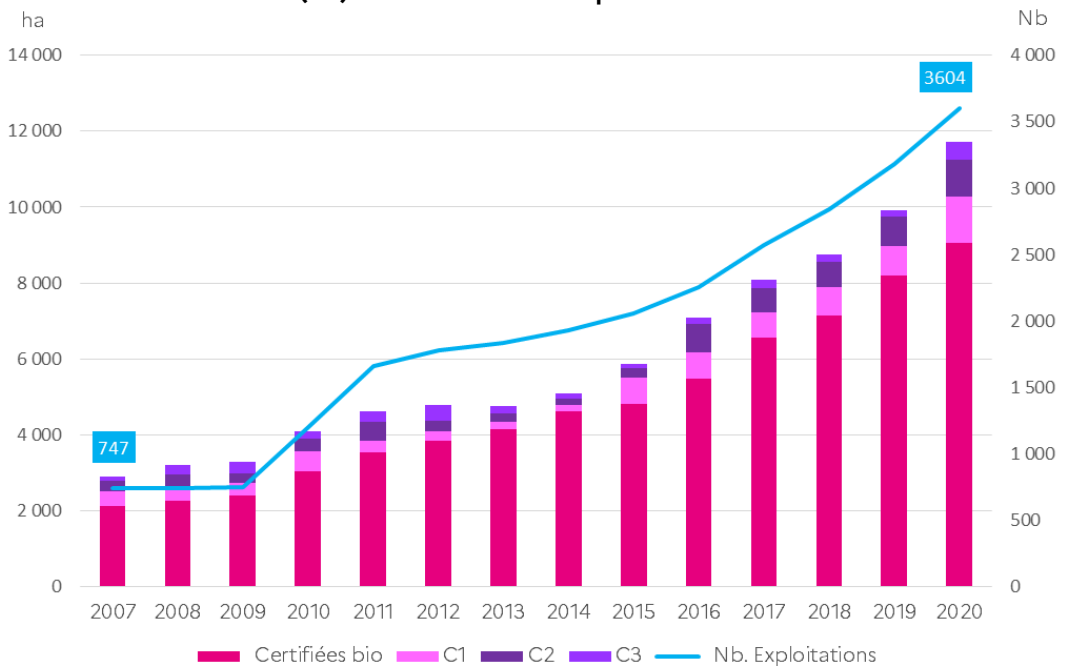


Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence bio

2.6.2 Évolution des surfaces et du nombre d'exploitations en PPAM bio

- En 2020, la surface cultivée en PPAM certifiées bio s'élève à 9 047 ha pour 3 604 exploitations et la superficie totale (certifiée + conversion) représente 11 721 ha ;
- Depuis plus d'une décennie, le nombre des exploitations et les surfaces cultivées en PPAM bio (certifiée + conversion) ne cessent d'augmenter, respectivement à + 550 % et + 482 % entre 2007 et 2020 ;
- Entre 2019 et 2020, l'évolution se confirme avec + 18 % pour les superficies et + 13,2 % pour le nombre d'exploitations.

Évolution des surfaces (ha) et du nombre d'exploitations en PPAM bio de 2007 à 2020



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence bio

2.6.3 Surfaces moyennes régionales par exploitation en PPAM bio

Il y a une grande diversité des surfaces moyennes des exploitations en PPAM bio selon les régions et les types de culture. La surface moyenne nationale évolue peu et se situe autour de 3,3 ha par exploitation.

Les plus grandes surfaces de PPAM bio en moyenne par exploitation sont localisées dans les régions :

- PACA (7 ha), cultures de lavande et lavandin, sauges sclarée et officinale ;
- Corse (5,8 ha), cultures d'hélichryse et romarin ;
- Auvergne-Rhône-Alpes (3,7 ha), cultures de lavande et lavandin et productions plus diversifiées. En Auvergne, la culture des PPAM est plus centrée sur la production de plantes médicinales.

Évolution des surfaces moyennes régionales par exploitation de 2014 à 2020

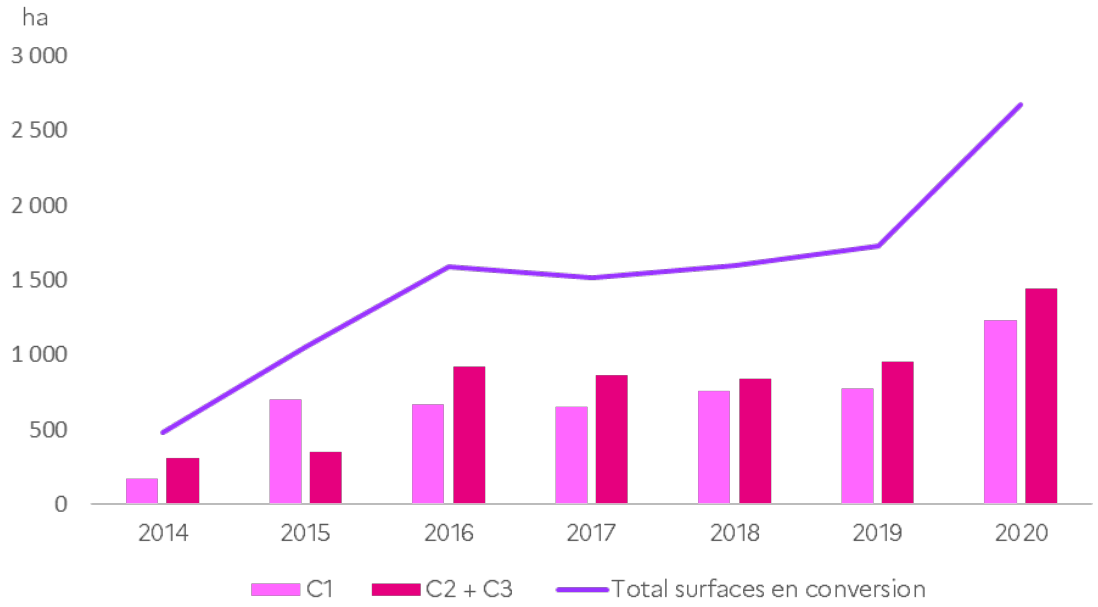
Régions	Surface (ha) moyenne par exploitation (certifiée + conversion)						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	**2,5**	**2,4**	**3,2**	**3,4**	**3,4**	**3,3**	**3,7**
Auvergne	0,7	0,8	1,1	1,3	1,5	1,5	1,3
Rhône-Alpes	2,7	2,6	3,5	3,7	3,6	3,5	4,0
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	**0,7**	**0,9**	**0,8**	**1,1**	**1,1**	**1,5**	**1,4**
Bourgogne	1,1	1,4	1,2	1,6	1,6	1,5	2,2
Franche-Comté	0,2	0,1	0,2	0,2	0,3	-	-
BRETAGNE	**0,7**	**1,0**	**1,1**	**1,0**	**1,2**	**1,0**	**1,0**
CENTRE-VAL DE LOIRE	**0,9**	**1,5**	**2,4**	**2,3**	**2,8**	**2,5**	**1,4**
CORSE	**5,1**	**5,1**	**5,7**	**6,1**	**6,2**	**6,0**	**5,8**
GRAND-EST	**0,6**	**0,4**	**0,9**	**0,9**	**1,2**	**1,6**	**2,7**
Alsace	0,5	0,5	0,5	0,7	0,8	0,8	3,0
Champagne-Ardenne	1,6	0,7	2,3	2,2	2,7	3,9	4,7
Lorraine	0,2	0,3	0,6	0,4	0,5	0,5	1,4
HAUTS-DE-FRANCE	**0,2**	**0,3**	**0,8**	**0,4**	**0,3**	**0,8**	**0,5**
Nord-Pas-De-Calais	0,2	0,3	0,7	0,4	0,2	0,5	0,1
Picardie	0,2	0,3	0,9	0,5	0,5	1,0	0,6
ILE-DE-FRANCE	**1,0**	**0,9**	**1,5**	**1,2**	**1,5**	**1,8**	**2,4**
NORMANDIE	**0,3**	**0,5**	**2,6**	**2,0**	**0,9**	**1,6**	**1,7**
Basse-Normandie	0,2	0,3	1,6	1,0	0,6	0,7	0,6
Haute-Normandie	0,4	0,7	3,7	2,9	1,1	2,4	2,5
NOUVELLE-AQUITAINE	**0,9**	**1,0**	**1,5**	1,7	**1,6**	**1,7**	**1,9**
Aquitaine	1,0	1,0	1,3	1,8	1,6	1,6	1,9
Limousin	0,6	0,7	1,2	1,0	1,1	1,3	1,0
Poitou-Charentes	1,1	1,2	2,1	2,2	1,9	2,2	2,3
OCCITANIE	**1,0**	**2,2**	**3,1**	**2,2**	**2,1**	**2,0**	**1,7**
Languedoc-Roussillon	1,2	1,3	1,7	2,1	2,1	2,0	1,8
Midi-Pyrénées	0,8	3,2	4,7	2,3	2,1	2,0	1,5
PAYS DE LA LOIRE	**10,9**	**10,6**	**3,4**	**4,3**	**3,7**	**3,0**	**2,9**
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	**5,7**	**5,2**	**5,8**	**6,0**	**6,3**	**6,6**	**7,0**
OUTRE-MER	**0,3**	**2,7**	**2,5**	**3,0**	**2,2**	**2,1**	**2,2**
TOTAL France	**2,8**	**2,9**	**3,0**	**3,1**	**3,1**	**3,1**	**3,3**

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence bio

- Les conversions

Après une stabilité des surfaces en conversion de 2015 à 2019, l'année 2020 amorce une nouvelle croissance des superficies avec une surface en conversion de 2 674 ha (soit plus de 55 % par rapport à 2019).

Évolution des surfaces (ha) en conversion de 2014 à 2020



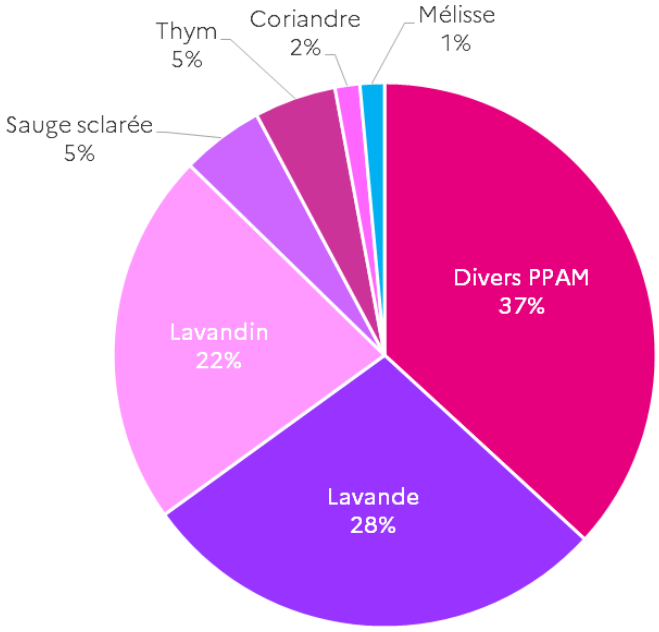
Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence bio

2.6.4 Les principales plantes cultivées en bio

Les plantes bio les plus représentées en terme de superficie sont la lavande (3 013 ha), le lavandin (2 371 ha) ainsi que la sauge sclarée (524 ha), le thym (520 ha), la coriandre (158 ha) et la mélisse (155 ha).

Il est difficile de quantifier exactement les surfaces de chaque espèce car une partie est renseignée sous la catégorie « divers PPAM ».

Répartition des surfaces de cultures biologiques certifiées et en conversion par plante en 2020



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence bio

L'Agence bio a recensé plus de 120 espèces de plantes à parfum, aromatiques et médicinales bio cultivées en France (300 espèces avec la cueillette). Ces espèces se déclinent en plus de 1 500 produits dont les usages peuvent être différents (parfum, cosmétique, herboristerie, aromathérapie, compléments alimentaires…).

La rubrique « divers PPAM » représentent 3 927 ha (soit plus de 37 % de la production totale bio) dont les superficies sont inférieures à 5 ha.

Même si certains produits ne sont pas très représentatifs en matière de surface, les augmentations ne sont pas négligeables : par exemple, le basilic (+ 86 %), le millepertuis (+ 65 %), l'aneth (+ 20 %).

En 2017, les surfaces en menthe poivrée étaient de 108 ha, mais depuis 2018, elles ne cessent de régresser pour atteindre 64 ha en 2020.

Après une baisse des superficies en menthe douce en 2018, on constate une reprise de cette production en 2019 soit 52 ha, maintenue en 2020.

- Lavande et lavandin

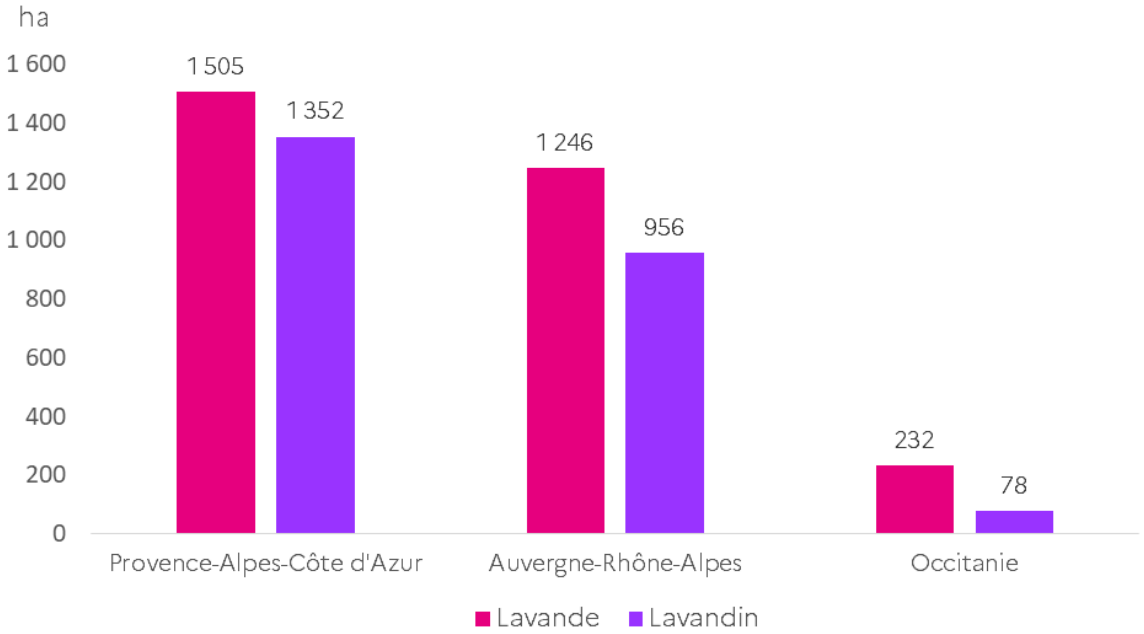
En 2020, comme les années précédentes, la lavande et le lavandin sont les plantes les plus produites en bio et les surfaces (bio + conversion) ne cessent d'augmenter, avec 3 013 ha pour la lavande et 2 371 ha pour le lavandin.

Ces productions se situent essentiellement en PACA (1 505 ha de lavande et 1 352 ha de lavandin) et en Auvergne-Rhône-Alpes (1 246 ha de lavande et 956 ha de lavandin) suivies par l'Occitanie (232 ha de lavande et 78 ha de lavandin).

Pour la lavande, les régions où l'augmentation est la plus forte par rapport à 2019 sont les régions Auvergne-Rhône-Alpes (+ 36,6 %) et l'Occitanie (+ 24 %). L'évolution pour la région PACA est de + 12,4 %.

Pour le lavandin, les régions concernées sont identiques : Occitanie (+ 53 %), PACA (+ 24 %), Auvergne-Rhône-Alpes (+ 7 %).

Régions les plus représentatives en superficie (ha) de lavande et lavandin bio en France en 2020



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence bio

En France, les lavandes représentent 25 % des surfaces de PPAM bio (certifiées et en conversion) et les lavandins 20 %. Ces taux sont en diminution mais en parallèle la catégorie « divers PPAM » est en augmentation.

Le marché est toujours demandeur d'huile essentielle de lavande et lavandin bio. Les prix moyens suivants sont indicatifs :

- HE lavandin : Grosso : 38 €/kg, Abrial : 40 €/kg, Super : 41 €/kg et jusqu'à 40 €/kg pour le Sumian ;
- HE lavande : jusqu'à 140 €/kg pour la clonale et 230 €/kg pour la population.

La production biologique n'échappe pas à la problématique du dépérissement de la lavande qui touche la filière conventionnelle. Face à ce problème, l'emploi de plants sains bio est primordial.

- Sauges sclarée et officinale

En 2020, les surfaces (bio + conversion) pour les sauges officinale et sclarée sont estimées à :

- sauge officinale : 23 ha soit - 92 % par rapport à 2019 (prix estimé aux alentours de 250 €/kg d'huile essentielle en bio culture) ;
- sauge sclarée : 524 ha soit + 113 % par rapport à 2019 avec une fourchette de prix d'huile essentielle entre 180 et 275 €/kg en bio culture.

- Thym

En 2020, l'évolution des surfaces s'inscrit dans la tendance observée depuis 2007 avec + 24 % par rapport à 2019.

Ce phénomène est lié à la forte demande pour tous les thyms (chémotypes thuyanol, thymol et linalol) principalement destinés à l'herboristerie et l'aromathérapie.

- Safran

Utilisé en médecine puis en teinture, le safran est aujourd'hui convoité pour ses arômes.

Culture marginale en France, la quasi-totalité des surfaces de safran est bio et reste stable (environ 58 ha). Cette plante se localise principalement dans les régions Occitanie (12 ha), PACA (10 ha), Auvergne-Rhône-Alpes (7 ha) et Nouvelle-Aquitaine (7 ha).

Le safran nommée aussi « l'or rouge » est une épice rare et onéreuse. Son prix élevé est lié au coût de la main d'œuvre ; en effet, la culture de cette fleur s'effectue manuellement et est très méticuleuse. Il faut compter de 150 à 200 fleurs pour obtenir 1 g de safran. Si le pistil est utilisé dans l'alimentaire, les pétales sont exploités dans le domaine de la cosmétique.

Le rendement moyen varie entre 2 à 3 kg/ha, le rendement par ha pouvant atteindre plus de 10 kg/ha.

En 2020, les prix en vente directe se maintiennent, compris entre 30 et 40 €/gramme ; les prix du marché mondial dominé par l'Iran sont nettement moins élevés.

2.6.5 Activité des groupements de producteurs en PPAM bio en 2020

- Bio culture

Plantes les plus représentatives en volumes

	Volumes (t)
Persil (frais)	126
Herbes de Provence (sec)	31
Basilic (frais)	29
Sarriette des montagnes (hydrolat et huile essentielle)	26
Menthe poivrée	25
dont huile essentielle	*22*
sec	*3*
Lavandin	23
dont huile essentielle	*19*
sec	*3*
Camomille romaine (hydrolat)	14
Lavande	10
dont huile essentielle	*3*
sec	*6*

Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

Plantes les plus représentatives en valeurs de commercialisation

	Valeurs (k€)
Lavandin	630
dont huile essentielle	*593*
sec	*37*
Lavande	424
dont huile essentielle	*373*
sec	*33*
Herbes de Provence	400
Mélisse	236
dont huile essentielle	*188*
sec	*48*

Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

- Bio cueillette

Plantes les plus représentatives en volumes

	Volumes (t)
Bouleau	21
dont sec	*15*
dont frais et surgelé	*6*
Reine des prés (sec)	9
Divers plantes	8
Romarin (sec)	7
Gentiane	7
dont racines sèches	*6*

Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

Plantes les plus représentatives en valeurs de commercialisation

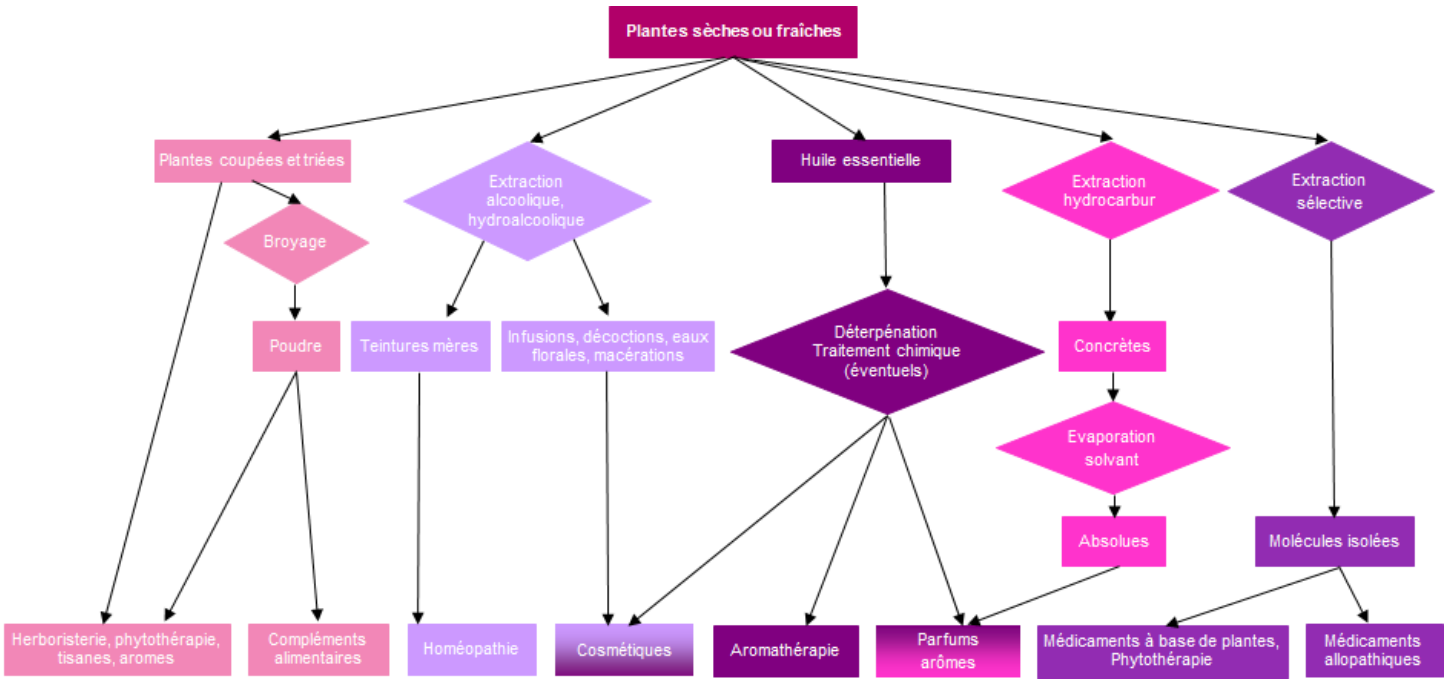
	Valeurs (k€)
Divers plantes	212
Bouleau	202
dont sec	*174*
dont frais et surgelé	*24*
Gentiane	90
dont racines sèches	*78*
Reine des prés (sec)	66
Romarin (sec)	59

Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

3. Les marchés des secteurs utilisateurs des PPAM en France

Les PPAM, sous leurs différentes formes (fraîche, sèche, surgelée, huile essentielle, extraits…), alimentent plusieurs secteurs d'activités après transformations. Les principales destinations de ces plantes sont le secteur médical ou assimilé (phytothérapie, aromathérapie, compléments alimentaires, homéopathie, allopathie…), le secteur agro-alimentaire, le secteur de la cosmétique et de la parfumerie.

Schéma des principales destinations des PPAM



Source : FranceAgriMer

Cette partie traitera des chiffres généraux de ces secteurs, dans la limite des données actuellement disponibles. Selon le marché, il est en effet parfois difficile d'isoler les PPAM (exemple : secteurs de la pharmacie ou agro-alimentaire). D'autre part, pour certains marchés qui concernent plusieurs utilisations, il est complexe d'obtenir une synthèse et des études plus fines seraient nécessaires (exemple : marché de l'aromathérapie, en effet les huiles essentielles sont aussi vendues en flacons pour un usage alimentaire ou cosmétique).

Enfin, il existe d'autres marchés annexes (exemple : teintures, colorants, insecticides…) qui ne seront pas développés ici.

3.1 Secteur santé, beauté et bien-être

3.1.1 Marché de l'homéopathie

L'homéopathie, selon le Ministère des Solidarités et de la Santé[1], « consiste en l'administration à des doses très faibles ou infinitésimales, de substances susceptibles de provoquer, à des concentrations différentes […] des manifestations semblables aux symptômes par le malade ».

Les produits homéopathiques sont préparés à base de substances actives (appelées « souches ») d'origine végétale, minérale ou animale en très faible quantité. Il est estimé que 30 % du chiffre d'affaires du marché national correspond aux ventes des produits homéopathiques avec des souches de plantes médicinales. Les principales plantes en volume sont l'arnica, le calendula, l'echinacea et l'hypericum.

[1] « Les médicaments homéopathiques » - Ministère des Solidarités et de la Santé [https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/medicaments/le-circuit-du-medicament/article/les-medicaments-homeopathiques]

En France, trois laboratoires commercialisent des médicaments homéopathiques : Lehning-Rocal, Weleda et Boiron. Ce dernier représente environ 80 % de ce marché. Ainsi, à partir des données du laboratoire Boiron, le chiffre d'affaires des produits homéopathiques à base de plantes a pu être estimé à 217,5 millions d'euros en 2018[2].

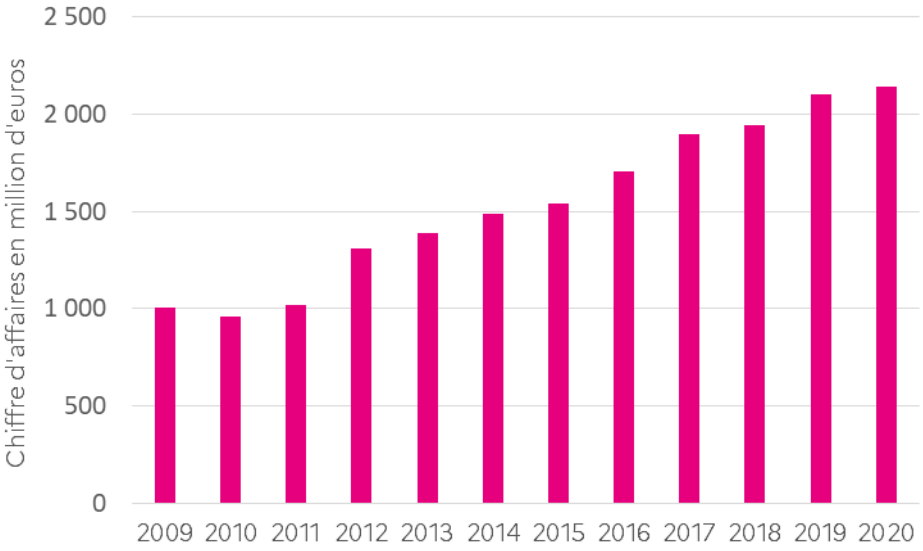
3.1.2 Marché global des compléments alimentaires

Selon le Ministère de la Solidarité et de la Santé[3], les compléments alimentaires sont « des denrées alimentaires dont le but est de compléter le régime alimentaire normal et qui constituent une source concentrée de nutriments ou d'autres substances ayant un effet nutritionnel ou physiologique ». Les complémentaires alimentaires peuvent être composés de plantes ou de préparations à base de plantes (très représentées), d'huiles essentielles, de nutriments (vitamines et minéraux), de substances à but nutritionnel ou physiologique et d'autres produits.

Les chiffres présentés ci-dessous prennent en compte les compléments alimentaires dans leur globalité c'est-à-dire ceux à base de PPAM mais aussi ceux préparés à partir d'autres ingrédients (minéraux, vitamines, produits de la ruches…).

D'après le Synadiet[4], les compléments alimentaires en France représentent 2,14 milliards d'euros de chiffre d'affaires (sorties consommateur en prix de vente TTC) en 2020. Le marché est ainsi en croissance de 1,9 % par rapport à 2019. Le marché des compléments alimentaires est en progression depuis 2010 avec un chiffre d'affaires qui a plus que doublé en dix ans.

Évolution du chiffre d'affaires (en M€) des compléments alimentaire en France de 2009 à 2020

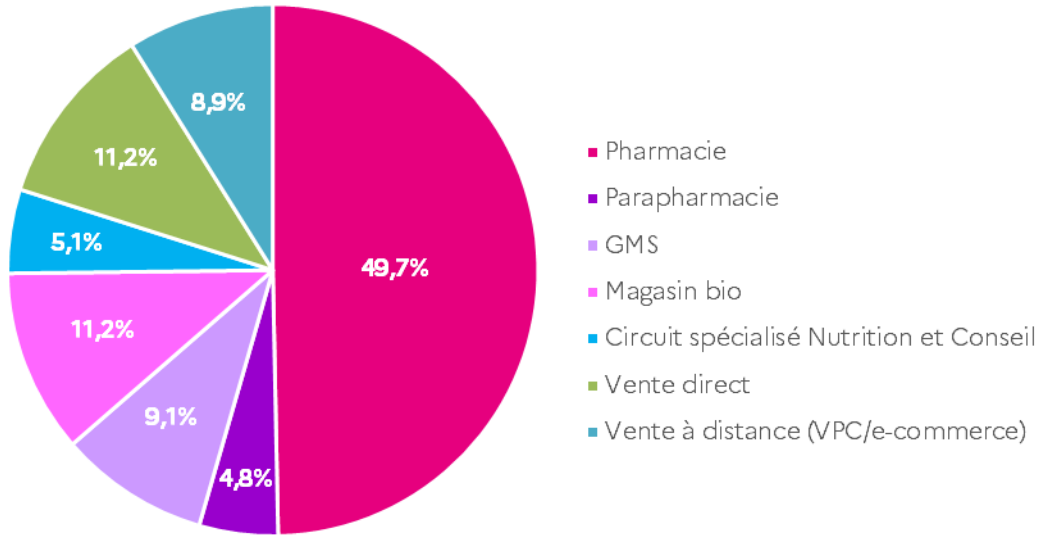


Sources : Synadiet selon les données de IQVIA, IMS Health, IRI Secodip census, ©Good. Bio analitics, distributeurs, estimations fabricants, FEVAD, FVD et PROCOS

Les pharmacies représentent le premier circuit de distribution des compléments alimentaires avec 49,7 % des achats consommateurs, soit 1 062 millions d'euros de chiffre d'affaires (1 026 millions d'euros en 2019). Les deux autres circuits les plus importants sont la vente directe et les magasins bio, qui représentent chacun un chiffre d'affaires de 239 millions d'euros (soit 11,2 % du marché). Par ordre décroissant, les autres circuits de ventes sont les grandes et moyennes surfaces, les ventes à distance (par catalogue et par e-commerce), le circuit spécialisé Nutrition et Conseil, et les parapharmacies.

[2] « Marché des plantes à parfum, aromatiques et médicinales : Panorama 2018 » - FranceAgriMer [https://www.franceagrimer.fr/content/download/64168/document/March%C3%A9_PPAM_Panorama_2018.pdf]
[3] « Compléments alimentaires » - Ministère de la Solidarité et de la Santé [https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/denrees-alimentaires/article/complements-alimentaires]
[4] « Les compléments alimentaires : Les chiffres » - Synadiet [https://www.synadiet.org/les-complements-alimentaires/le-marche/les-chiffres-du-marche-en-2020]

Répartition des circuits de distribution des compléments alimentaires en 2020



Sources : Synadiet d'après IQVIA, IRI Secodip census, ©Good. Bio analitics, distributeurs, FEVAD, FVD et PROCOS

3.1.3. Marché de la gemmothérapie

La gemmothérapie est l'utilisation de produits à base de tissus embryonnaires de végétaux (bourgeons, jeunes pousses et radicelles). Elle fait partie intégrante de la phytothérapie.

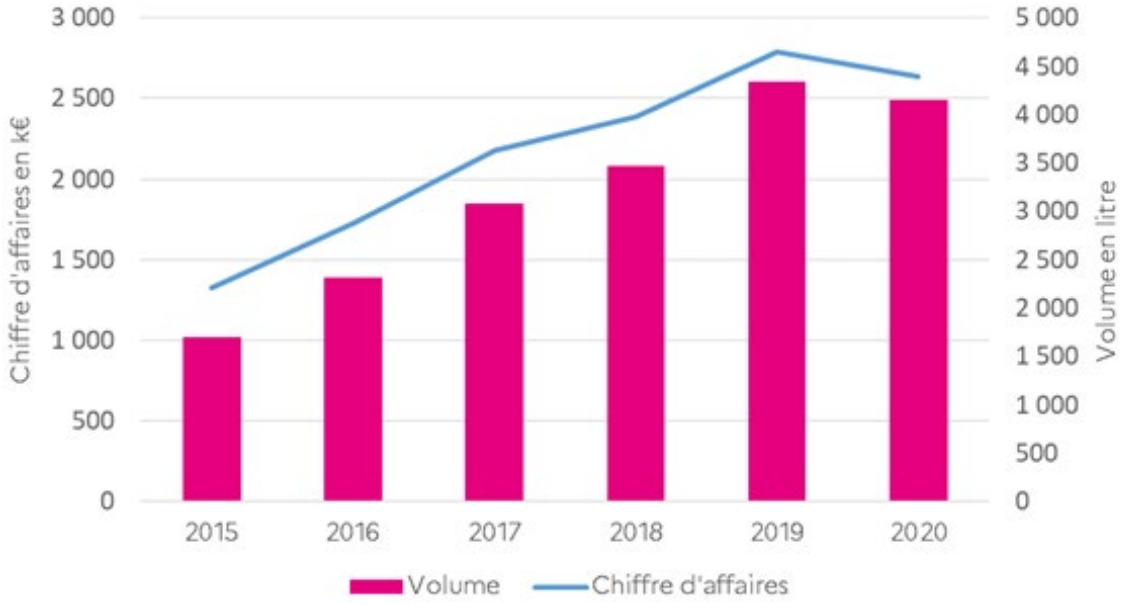
- Le marché de la gemmothérapie en pharmacie et parapharmacie

Les ventes de produits en gemmothérapie s'élèvent en 2020 à 2,6 millions d'euros en pharmacie et à 644 000 euros en parapharmacie, soit un total de 3,3 millions d'euros pour un volume de 5 200 litres.

En pharmacie, les ventes ont constamment augmenté entre 2015 et 2019. En 2020, il est constaté une baisse des ventes (- 5,7 % en valeur et - 4,3 % en volume par rapport à 2019). Pour la parapharmacie, elles sont très variables selon les années.

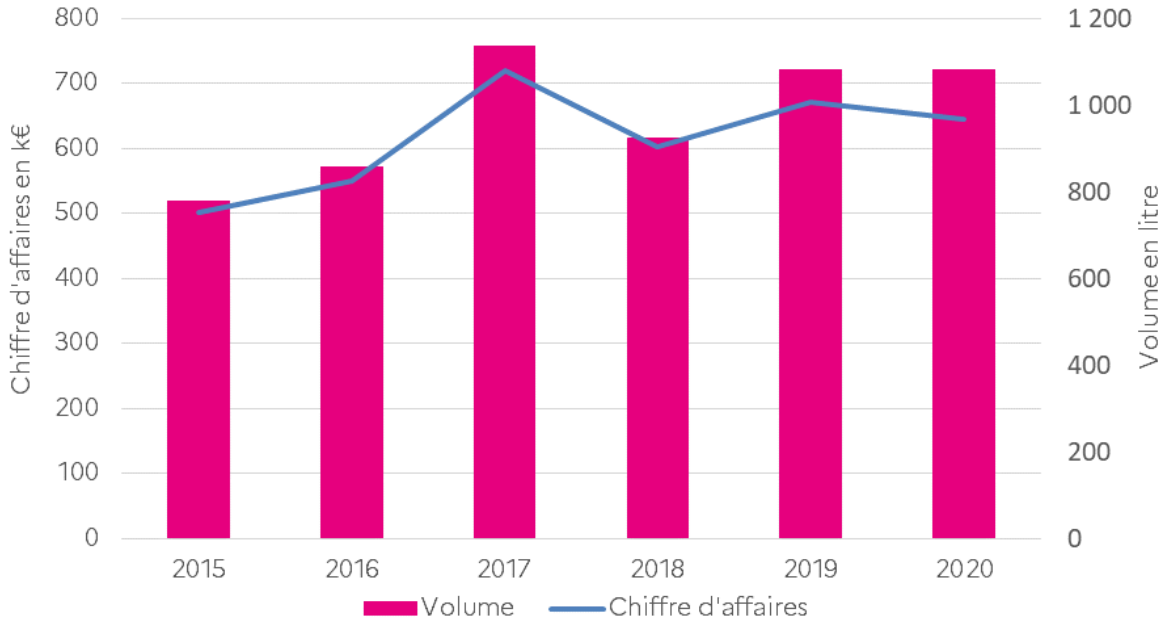
Les produits de gemmothérapie commercialisés en pharmacie et parapharmacie sont quasi exclusivement labélisés agriculture biologique. Seulement 2 % des volumes vendus ne sont pas concernés par cette certification.

Évolution (en volume et valeur) des ventes de produits de gemmothérapie en pharmacie de 2015 à 2020 en France



Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth Company

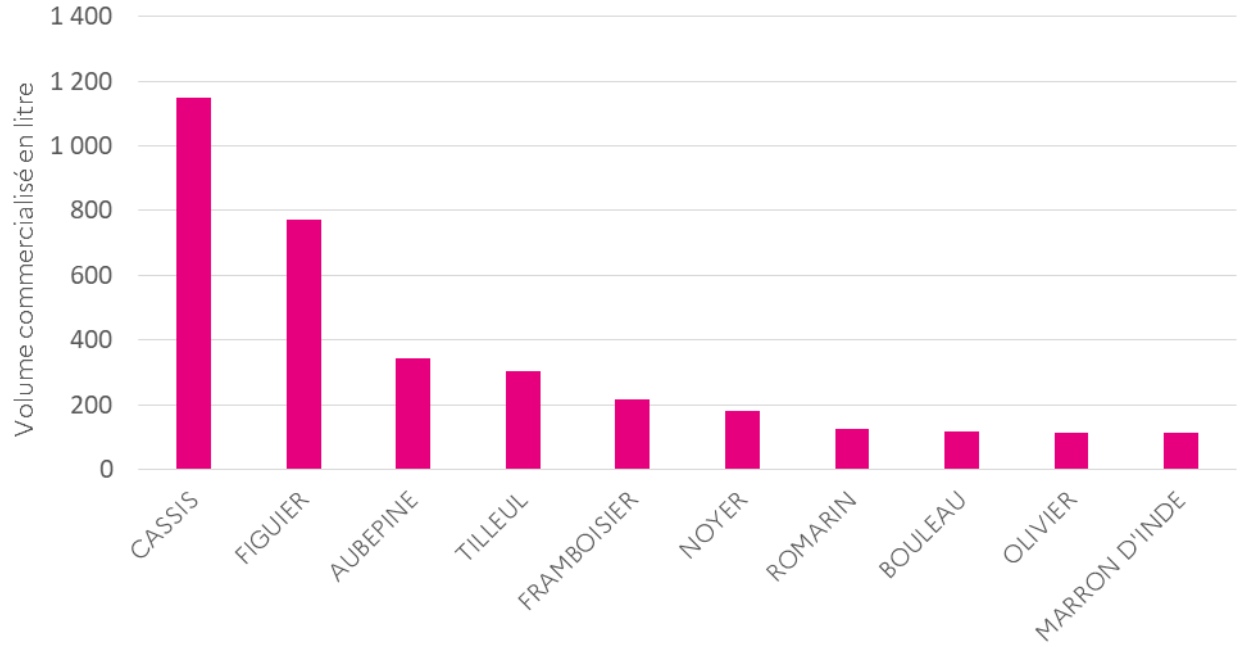
Évolution (en volume et valeur) des produits de gemmothérapie commercialisés en parapharmacie de 2015 à 2020 en France



Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth Company

Parmi les produits commercialisés en pharmacie et parapharmacie, les plantes (bourgeons, jeunes pousses ou radicelles) les plus utilisées en gemmothérapie sont le cassis, le figuier, l'aubépine et le tilleul. Le bourgeon de cassis, aux propriétés multiples et amplificateur de l'effet des autres bourgeons est, logiquement, le plus consommé.

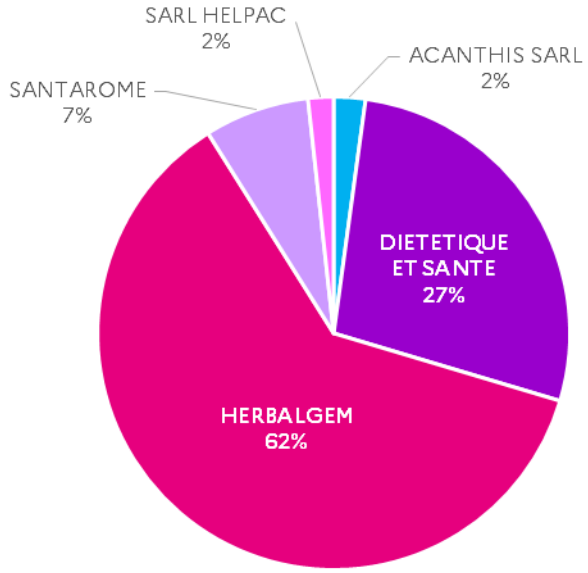
Volume de ventes des principales plantes (bourgeons, jeunes pousses ou radicelles) utilisés en gemmothérapie en pharmacie et parapharmacie en 2020



Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth Company

Plus de la moitié du marché de la gemmothérapie en pharmacie et parapharmacie est réalisé par le laboratoire Herbalgem (62 %) suivi par les laboratoires Diététique et santé (27 %), Santarome (7 %), Helpac (2 %) et Acanthis (2 %).

Répartition par laboratoire du chiffre d'affaires des ventes de produits gemmothérapie en pharmacie et parapharmacie en France en 2020



Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth Company

3.1.4 Marché des huiles essentielles

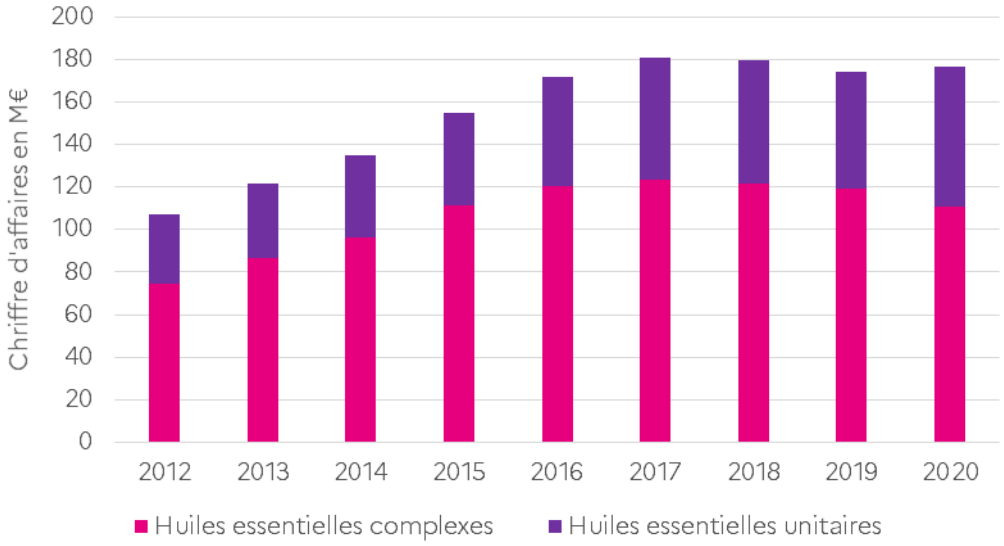
L'huile essentielle est définie comme une substance odorante volatile produite par certaines plantes et pouvant être extraite sous forme liquide par distillation à la vapeur d'eau ou à sec ainsi que mécaniquement par pressage à froid.

On distingue, ci-après, les huiles essentielles unitaires qui sont les huiles essentielles pures vendues en flacon et les complexes, qui sont des produits dont les propriétés proviennent de la présence d'huiles essentielles (gel, baume, pastilles, huiles, etc.) ou les mélanges de plusieurs huiles essentielles.

- Le marché des huiles essentielles en pharmacie et parapharmacie

Le marché des huiles essentielles, en 2020, représente 206 millions d'euros en pharmacie et parapharmacie.

Évolution du chiffre d'affaires des huiles essentielles en pharmacie de 2012 à 2020

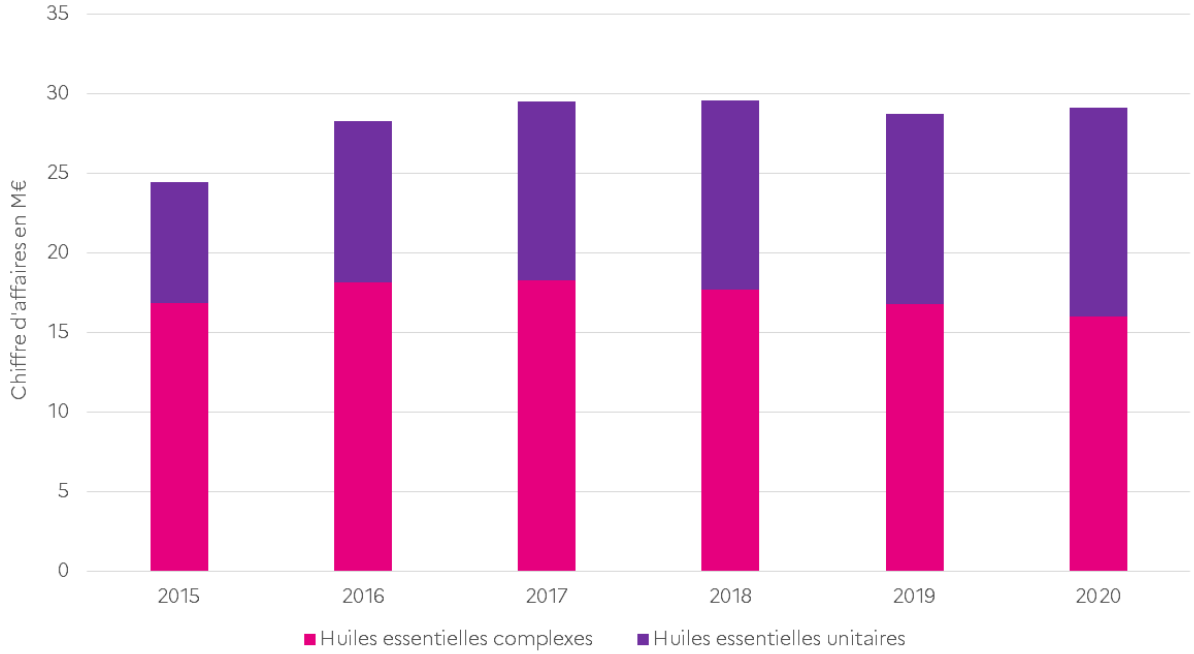


Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth Company

Le marché des huiles essentielles en pharmacie a constamment augmenté de 2012 à 2017. Cependant, en 2018 et 2019, il a connu une légère baisse. En 2020, il représente 177 millions d'euros soit une hausse de 1,5 % par rapport à 2019.

En parapharmacie, le marché n'est que de 29 millions d'euros en 2020 mais il suit la même tendance que celui de la pharmacie en termes d'évolution.

Évolution du chiffre d'affaires des huiles essentielles en parapharmacie de 2015 à 2020



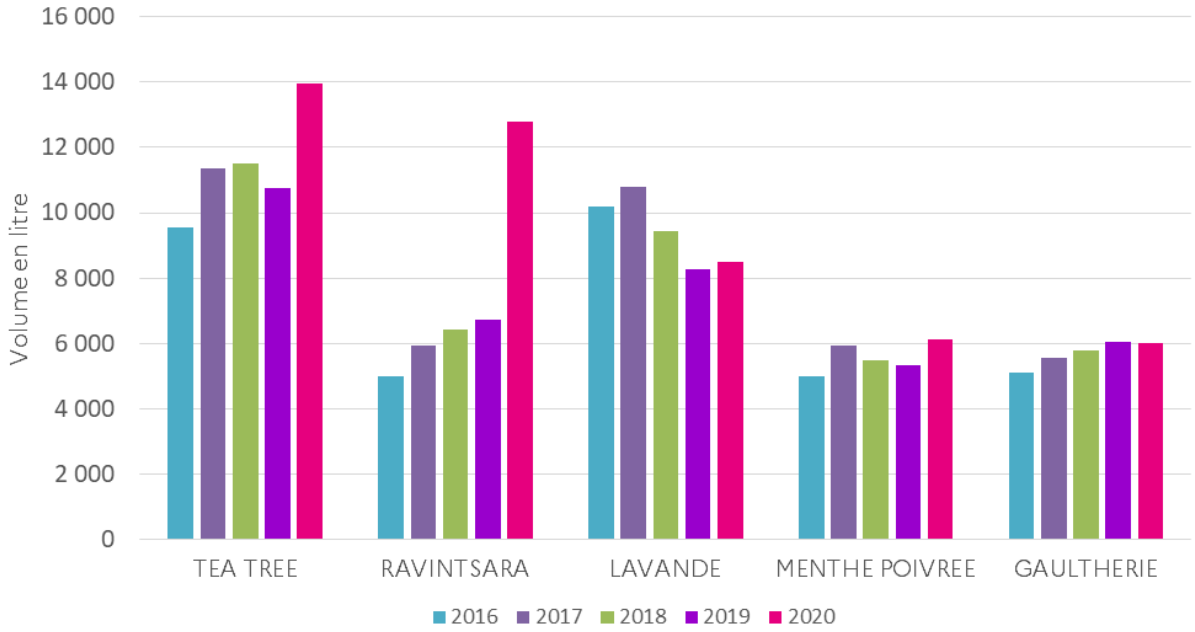
Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth

Les ventes les plus importantes concernent les complexes d'huiles essentielles avec un chiffre d'affaires de 111 millions d'euros en pharmacie et 16 millions d'euros en parapharmacie en 2020. Cependant le chiffre d'affaires est en baisse ces trois dernières années (- 10 % en pharmacie et - 12,5 % en parapharmacie entre 2017 et 2020).

Quant aux huiles essentielles unitaires, leurs ventes représentent 79 millions d'euros (13 millions d'euros en parapharmacie et 66 millions d'euros en pharmacie) en 2020 soit un volume estimé de 100 000 litres. Contrairement aux complexes, les ventes d'huiles essentielles unitaires (chiffre d'affaires et volume) sont plutôt en constante augmentation à l'exception d'une baisse en 2019. Elles ont ainsi connu une forte progression en 2020 (+ 20 % en pharmacie et + 10 % en parapharmacie en chiffre d'affaires et + 17 % en volume par rapport à 2019).

Les principales huiles essentielles commercialisées, en volume, en pharmacie et parapharmacie sont le tee tree, le ravintsara, la lavande, la menthe poivrée et la gaulthérie. Il est à noter l'augmentation importante des ventes d'huiles essentielles de tea tree et de ravintsara en 2020. Ce sont deux huiles essentielles réputées pour avoir des propriétés antiseptiques, très demandées en raison de la pandémie de la Covid-19.

Volume de vente des cinq principales huiles essentielles en pharmacie et parapharmacie en France de 2016 à 2020



Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth

Cependant, en terme de chiffre d'affaires, l'ordre n'est pas exactement le même. En effet l'huile essentielle qui génère le plus de valeur est le ravintsara suivi par le tee tree, la lavande, l'hélichryse et la menthe poivrée. Les prix des huiles essentielles sont très variables d'une plante à l'autre.

Chiffre d'affaires des ventes des principales huiles essentielles en pharmacie et parapharmacie en France en 2020

Huile essentielle	Chiffre d'affaires 2020	Part du chiffre d'affaires 2020
Ravintsara	12,3 M€	15,6 %
Tea tree	8,5 M€	10,7 %
Lavande	6,6 M€	8,4 %
Hélichryse	4,8 M€	6,0 %
Menthe poivrée	4,4 M€	5,5 %
Gaulthérie	3,3 M€	4,1 %

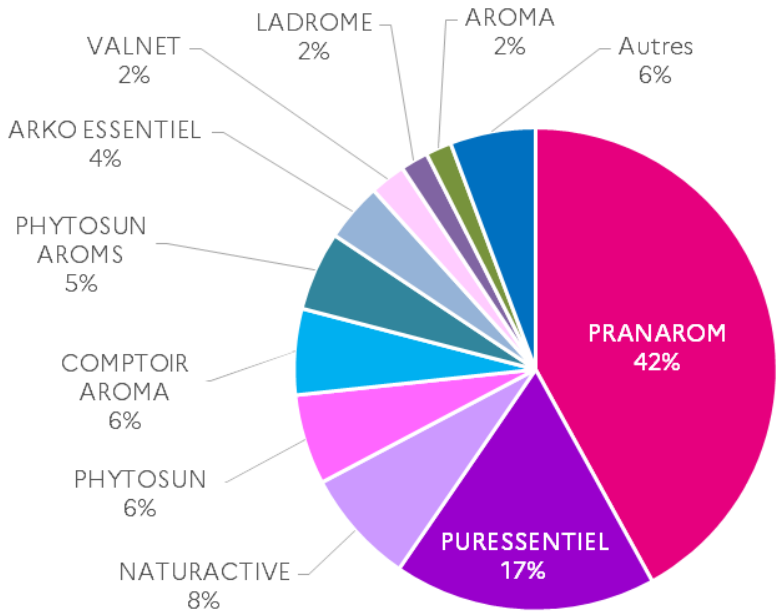
Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth

Prix moyen de vente de certaines huiles essentielles en pharmacie et parapharmacie en France en 2020

Huile essentielle	Prix moyen de vente 2020 (€/L)
Rose damas	25 175,70
Jasmin	19 400,00
Hélichryse	4 573,00
Camomille matricaire	4 283,10
Thym thujanol	3 356,70
Camomille romaine	3 141,40
Thym	2 473,00
Lavande stoechas	2 107,30
Thym linalol	1 867,50
Thym thymol	1 403,80
Estragon	1 321,70
Origan	1 093,80
Cumin	1 017,80
Ravintsara	964,20
Romarin	834,40
Coriandre	828,50
Lavande fine	790,50
Menthe poivrée	718,10
Sauge sclarée	693,80
Lavande aspic	669,10
Clou girofle	656,50
Tea tree	611,20
Gaulthérie	541,20
Eucalyptus radiata	533,70
Lavandin abrial	473,10
Eucalyptus globulus	451,10
Lavandin super	428,70
Lavandin grosso	378,40

Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth

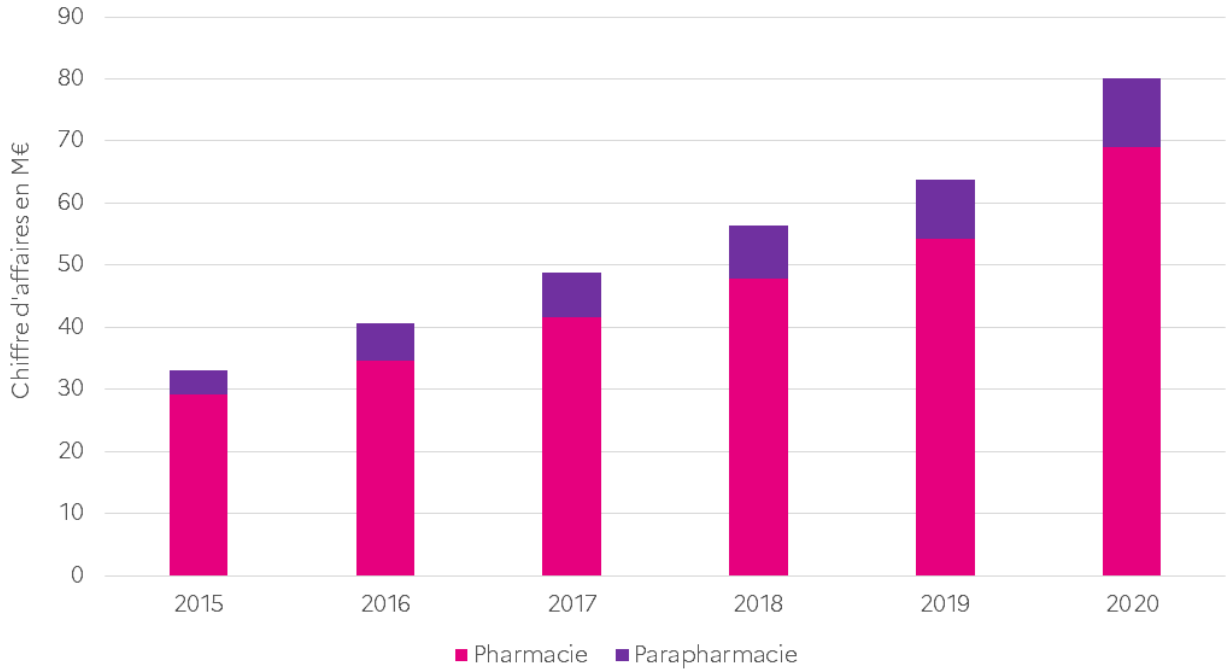
Répartition des ventes par marque d'huiles essentielles unitaires en pharmacie et parapharmacie en France en 2020



Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth

Le chiffre d'affaires pour les produits labélisés Agriculture Biologique ne cesse d'augmenter depuis 2015. En effet, il a atteint 80 millions d'euros en 2020 (69 millions d'euros en pharmacie et 11 millions d'euros en parapharmacie). Ce marché représente ainsi 39 % du marché global en 2020 (37 % en 2019). Les produits bio vendus en pharmacie et parapharmacie sont en majorité des huiles essentielles unitaires (71 % du chiffre d'affaires soit 57 millions d'euros).

Évolution du chiffre d'affaires des huiles essentielles biologiques en pharmacie et parapharmacie de 2015 à 2020



Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth

3.1.5 Marché des infusions

Les produits étudiés dans ce marché sont les infusions en sachets ainsi que les plantes sèches en vrac à infuser.

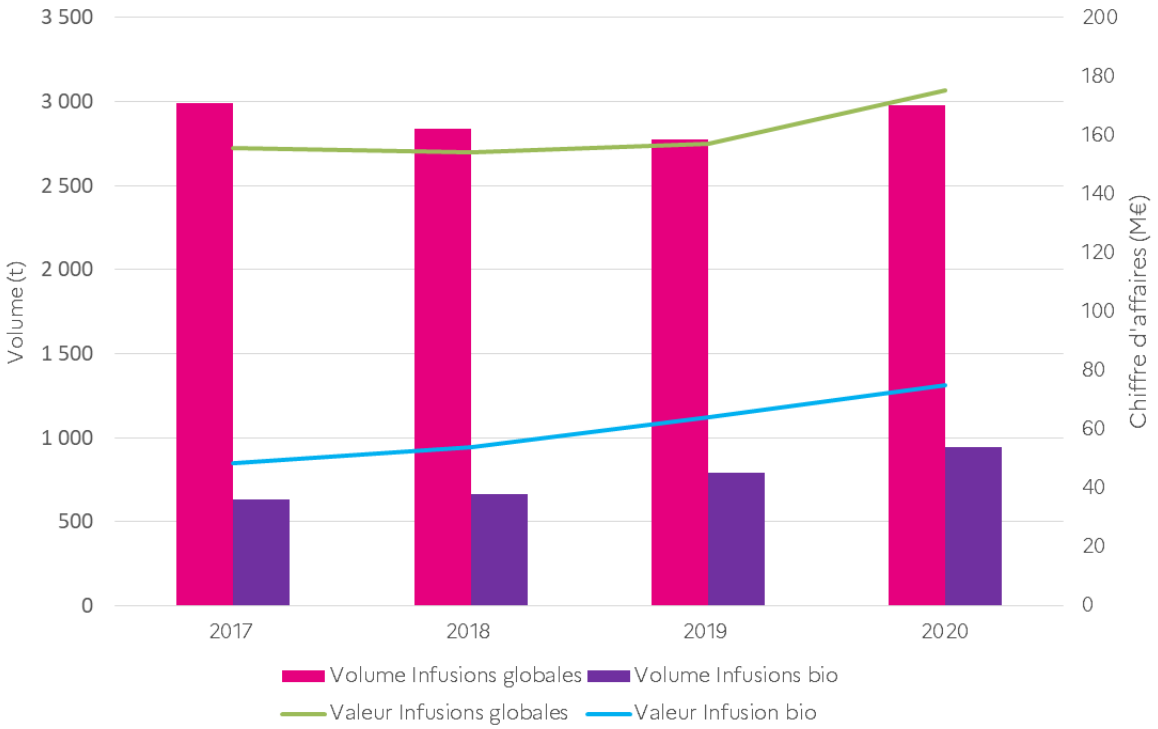
- Le marché des infusions en GMS

NB : Les données relatives au marché des infusions en GMS présentées ci-après ne comprennent pas les produits à base de rooibos, plante exclusivement importée.

La valeur des ventes des infusions en GMS en France métropolitaine (Corse comprise) représente, en 2020, 175 millions d'euros, pour un volume estimé à 2 980 tonnes. Le chiffre d'affaires a été quasi-constant de 2017 à 2019 tandis que les quantités ont été en diminution (- 7 % entre 2017 et 2019). En 2020, le marché, en lien avec l'épidémie de Covid 19, a fortement augmenté (+ 11,5 % en valeur et + 7,5 % en volume par rapport à 2019).

La part des infusions bio est en augmentation depuis 2017. Elles représentaient, en 2017, 627 tonnes, soit 21 % du volume total d'infusions et 48 millions d'euros, soit une part de marché de 31 % en valeur. En 2020, elles constituent 32 % des volumes (941 tonnes) et 43 % de la valeur (75 millions d'euros).

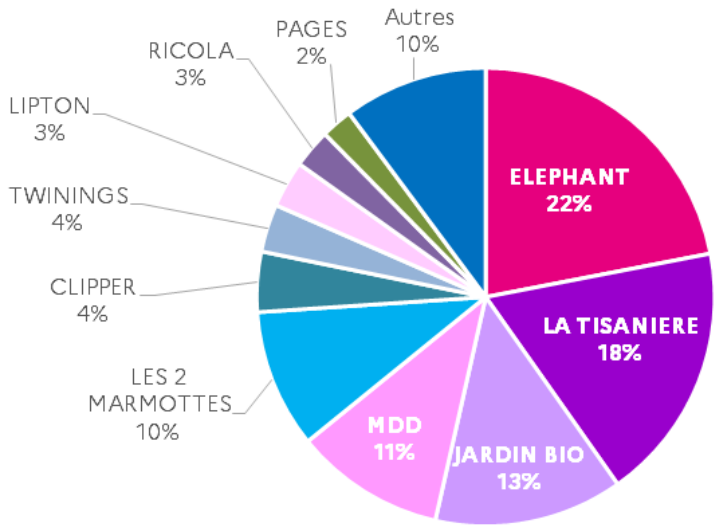
Ventes d'infusions en valeur et volume en GMS de 2017 à 2020 en France



Source : FranceAgriMer d'après les données IRI

Les marques dominantes en France d'infusions commercialisées en GMS sont l'ÉLÉPHANT avec 22 % des parts de marché suivie de LA TISANIÈRE (18 %), JARDIN BIO (13 %) puis les marques de distributeur (MDD) (11 %).

Part de la valeur des principales marques d'infusions en GMS

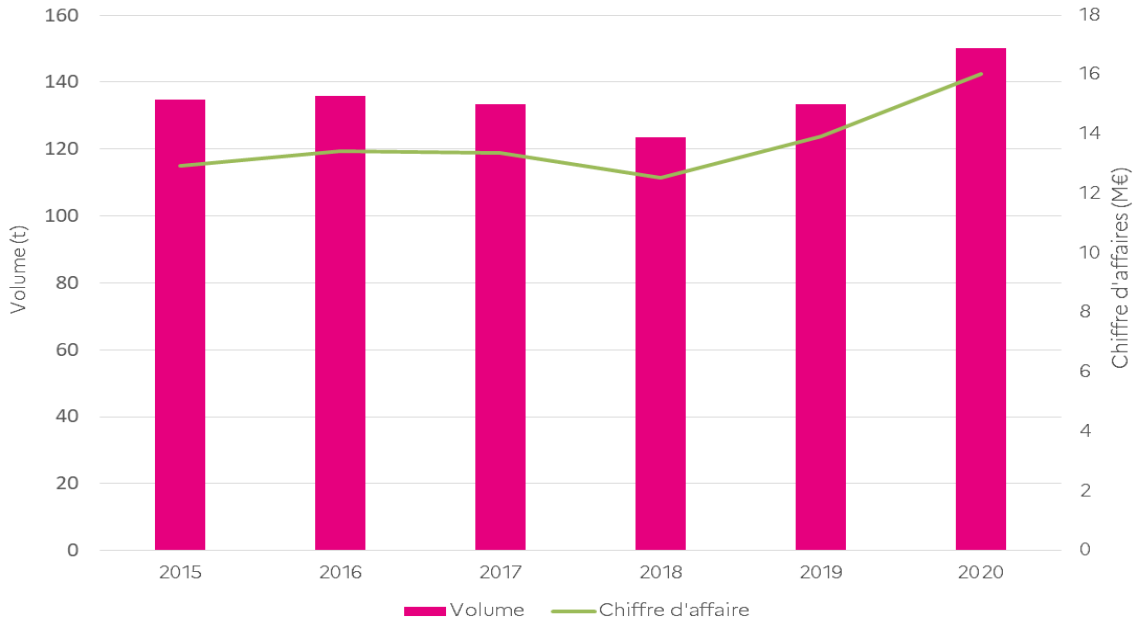


Source : FranceAgriMer d'après les données IRI

- Le marché des infusions en pharmacie et parapharmacie

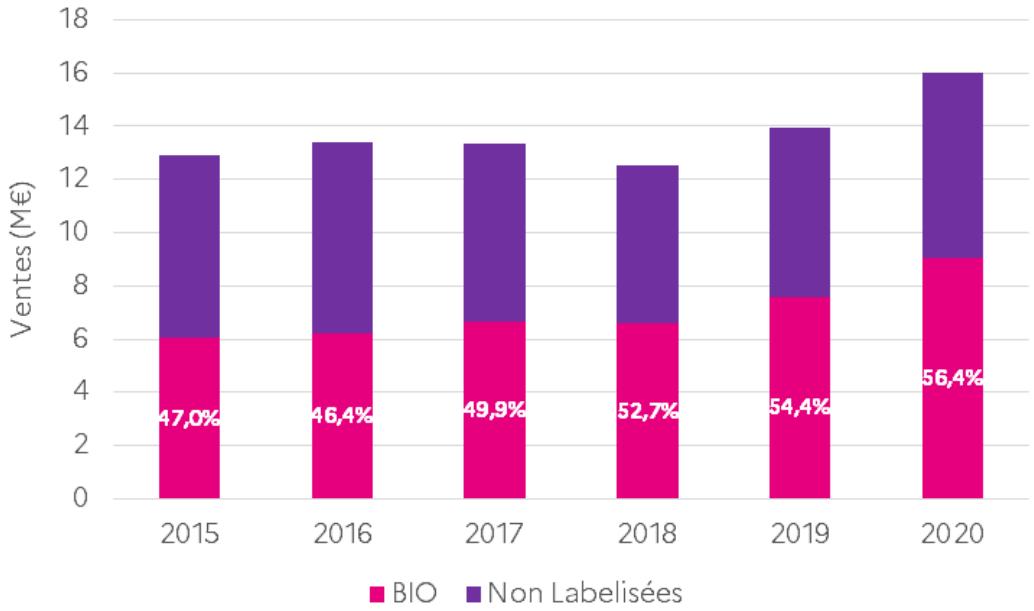
Le marché des infusions en pharmacie et parapharmacie représente 16 millions d'euros et est estimé à 150 t en 2020. Après avoir connu une baisse des ventes en 2018, ce marché est en augmentation depuis deux ans.

Ventes d'infusions en valeur et en volume en pharmacie et parapharmacie de 2015 à 2020 en France



Source : FranceAgriMer d'après les données d'Openhealth Company

Ventes d'infusions bio et non labélisées en valeur en pharmacie et parapharmacie de 2015 à 2020 en France

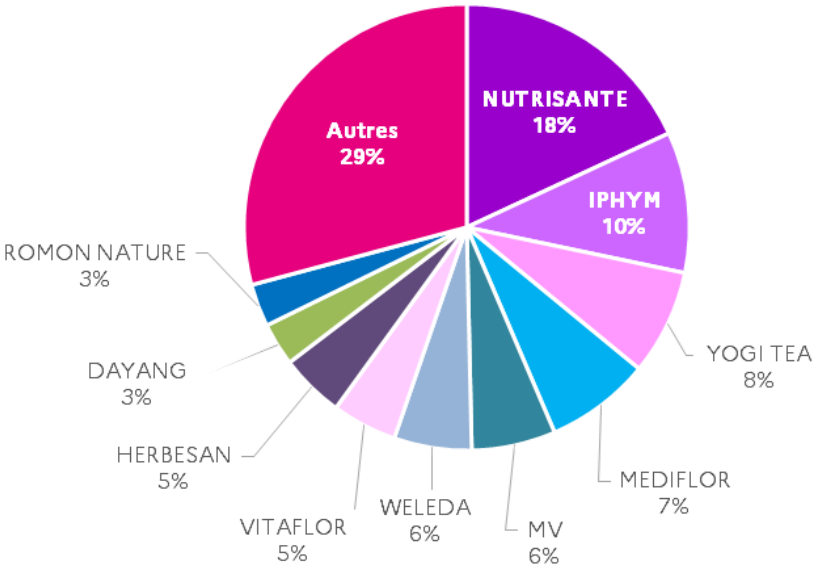


Source : FranceAgriMer d'après les données d'Openhealth Company

La valeur des infusions labélisées agriculture biologique est en constante augmentation passant de 6 millions d'euros en 2015 à 9 millions d'euros en 2020 (soit + 49 %). Par rapport au total des ventes, la part du bio est ainsi en augmentation. Depuis 2018, plus de la moitié du chiffre d'affaires provient de la vente de ces produits labellisés.

Les marques d'infusions les plus vendues en pharmacie et parapharmacie sont NUTRISANTÉ avec 18 % des parts de marché, IPHYM (10 %) et YOGI TEA (8 %).

Part de la valeur des principales marques d'infusions vendues en pharmacie et parapharmacie



Source : FranceAgriMer d'après les données d'Openhealth Company

3.1.6 Marché de la cosmétique

- Marché global des cosmétiques

Selon la FEBEA[5], le marché européen des cosmétiques était de 79 milliards d'euros en 2018. Il était à la première place au niveau mondial suivi par le marché des États-Unis (67 Mrd €).

Pour la France, le marché a été évalué à 24 milliards d'euros en 2018 ; il emploie environ 164 000 personnes (emplois directs).

Les exportations de l'industrie cosmétique française sont égales à 15,8 milliards d'euros en 2019, soit une progression de 9 % par rapport à 2018. Ce secteur s'impose ainsi au rang de deuxième contributeur du commerce extérieur de la France. Au total plus de 50 % de la production française est exportée.

- Les cosmétiques naturels et bio

Selon l'association Cosmebio, les ventes de cosmétiques naturels représentaient, en 2018, un chiffre d'affaires d'environ 11 milliards US$, soit 12,63 milliards d'euros[6]. Ce sont 6 % du marché mondial, estimé à 223 milliards d'euros.

En Europe, le marché des produits cosmétiques naturels et bio augmente constamment. Il est ainsi passé à 3,82 milliards d'euros en 2018, soit + 7,2 % par rapport à 2017. La croissance devrait se poursuivre suivant un rythme de 6,3 % en moyenne par an d'ici à 2023, pour atteindre un chiffre d'affaires de plus de 5 milliards d'euros.

En France, le chiffre d'affaires a atteint 757 millions d'euros en 2018 et serait estimé à plus de 900 millions en 2019. Ainsi, les produits bio et naturels représentent 6,4 % des ventes en valeur globale de la cosmétique (estimé à 10 milliards d'euros[2] - sorties caisses en 2017). La France est classée 3ième pour la vente des produits cosmétiques naturels et bio, derrière l'Allemagne (1,34 milliard d'euros) et les États-Unis (4,32 milliards d'euros).

Selon un sondage mené par OpinionWay pour Cosmébio en 2019, 28 % de Français achètent des cosmétiques biologiques (+ 3 % par rapport à 2017). Les jeunes consommatrices sont les plus concernées par ces achats : 35 % des femmes de 25-34 ans déclarent avoir acheté des cosmétiques naturels et bio dans les six mois précédant l'enquête.

[5] « Le secteur cosmétique : Le secteur en chiffre » - FEBEA [https://www.febea.fr/fr/le-secteur-cosmetique/le-secteur-chiffres]
[6] En prenant le taux de change au 31/12/2018 : 1 US$ = 0,87097 €

Les magasins bio, qui enregistrent 38 % des ventes, sont les premiers distributeurs de cosmétiques bio, devant les pharmacies, parapharmacies et drugstores (33 % des ventes). Les grandes et moyennes surfaces généralistes représentent 7 % des ventes. Enfin, 23 % des produits de soins naturels sont vendus en Europe dans d'autres circuits de distribution.

3.1.7 Marché des fragrances

Les « matières premières aromatiques pour la parfumerie » incluant les compositions parfumantes (ou « fragrances ») couvrent les secteurs des produits industriels, de ménage, pour la maison, les détergents, la savonnerie et les produits cosmétiques dont les parfums alcooliques. Les « fragrances » peuvent être composées de produits naturels, de produits de synthèse ou de base (compositions pouvant contenir des produits naturels et de synthèse).

Selon PRODAROM[7] (enquête réalisée auprès de ses adhérents leaders : chiffres ne représentent donc pas l'intégralité de la filière au niveau national mais permettant de montrer les tendances du marché). Le chiffre d'affaires des fragrances 2020 de ses 15 sociétés leaders a diminué de 3,5 % par rapport à 2019. Le secteur de la parfumerie a fortement été touché par la crise sanitaire avec toutefois une certaine résilience. La baisse des ventes a eu lieu en particulier lors du second et troisième trimestre (fermeture des magasins et des aéroports). Le quatrième trimestre a été très positif mais il n'a pas pu rattraper les pertes des précédents. Avant la crise, le secteur était en pleine croissance car les sociétés leaders de PRODAROM affichaient une augmentation de leur chiffre d'affaires de 8,2 % pour la parfumerie en 2019 (par rapport à 2018).

3.2 Secteur agro-alimentaire

3.2.1 Marché des plantes aromatiques fraiches et surgelées

Les marchés du frais et du surgelé comprennent les principales plantes aromatiques « classiques » (thym, romarin, basilic, coriandre, etc.). Ces plantes aromatiques sont destinées à être consommées en l'état ou intégrées dans des plats préparés. Ces secteurs sont en croissance ; une partie de ces plantes aromatiques est destinée au marché français, l'autre partie est exportée.

3.2.2 Marché du thym en GMS

Le marché étudié ici correspond uniquement au thym conditionné seul. Les données ne prennent pas en compte le thym incorporé dans des mélanges.

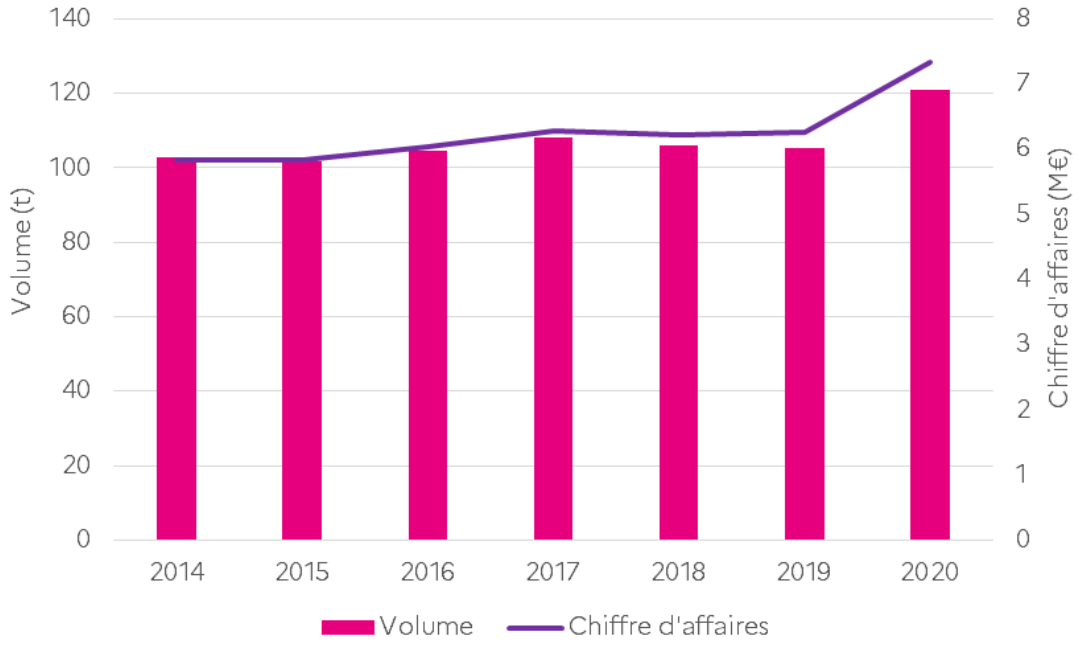
- Marché global du Thym

Le marché du thym en GMS en France (Corse comprise) représente, en 2020, 121 tonnes en volume et 7,3 millions d'euros en valeur. Les ventes sont en forte hausse par rapport à 2019 : + 15 % en volume et + 17 % en valeur. En effet la crise de la Covid-19 a été favorable à la grande distribution du fait du retour de la consommation alimentaire au domicile[8].

[7] « Note de conjoncture pour l'année 2020 » - Philippe Massé, Président de PRODAROM ; Actualité du 17 février 2021, PRODAROM [https://www.prodarom.com/note-de-conjoncture-pour-lannee-2020-philippe-masse-president-de-prodarom/]

[8] « L'impact de la crise de la COVID-19 sur la consommation alimentaire en France : parenthèse, accélérateur ou élément de rupture de tendances ? » - FranceAgriMer [https://www.franceagrimer.fr/content/download/65172/document/15_CONSO%20COVID%20Impact%20tendances_vf.pdf]

Évolution des ventes de thym en GMS en France de 2014 à 2020

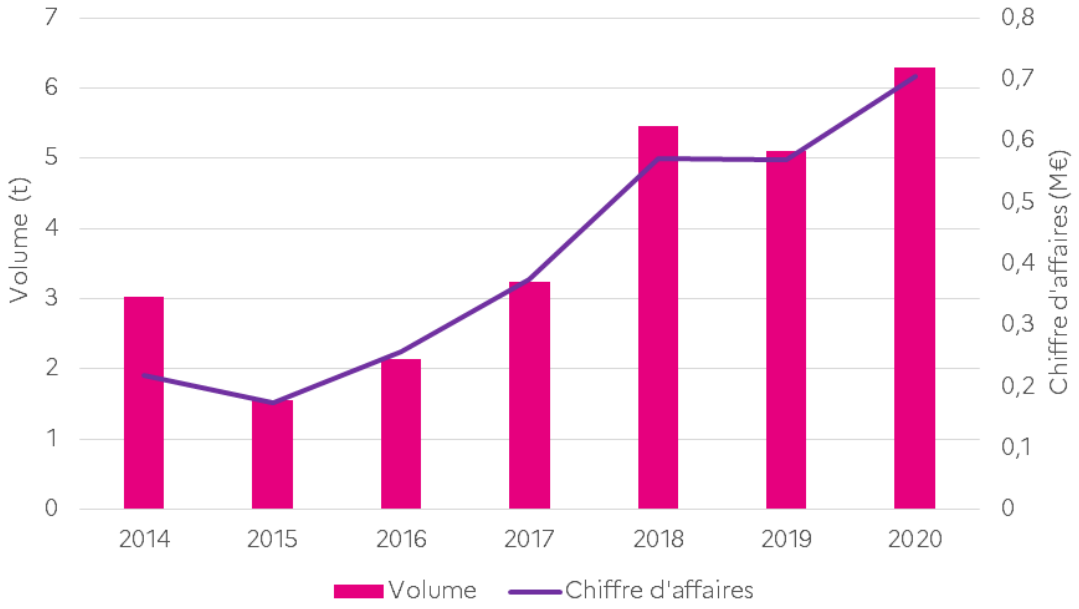


Source : FranceAgriMer d'après les données IRI

- Thym bio

Le thym labellisé Agriculture Biologique commercialisé en GMS représente 6,3 tonnes et 705 000 euros, soit 5,1 % en volume et 9,6 % en valeur des ventes globales de thym. Que ce soit en volume ou en valeur, les ventes ont globalement été en nette progression entre 2015 et 2020.

Évolution des ventes de thym bio en GMS en France de 2014 à 2019



Source : FranceAgriMer d'après les données IRI

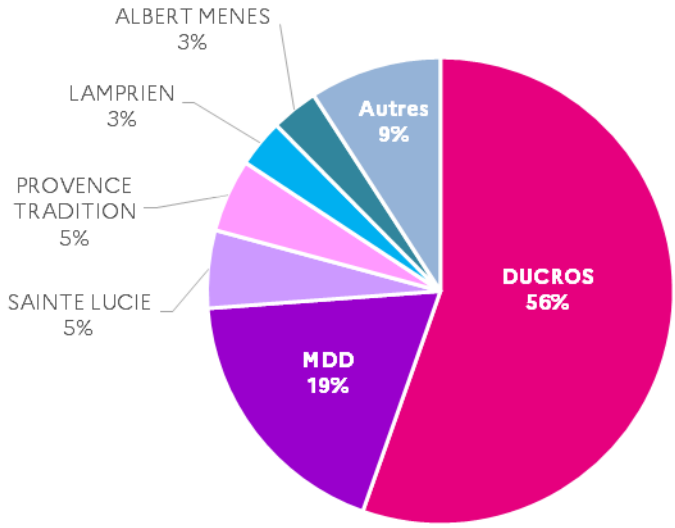
- Thym de Provence IGP

Les ventes de thym de Provence IGP (hors marques distributeurs) représentent, en 2020, 3 tonnes pour 367 000 € de chiffre d'affaires alors qu'elles étaient de 1,2 tonnes et 161 000 € en 2019. Ce label particulièrement récent (2018) comporte actuellement très peu de références.

- Fournisseurs de thym

La marque Ducros représente 56 % du marché du thym en GMS en 2020, suivie par les marques de distributeurs (19 %), Sainte Lucie (5 %) et Provence Tradition (5 %).

Part de la valeur des ventes de thym sec par marque en GMS en 2020



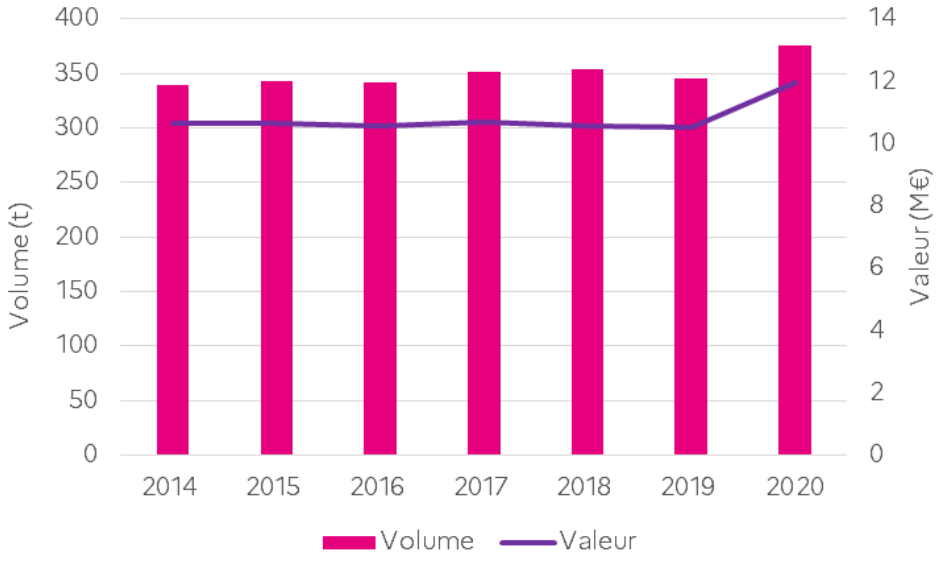
Source : FranceAgriMer d'après les données IRI

3.2.3 Marché des herbes de Provence en GMS

- Marché global des herbes de Provence

En 2020, le marché des herbes de Provence en GMS en France (Corse comprise) représente 375 tonnes et 11,9 millions d'euros. Les volumes d'herbes de Provence commercialisés en GMS ont été assez stables (entre 340 et 350 t) entre 2014 et 2019 mais avec un chiffre d'affaires en légère baisse. En 2020, les ventes d'herbes de Provence ont fortement augmenté (+ 8,9 % en valeur et + 13,8 % en volume). En effet, la Covid-19 (via le confinement) a orienté la consommation à domicile (fermeture de la restauration hors domicile) et ainsi boosté les ventes en GMS.

Ventes d'herbes de Provence en GMS en France de 2014 à 2020



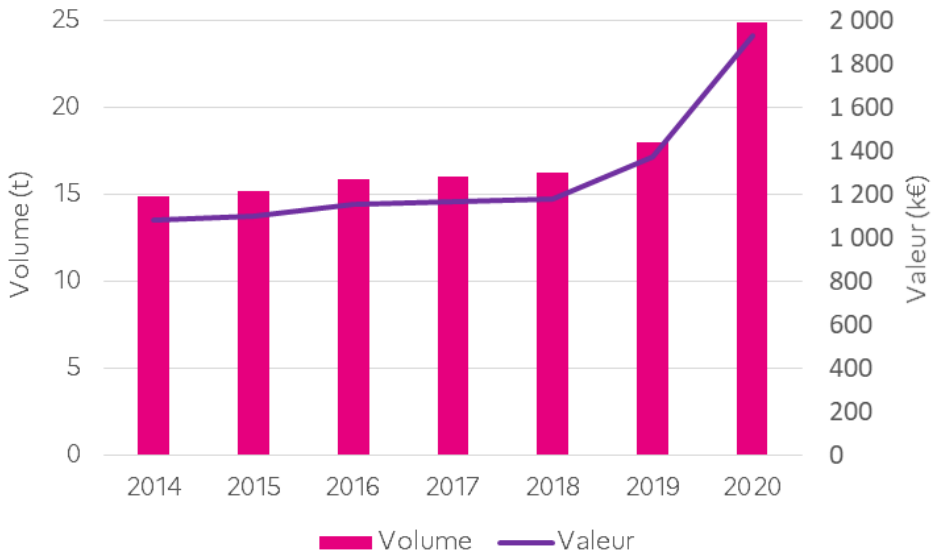
Source : FranceAgriMer d'après les données IRI

- Herbes de Provence Label Rouge

En 2020, Les ventes d'herbes de Provence Label Rouge ont atteint 25 tonnes et 1,9 million d'euros de chiffre d'affaires en GMS. Elles représentent donc 6,6 % du volume total des herbes de Provence et 16 % de la valeur totale.

Depuis 2014, ce marché a fortement progressé notamment en 2020 où il a augmenté de 38 % en volume et de 40 % en valeur.

Ventes d'herbes de Provence Label Rouge en GMS en France de 2014 à 2020

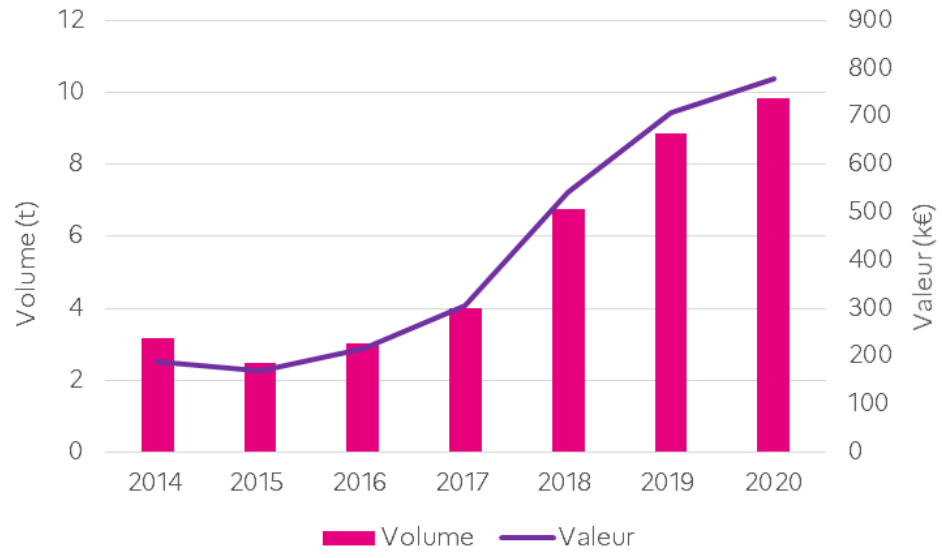


Source : FranceAgriMer d'après les données IRI

- Herbes de Provence bio

Les ventes d'herbes de Provence labellisées Agriculture Biologique sont en augmentation depuis 2015 tant en volume qu'en valeur. Elles représentent 9,8 tonnes et 778 000 euros en 2020, soit une hausse de 11 % en volume et de 10 % en valeur par rapport à 2019.

Ventes d'herbes de Provence bio en GMS en France de 2014 à 2020

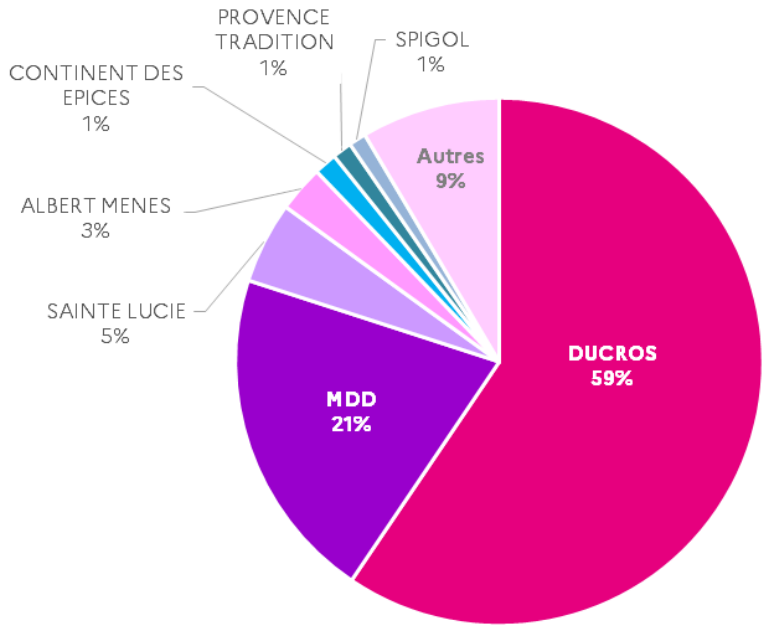


Source : FranceAgriMer d'après les données IRI

- Fournisseurs d'herbes de Provence

Pour les ventes globales d'herbes de Provence, DUCROS est la marque la plus commercialisée en 2020 avec 59 % des parts de marché, suivie par l'ensemble des marques de distributeur (21 %).

Part de marchés des différentes marques d'herbes de Provence en GMS en 2019



Source : FranceAgriMer d'après les données IRI

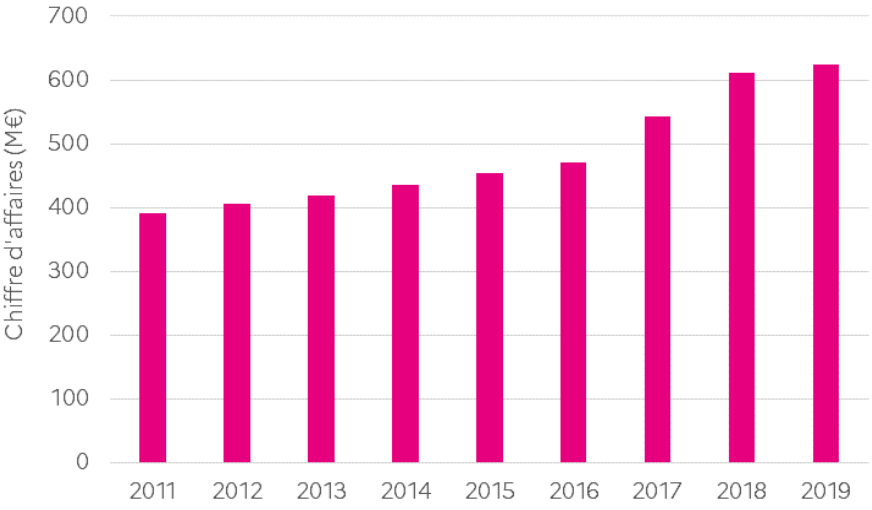
3.2.4 Marché des arômes

Le SNIAA[9] représente 95 % des entreprises de l'aromatique alimentaire français dont 90 % d'entreprises familiales. Ces entreprises fournissent 80 % des arômes « made in France » et 64 % des arômes « made in France » exportés.

Le chiffre d'affaires de l'aromatique alimentaire en France continue d'augmenter. Il est de 624 millions d'euros en 2019, en progression de 2 % par rapport à 2018 et de 59 % en comparaison à 2011.

D'après le SNIAA, 20 % du chiffre d'affaires de l'aromatique alimentaire dans UE sont réalisés par les entreprises françaises.

Évolution du chiffre d'affaires de l'aromatique alimentaire en France de 2011 à 2019

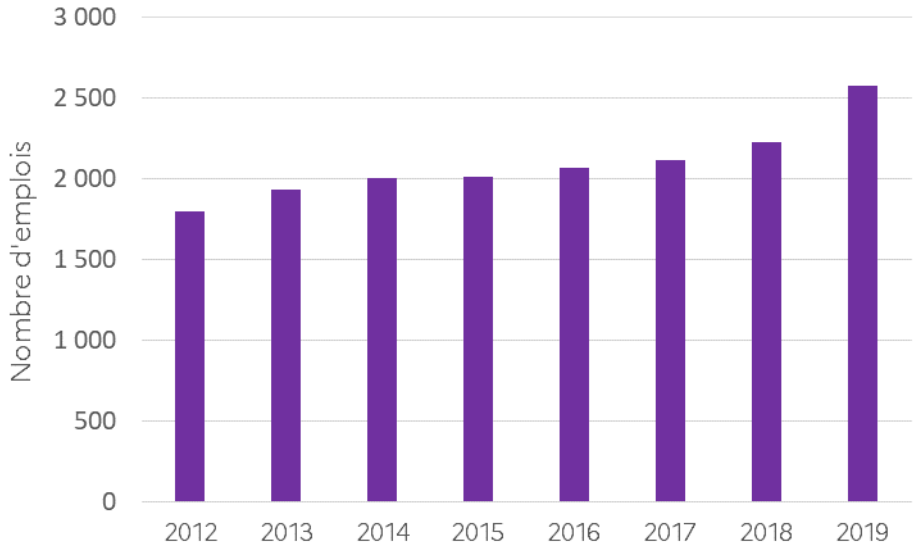


Source : SNIAA

[9] « L'industrie : Quelques chiffres » - SNIAA [http://www.sniaa.org/industrie#chiffres]

Le nombre de salariés de l'aromatique alimentaire est également en progression en France (2 580 salariés en 2019 soit + 22 % par rapport à 2018).

Évolution du nombre de salariés de l'aromatique alimentaire en France de 2012 à 2019



Source : SNIAA

4. Le commerce extérieur français

Cette partie présente les importations et les exportations de la France selon les nomenclatures douanières disponibles. Le détail des rubriques douanières utilisées figure en annexe.

4.1 Plantes en l'état

Les plantes en l'état sont définies comme des plantes (en majorité feuilles, fleurs, graines, racines) utilisées à des fins alimentaires ou médicinales. Pour les épices et les aromates, seules celles susceptibles d'être cultivées sur le territoire national ont été retenues pour l'analyse.

4.1.1 Échanges mondiaux

- Les pays exportateurs

Le premier pays exportateur de plantes en l'état au niveau mondial est la Chine, suivie de l'Inde et de l'Allemagne. La France est au douzième rang.

Principaux pays exportateurs de plantes en l'état en 2020

Rang	Pays	Valeurs des exportations 2020	Part de marché 2020	Variation 2020/2019
1	Chine	1 598 M€	25,0 %	18,3 %
2	Inde	1 322 M€	20,7 %	17,8 %
3	Allemagne	333 M€	5,2 %	12,5 %
4	Pays-Bas	330 M€	5,2 %	19,0 %
5	Espagne	214 M€	3,4 %	10,6 %
6	Turquie	183 M€	2,9 %	13,3 %
7	États-Unis	181 M€	2,8 %	11,5 %
8	Iran	160 M€	2,5 %	72,7 %
9	Égypte	154 M€	2,4 %	18,3 %
10	Pologne	121 M€	1,9 %	15,6 %
…				
12	France	97 M€	1,5 %	11,2 %

Source : FranceAgriMer d'après les données TDM

- Les pays importateurs

Les plus importants pays importateurs de plantes en l'état au niveau mondial sont les États-Unis, l'Allemagne et le Japon. La France se situe en dixième position après la Malaisie.

Principaux pays importateurs de plantes en l'état en 2020

Rang	Pays	Valeurs des importations 2020	Part de marché 2020	Variation 2020/2019
1	États-Unis	750 M€	12,3 %	15,9 %
2	Allemagne	548 M€	9,0 %	12,3 %
3	Japon	333 M€	5,5 %	0,3 %
4	Pays-Bas	323 M€	5,3 %	36,5 %
5	Arabie Saoudite	292 M€	4,8 %	28,6 %
6	Chine	250 M€	4,1 %	44,1 %
7	Royaume-Uni	240 M€	3,9 %	7,4 %
8	Inde	229 M€	3,8 %	13,0 %
9	Malaisie	217 M€	3,6 %	34,7 %
10	France	212 M€	3,5 %	12,9 %

Source : FranceAgriMer d'après les données TDM

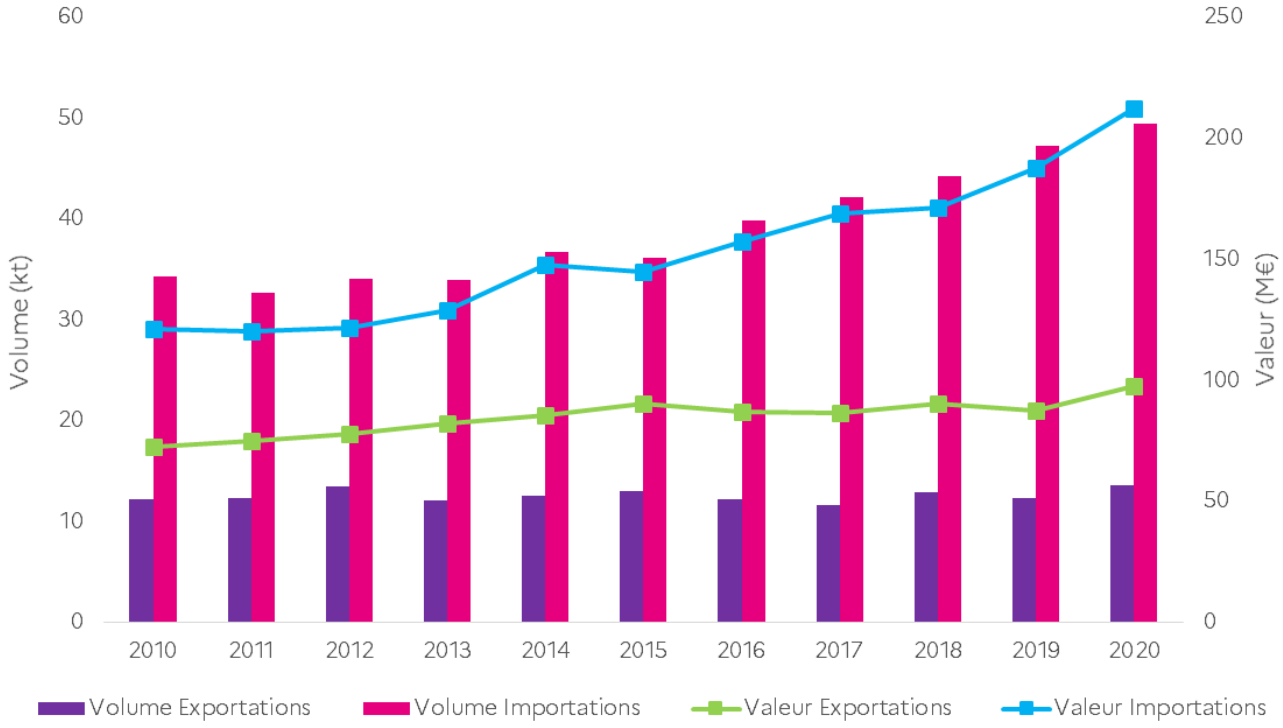
4.1.2 Balance commerciale française

Les exportations sont évaluées à 13 600 tonnes et 97 millions d'euros en 2020. Elles sont constantes en volume depuis dix ans, bien que leur valeur reste croissante (+ 30 % en dix ans) pour la même période.

Les importations sont, quant à elles, en forte augmentation (+ 51 % en volume et + 76 % en valeur en dix ans) atteignant 49 420 tonnes et 212 millions d'euros en 2020.

Ainsi la France importe davantage qu'elle n'exporte et cela pour différentes raisons. Tout d'abord, de multiples plantes médicinales ne peuvent être cultivées en France. Ensuite, plusieurs pays ont fortement développé leurs productions pour plusieurs plantes aromatiques et médicinales mettant ainsi sur le marché d'importants volumes et à des prix très compétitifs. Enfin, le secteur aval est très développé en France entrainant une demande très importante.

Importations et exportations de la France entre 2010 et 2020 pour les plantes aromatiques et médicinales sèches, en l'état



Source : FranceAgriMer d'après les données TDM

- Importations

Les premiers fournisseurs de plantes aromatiques et médicinales de la France sont des pays européens (Allemagne, Espagne, Pays-Bas, Italie, Belgique et Royaume-Uni) ainsi que l'Inde, la Chine, le Maroc et la Turquie.

Principaux pays fournisseurs de la France en plantes médicinales, aromatiques, épices et graines aromatiques en 2020

Plantes	Valeurs des importations 2020	Part de la valeur des importations 2020	Variation 2019/2020
Allemagne	31 M€	14,76 %	2,1 %
Espagne	23 M€	10,84 %	25,5 %
Chine	19 M€	8,86 %	24,0 %
Inde	12 M€	5,76 %	- 23,1 %
Pays-Bas	11 M€	5,45 %	38,4 %
Turquie	9 M€	4,41 %	28,9 %
Belgique	9 M€	4,31 %	45,5 %
Royaume-Uni	8 M€	3,86 %	52,9 %
Maroc	7 M€	3,57 %	- 21,0 %
Italie	7 M€	3,46 %	16,0 %

Source : FranceAgriMer d'après les données TDM

Les principales plantes médicinales d'importation proviennent d'Allemagne, d'Inde, de Chine et du Maroc.

Le gingembre provient principalement de Chine, le curcuma et les graines de fenugrec d'Inde. Les épices transitent par d'autres pays d'Europe (Allemagne notamment) avant d'arriver en France. Le thym est importé de Pologne et les feuilles de laurier de Turquie.

Importations de la France en plantes médicinales, aromatiques, épices et graines aromatiques par catégorie de produits en 2020

Plantes	Valeurs des importations 2020	Part de la valeur des importations 2020	Variation valeur 2019/2020	Volume 2020	Variation volume 2019/2020
Plantes médicinales	97 M€	45,9 %	7,0 %	19 614 t	2,1 %
Autres plantes aromatiques	64 M€	30,2 %	16,7 %	12 460 t	6,2 %
Gingembre	22 M€	10,5 %	43,7 %	9 159 t	- 1,7 %
Cumin (graines)	8 M€	3,7 %	20,2 %	2 293 t	23,2 %
Safran	6 M€	3,1 %	- 5,3 %	54 t	10,0 %
Curcuma	5 M€	2,5 %	- 5,1 %	2 206 t	18,1 %
Thym	3 M€	1,5 %	2,5 %	754 t	35,1 %
Coriandre (graines)	3 M€	1,3 %	17,4 %	1 792 t	1,2 %
Laurier (feuilles)	2 M€	0,9 %	32,2 %	249 t	19,1 %
Fenugrec (graines)	1 M€	0,5 %	55,3 %	836 t	145,5 %

Source : FranceAgriMer d'après les données TDM

- Exportations

Les exportations sont majoritairement à destination des pays européens (Allemagne, Suisse, Royaume-Uni, Belgique, Italie, Espagne, Portugal et Pologne). La France fournit également des plantes en l'état aux États-Unis (notamment plantes médicinales et mélanges d'épices).

Principaux pays acheteurs de la France en plantes médicinales, aromatiques, épices et graines aromatiques en 2020

Plantes	Valeurs des exportations 2020	Part de la valeur des exportations 2020	Variation 2019/2020
Allemagne	13 M€	13,6 %	28,2 %
Royaume-Uni	11 M€	11,3 %	25,1 %
Suisse	11 M€	11,0 %	10,1 %
États-Unis	8 M€	8,7 %	47,3 %
Belgique	8 M€	8,1 %	18,7 %
Italie	6 M€	6,7 %	11,3 %
Espagne	6 M€	6,2 %	6,1 %
Pologne	5 M€	5,7 %	2,5 %
Portugal	4 M€	4,4 %	24,0 %
Pays-Bas	3 M€	3,1 %	34,6 %

Source : FranceAgriMer d'après les données TDM

Exportations de la France en plantes médicinales, aromatiques, épices et graines aromatiques par catégorie de produits en 2020

Plantes	Valeurs des exportations 2020	Part de la valeur des exportations 2020	Variation valeur 2019/2020	Volume 2020	Variation volume 2019/2020
Plantes médicinales	53 M€	54,5 %	16,5 %	6 440 t	9,1 %
Autres plantes aromatiques	26 M€	27,0 %	- 2,0 %	4 026 t	- 1,4 %
Gingembre	4 M€	4,0 %	20,7 %	811 t	13,0 %
Cumin (graines)	3 M€	3,5 %	29,0 %	459 t	8,8 %
Safran	3 M€	3,4 %	- 18,2 %	15 t	- 44,4 %
Coriandre (graines)	2 M€	2,5 %	68,1 %	1 237 t	105,8 %
Curcuma	2 M€	2,3 %	29,0 %	371 t	29,7 %
Thym	1 M€	1,6 %	16,5 %	140 t	- 16,2 %
Laurier (feuilles)	1 M€	1,0 %	60,3 %	82 t	5,1 %
Fenugrec (graines)	0,1 M€	0,1 %	- 5,6 %	43 t	- 21,8 %

Source : FranceAgriMer d'après les données TDM

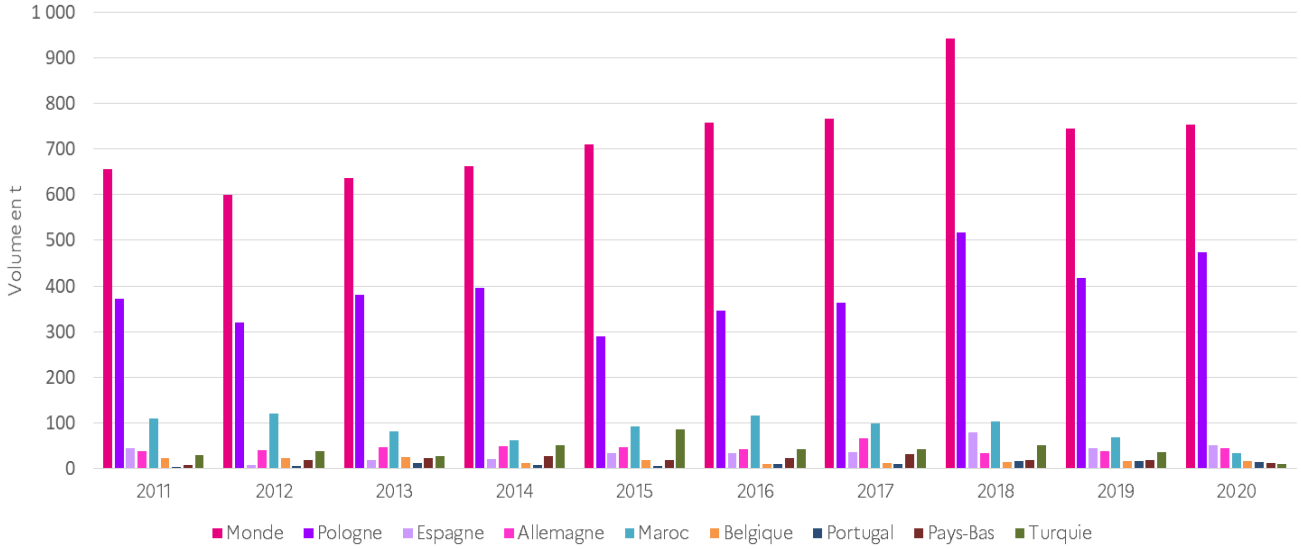
4.1.3 Commerce extérieur du thym

Il existe plus de 300 espèces de thym et aucune distinction n'est réalisée dans les statistiques douanières. Les usages définissent l'espèce du thym utilisé. Aussi, les prix pratiqués dépendront de l'espèce mais aussi de la qualité visuelle (herboristerie), de la teneur en huile essentielle et du chémotype (composant du thym : linalol, carvacrol, thymol…).

Globalement, en France, c'est le Thymus vulgaris (thym vulgaire) qui est le plus couramment cultivé tandis que l'Espagne produit du Thymus zygis et mastichina, le Maroc du Thymus satureoïdes ou pulegioïdes et la Turquie du Thymus capitatus.

Les importations françaises de thym sec sont de 754 t en 2020. Elles sont stables par rapport à 2019 et sont équivalentes aux années 2016 et 2017. En effet les importations avaient fortement augmenté en 2018 atteignant 942 t. La Pologne, important producteur, est le fournisseur le plus important. Elle représente en 2020 environ 63 % (en volume) des volumes importés globaux. Habituellement au second rang, les importations en provenance du Maroc ont fortement diminué en deux ans en passant de 103 t en 2018 à 33 t en 2020. Même constat pour la Turquie où les quantités sont passées de 50 t en 2018 à 10 t en 2020. La France importe également du thym d'Espagne et du Portugal dont il s'agit en majorité de thym bio.

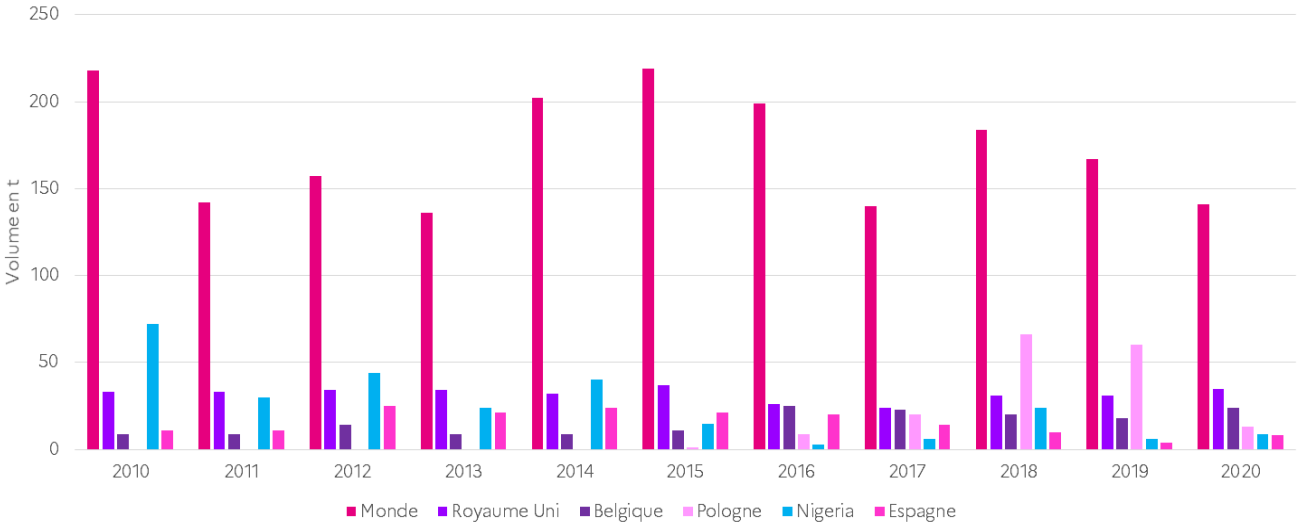
Évolution des importations françaises de thym en volume de 2011 à 2020



Source : FranceAgriMer d'après les données TDM

Les exportations françaises de thym sont de 141 t en 2020 (167 t en 2019). Le Nigeria était un important destinataire, puis les exportations ont fortement diminué ces dernières années. La Pologne, premier fournisseur français, est devenu importateur en 2016 et a été le premier destinataire en 2018 et 2019. Il s'agit d'un pays de transit vers les marchés d'Europe du Nord. Les autres principales destinations sont des pays européens : le Royaume-Uni, la Belgique et l'Espagne.

Évolution des exportations françaises de thym en volume de 2010 à 2020



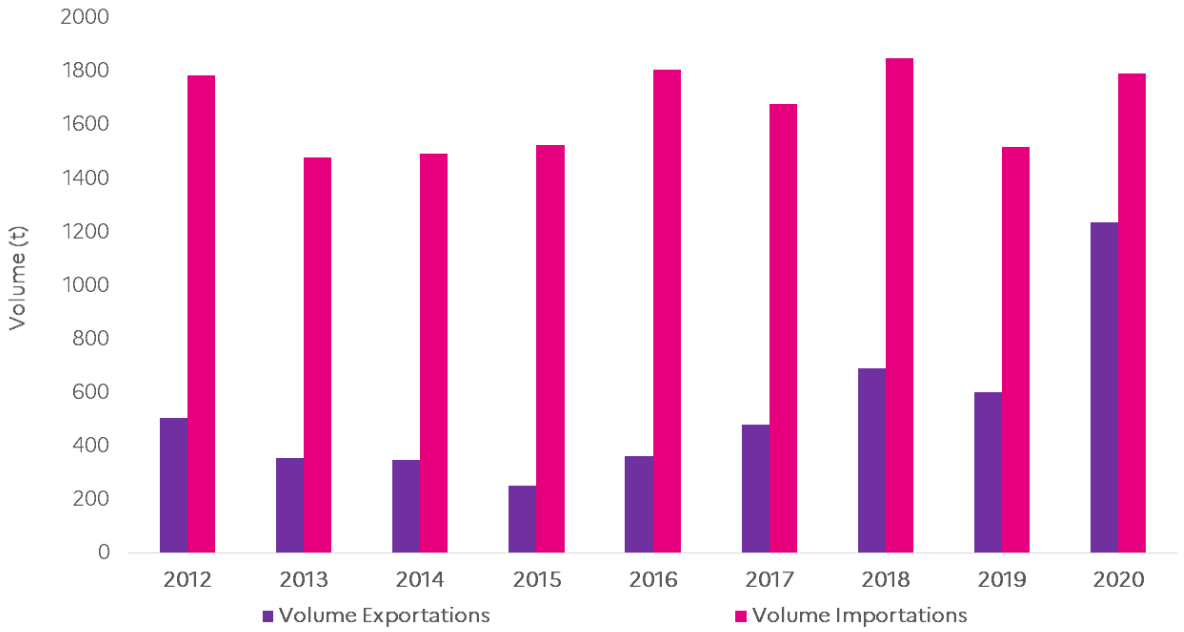
Source : FranceAgriMer d'après les données TDM

4.1.4 Graines de coriandre

La France importe plus de graines de coriandre qu'elle n'en exporte. En effet, les importations sont très variables selon les années et sont comprises entre 1 500 et 1 900 t. Elles proviennent en grande partie de pays de l'est (Roumanie, Ukraine, Russie, Pologne) mais également de pays européens proches (Allemagne, Espagne, Pays-Bas) ainsi que du Maroc, de l'Égypte et de l'Inde.

Les exportations sont globalement en hausse depuis 2015. Elles ont connu une très forte augmentation (+ 105 %) entre 2019 et 2020 mais sont restées assez stables vers les pays « réguliers » (Royaume-Uni, Suisse et Italie), la hausse étant due à des envois très importants vers l'Inde (817 t) en 2020.

Évolution des importations et exportations françaises de graines de coriandre de 2012 à 2020



Source : FranceAgriMer d'après les données TDM

4.1.5 Graines de fenugrec

La balance commerciale pour les graines de fenugrec en France est également déficitaire. En 2020, 836 tonnes, d'une valeur d'environ un million d'euros, ont été importées en France. Ces importations proviennent de l'Inde, premier producteur mondial, et du Canada.

Les exportations, la même année, sont beaucoup plus faibles, avec 43 tonnes et 130 000 euros, et sont à destinations de pays européens voisins notamment l'Espagne et la Belgique. Les principaux acheteurs européens de graines de fenugrec semblent se fournir directement en Inde.

Sur ces cinq dernières années, les exportations sont relativement stables alors que les importations sont globalement en hausse (en volume et valeur).

Évolution des importations et exportations françaises de graines de fenugrec de 2016 à 2020



Source : FranceAgriMer d'après les données TDM

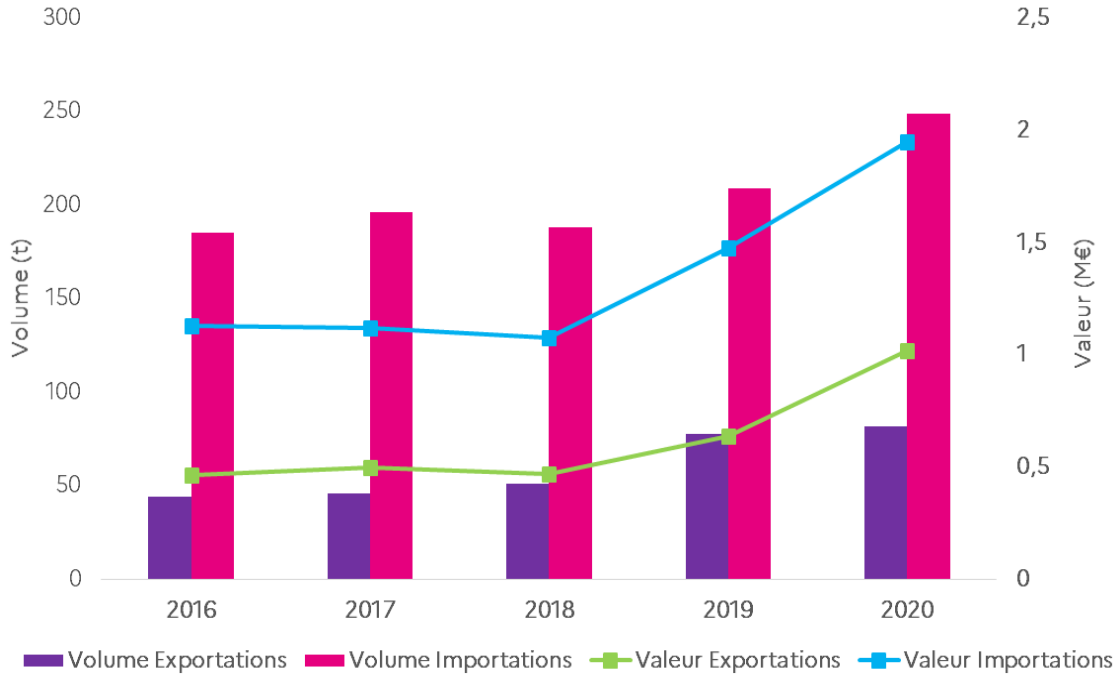
4.1.6 Feuilles de laurier

Concernant le commerce extérieur français des feuilles de laurier, la balance commerciale est déficitaire. En effet, la France a importé, en 2020, 250 t d'une valeur de 2 millions d'euros, provenant en grande partie de Turquie, important producteur.

Les exportations sont évaluées la même année à 82 T pour 1 million d'euros. Elles sont à destinations de pays européens voisins tels le Portugal, la Belgique et le Royaume-Unis. Le prix à la tonne est nettement plus élevé qu'à l'importation.

Lles importations et les exportations ont été plutôt stables de 2016 à 2018 puis ont fortement progressé à partir de 2019.

Évolution des importations et exportations françaises de feuilles de laurier de 2016 à 2020



Source : FranceAgriMer d'après les données TDM

4.2 Huiles essentielles

Les différentes nomenclatures douanières ne permettent pas de suivre les échanges de toutes les huiles essentielles entre les pays. Cependant, elles distinguent l'huile essentielle d'orange, de citron, des « autres agrumes », des menthes, de menthe poivrée. Toutes les autres HE sont regroupées dans la rubrique « autres huiles essentielles » (cf. annexe).

4.2.1. Estimation des productions mondiales

La production mondiale des huiles essentielles s'est fortement développée ces dernières années.

Les plus grosses productions d'huiles essentielles sont les agrumes (notamment l'orange et le citron) et les menthes (arvensis, poivrée, verte), suivis de l'eucalyptus, la citronnelle, le clou de girofle, le lavandin et le cèdre qui font partie des dix plus grandes productions.

Les productions d'huile essentielle d'agrumes sont étroitement liées à la production de jus, car elles sont obtenues par pressage à froid des zestes.

Le Brésil est le premier producteur d'huiles essentielles d'orange devant les États-Unis (Californie et Floride). L'Europe (notamment l'Espagne et l'Italie) en produit également ainsi que l'Argentine. La production d'HE de citron est localisée dans les mêmes pays mais avec l'Argentine comme plus gros producteur (4 000 - 4 500 t/an).

L'Inde est un acteur majeur de la production d'huile essentielle de menthe arvensis mais aussi de menthe poivrée. Elle produit également, mais en moindre quantité, de l'huile essentielle de basilic, bois de cèdre, citronnelle et lemongrass.

La Chine est le premier fournisseur d'Eucalyptus, mais participe également aux productions mondiales de bois de Cèdre, de menthe arvensis et de citronnelle.

Estimation des productions mondiales d'huiles essentielles

Huile essentielle	Quantité en t Estimation 2019	Pays producteurs
Orange douce	49 000	États-Unis, Brésil, Dominique, Italie, Espagne, Israël, Argentine
Menthe des champs	42 000	Inde, Chine, Brésil
Citron	9 000	Argentine, Italie, États-Unis, Brésil, Israël
Eucalyptus (globulus)	4 000	Chine, Inde, Australie
Menthe poivrée	3 500	États-Unis, Inde
Citronnelle	3 000	Chine, Indonésie, Inde
Clou de girofle	2 500	Madagascar, Indonésie, Tanzanie, Sri Lanka, Inde
Menthe douce/verte	2 000	États-Unis, Inde, Chine
Lavandin	1 700	France, Espagne
Patchouli	1 400	Indonésie, Chine, Malaisie
Lime	1 000	Mexique, Pérou, États-Unis, Haïti, Brésil, Cuba, Côte d'Ivoire, Italie, Inde
Lavande	800	Bulgarie, France, Moldavie, Chine, Grèce, Turquie
Muscade	400	États-Unis, Indonésie, Sri Lanka, Inde
Pamplemousse	400	Israël, Brésil, États-Unis
Cannelle écorce	400	Chine, Indonésie
Tea tree	400	Australie
Lemongrass	350	Inde, Chine, Guatemala
Mandarine	350	Brésil, Espagne, Mexique
Romarin	200	Espagne, Tunisie, Maroc
Cannelle de Ceylan	200	États-Unis, Sri Lanka, Chine
Vétiver	200	Haïti, Indonésie, Chine, Inde, Réunion, Brésil
Coriandre	150	Russie, Égypte, Pologne, Roumanie
Cannelle feuilles	150	Sri Lanka, Seychelles, Inde
Mandarine	100	Argentine, Italie
Bergamote	100	Italie, Côte d'Ivoire, Guinée
Sauge sclarée	80	Russie, France
Palmarosa	80	Inde, Brésil, Paraguay
Cajeput	80	Vietnam, Indonésie
Santal	45	Inde, Indonésie, Australie
Lavande aspic	20	Espagne, France
Camomille noble/romaine	12	Maroc, Égypte, Belgique, Italie, France
Rose	4	Turquie, Bulgarie, Inde, Chine
Néroli	4	Espagne, Paraguay, Tunisie

Source : Estimation FranceAgriMer à partir d'enquêtes d'experts

4.2.2 Échanges mondiaux

- Les pays exportateurs

Les États-Unis sont l'exportateur d'huiles essentielles le plus important (en valeur), avec 610 millions d'euros, suivis de la France et de l'Inde.

Plusieurs des pays qui exportent le plus d'huiles essentielles en volume sont d'importants producteurs : le Brésil exporte sa production d'huile essentielle d'orange, l'Argentine son huile essentielle de citron, l'Inde son huile essentielle de menthe, etc. D'autres exportateurs sont des pays de transit comme les Pays-Bas, l'Allemagne, le Royaume-Uni, etc.

Principaux pays exportateurs d'huiles essentielles en 2020

Rang	Pays	Valeurs des exportations 2020	Part de marché 2020	Variation 2020/2019
1	États-Unis	610 M€	16,6 %	0,1 %
2	France	387 M€	10,5 %	2,8 %
3	Inde	360 M€	9,8 %	- 53,3 %
4	Chine	250 M€	6,8 %	- 13,2 %
5	Pays-Bas	191 M€	5,2 %	33,7 %
6	Argentine	175 M€	4,7 %	- 9,5 %
7	Brésil	172 M€	4,7 %	- 7,0 %
8	Allemagne	156 M€	4,2 %	3,9 %
9	Indonésie	146 M€	4,0 %	20,7 %
10	Royaume-Uni	137 M€	3,7 %	- 5,3 %

Source : FranceAgriMer d'après les données TDM

- Les pays importateurs

Les États-Unis sont le premier importateur en valeur, avec 801 millions d'euros, suivis de la France et de l'Allemagne. Les dix plus importants importateurs représentent environ 70 % des échanges mondiaux en valeur.

Les États-Unis importent de l'huile essentielle d'orange et « autres agrumes » du Brésil, de la menthe de l'Inde, du citron d'Argentine et « autres HE » de Chine, Inde, Indonésie et France.

Le Japon importe en grande majorité de l'huile essentielle d'orange du Brésil et des États-Unis.

L'Inde importe de l'huile essentielle d'orange du brésil, et d'« autres HE » de Madagascar, Indonésie et Chine.

La Chine importe des « autres HE » d'Indonésie, Madagascar et États-Unis, de l'huile essentielle d'orange du Brésil et de l'HE de menthe de l'Inde.

L'Europe importe de l'huile essentielle d'orange du Brésil, de l'HE de citron d'Argentine, de la menthe d'Inde et « autres HE » de Chine, d'Indonésie et des États-Unis.

Singapour importe de l'huile essentielle d'orange du Brésil et des États-Unis, la menthe de l'Inde, et « autres HE » de l'Indonésie et de la Chine.

Principaux pays importateurs d'huiles essentielles en 2020

Rang	Pays	Valeurs des importations 2020	Part de marché 2020	Variation 2020/2019
1	États-Unis	801 M€	21,1 %	- 5,6 %
2	France	323 M€	8,5 %	- 8,9 %
3	Allemagne	283 M€	7,5 %	- 6,4 %
4	Pays-Bas	221 M€	5,8 %	4,9 %
5	Chine	219 M€	5,8 %	2,6 %
6	Irlande	183 M€	4,8 %	10,8 %
7	Royaume-Uni	181 M€	4,8 %	- 9,3 %
8	Japon	146 M€	3,9 %	- 16,2 %
9	Singapour	119 M€	3,1 %	- 9,9 %
10	Inde	118 M€	3,1 %	- 79,3 %

Source : FranceAgriMer d'après les données TDM

Parmi les échanges mondiaux, il y a une part non quantifiable de flux liés au négoce (achats pour de la revente à d'autres pays) et au transit (échanges entre les différents sites d'une même société dans différents pays).

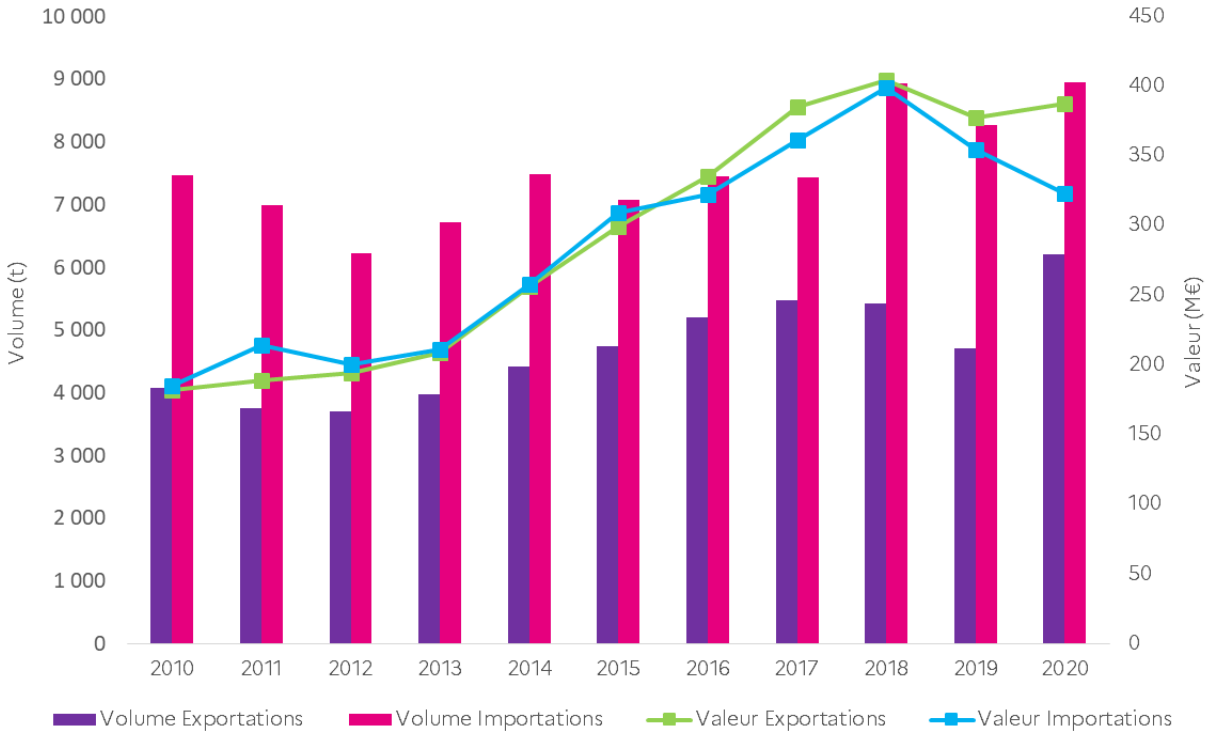
4.2.3 Balance commerciale française

La balance commerciale française des huiles essentielles est excédentaire.

La France a importé 8 951 tonnes d'huiles essentielles pour une valeur totale de 322 millions d'euros. Même si les volumes importés sont très variables d'une année à l'autre, ils sont globalement en hausse sur ces dix dernières années. La valeur des importations n'a cessé d'augmenter jusqu'en 2018. Puis en 2019 et 2020 elles sont en diminution en raison de la baisse globale des prix des huiles importées.

Les exportations atteignent, en 2020, 6 200 tonnes pour 387 millions d'euros. Elles sont globalement en hausse ces dix dernières années que ce soit en volume (+ 65 % depuis 2011) ou en valeur (+ 105 % depuis 2011), et ce malgré la baisse enregistrée en 2019.

Évolution des importations et des exportations de la France en huiles essentielles entre 2010 et 2020



Source : FranceAgriMer d'après les données TDM

- Importations françaises

Les principaux fournisseurs de la France sont l'Inde (HE de menthes), l'Italie (HE d'agrumes) et la Chine (autres HE).

Importations françaises d'huiles essentielles en 2020 par pays fournisseur

Pays	Valeurs des importations 2020	Part des importations	Variation 2020/2019
Monde	323 M€	-	- 8,9 %
Inde	32 M€	10,0 %	6,9 %
Italie	23 M€	7,3 %	- 17,7 %
Chine	23 M€	7,1 %	- 15,5 %
Indonésie	21 M€	6,4 %	0,6 %
Espagne	20 M€	6,2 %	- 18,4 %
Belgique	19 M€	6,0 %	10,4 %
États-Unis	17 M€	5,4 %	45,4 %
Maroc	17 M€	5,4 %	- 5,9 %
Madagascar	15 M€	4,6 %	- 5,8 %

Source : FranceAgriMer d'après les données TDM

En 2020, la France a importé davantage d'huile essentielle qu'en 2019 (+ 8,2 % en volume), notamment les huiles essentielles de menthes et de citron, mais la valeur des importations est en baisse. En effet les prix des huiles essentielles d'orange, de citron et des « autres HE » ont particulièrement diminué en 2020.

Importations françaises d'huiles essentielles en 2020 par catégorie

HE	Valeurs des importations 2020	Part de la valeur des importations	Variation valeur 2020/2019	Volume	Variation volume 2020/2019
Total HE	**322 M€**	**-**	**- 8,9 %**	**8 951 t**	**8,2 %**
Autres HE	245 M€	75,8 %	- 10,6 %	4 788 t	4,4 %
HE Autres agrumes	22 M€	7,0 %	- 8,5 %	419 t	- 7,9 %
HE Menthes	19 M€	5,7 %	61,2 %	829 t	61,0 %
HE Orange	15 M€	4,7 %	- 31,4 %	1771 t	- 3,4 %
HE Citron	14 M€	4,2 %	- 15,7 %	891 t	28,8 %

Source : FranceAgriMer d'après les données TDM

- Exportations françaises

La France exporte principalement des huiles essentielles de la catégorie « autres HE » dans laquelle figurent la lavande et le lavandin. Les principaux pays de destination sont les États-Unis et l'Allemagne. La France exporte également, mais en plus faibles quantités, des huiles essentielles d'agrumes, de menthes, de citron et d'orange.

Exportations françaises d'huiles essentielles en 2020 par pays fournisseur

Pays	Valeurs des exportations 2020	Part des exportations	Variation 2020/2019
Monde	387 M€	-	2,8 %
États-Unis	97 M€	25,1 %	- 2,7 %
Allemagne	42 M€	10,9 %	9,9 %
Royaume-Uni	28 M€	7,3 %	- 8,0 %
Suisse	27 M€	6,9 %	- 6,2 %
Pays-Bas	23 M€	6,0 %	- 3,8 %
Belgique	19 M€	4,9 %	87,7 %
Japon	17 M€	4,5 %	- 17,6 %
Italie	17 M€	4,5 %	1,9 %
Espagne	17 M€	4,3 %	- 11,1 %

Source : FranceAgriMer d'après les données TDM

En 2019, la baisse constatée a été liée à la diminution des volumes exportés des « Autres HE » (en partie lavande et lavandin vers les États-Unis). En 2020, les volumes de cette catégorie sont redevenus similaires à 2018. L'augmentation en 2020 est ainsi due à la hausse des exportations des HE de citron et de menthes.

Exportations françaises d'huiles essentielles en 2020 par catégorie

HE	Valeurs des exportations 2020	Part de la valeur des exportations	Variation valeur 2020/2019	Volume	Variation volume 2020/2019
Total HE	**387 M€**	**-**	**2,8 %**	**6 200 t**	**31,7 %**
Autres HE	333 M€	86,0 %	- 2,7 %	4 264 t	15,7 %
HE Menthes	25 M€	6,4 %	261,9 %	609 t	194,2 %
HE Autres Agrumes	10 M€	2,7 %	17,4 %	219 t	38,6 %
HE Citron	8 M€	2,1 %	6,4 %	558 t	101,4 %
HE Orange	6 M€	1,5 %	- 4,8 %	472 t	57,9 %

Source : FranceAgriMer d'après les données TDM

Sources et annexes

Déclarations au titre des paiements à la surface des aides de la politique agricole commune (PAC)
Cette source, très fiable, donne les surfaces par producteur déclarant à la PAC de chaque espèce ou groupe d'espèces selon une nomenclature spécifique. Elle nous permet de calculer la surface et le nombre d'exploitations par catégorie définie sur des localisations assez fines.

Cependant, si elles sont cohérentes, les catégories ne décrivent pas assez finement les PPAM. Depuis 2015, une liste plus exhaustive des cultures permet d'affiner l'analyse. Elle nécessite néanmoins la collecte de renseignements complémentaires. Ayant bénéficié d'un octroi de DPU en fin d'année 2008, les lavandes et lavandins font l'objet d'une déclaration spécifique à la PAC permettant une analyse statistique historique fine.

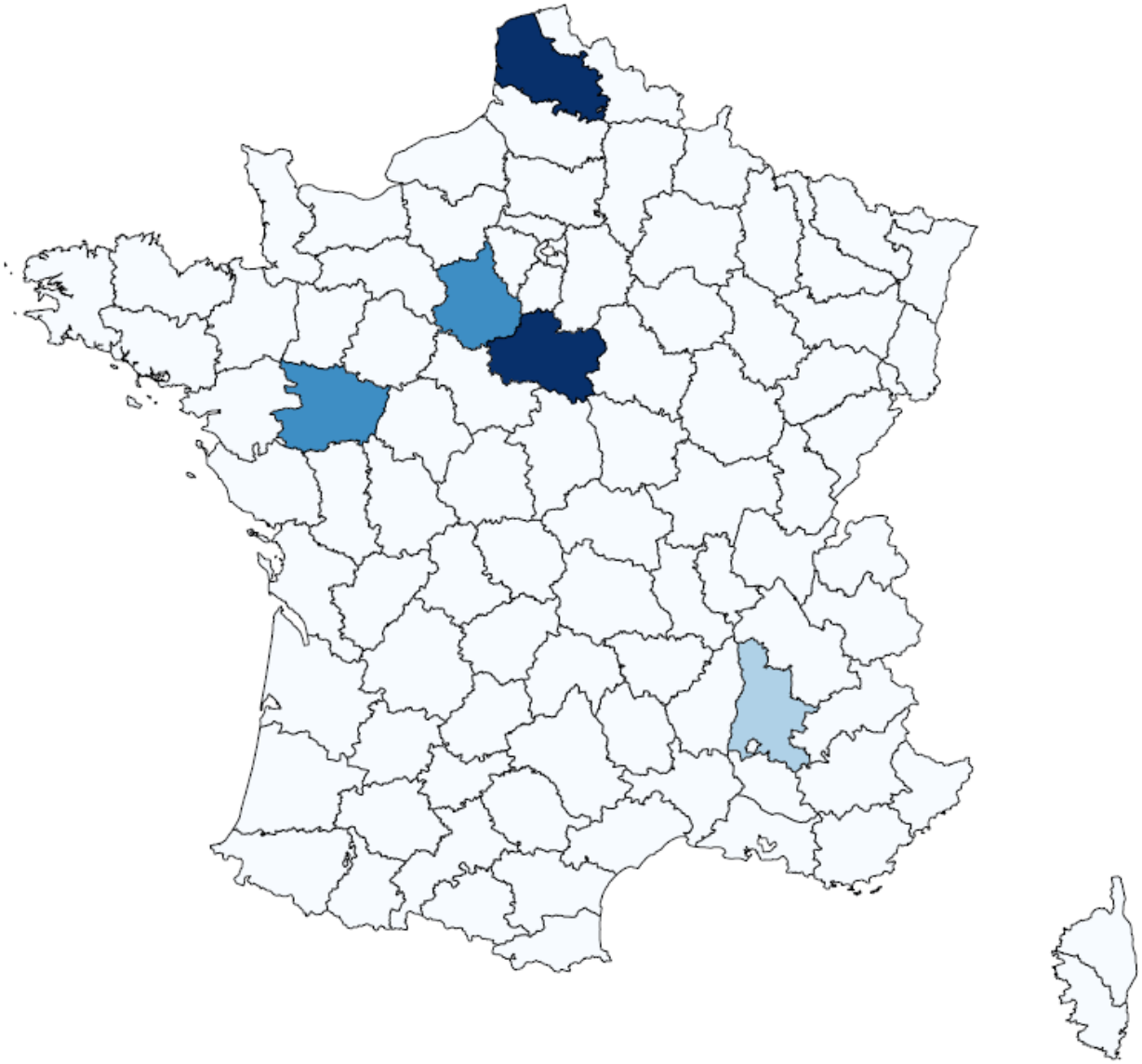
Liste des cultures plantes à parfum, aromatiques et médicinales – nomenclature PAC 2021

Libellé de la culture	Code de la culture	Informations complémentaires à déclarer	Catégorie de surface agricole
Aneth	ANE		TA
Angélique	ANG		TA
Anis	ANI		TA
Bardane	BAR		TA
Basilic	BAS		TA
Bleuet	BLT		TA
Bugle rampant	BUR		TA
Camomille	CMM		TA
Carvi	CAV		TA
Cerfeuil	CRF		TA
Chardon Marie	CHR		TA
Ciboulette	CIB		TA
Coriandre	CRD		TA
Cumin	CUM		TA
Estragon	EST		TA
Fenouil	FNO		TA
Gaillet	GAI		TA
Lavande/Lavandin	LAV		CP
Marguerite	MRG		TA
Marjolaine/Origan	MRJ		TA
Mauve	MAV	Déclaration de la variété implantée (cf. paragraphe 2.15 de la notice)	TA
Mélisse	MLI		TA
Menthe	MTH		TA
Millepertuis	MLP		TA
Ortie	ORT		TA
Oseille	OSE		TA
Pâquerette	PAQ		TA
Pensée	PSE		TA
Persil	PSL		TA
Plantain psyllium	PSY		TA
Primevère	PMV		TA
Psyllium noir de Provence	PSN		TA
Romarin	ROM		TA
Sarriette	SRI		TA
Sauge	SGE		TA
Thym	THY		TA
Valériane	VAL		TA
Véronique	VER		TA
Autres PPAM annuelles	PPA		TA
Autres PPAM pérennes *	PPP		CP

(*) Les autres PPAM pérennes sont les suivantes : cassis feuille, églantier, genêt des teinturiers, gentiane, ginkgo biloba, hamamélis, hélichryse, jasmin, laurier, passiflore, rose, safran, sureau, tilleul, verveine, vigne rouge, violette.

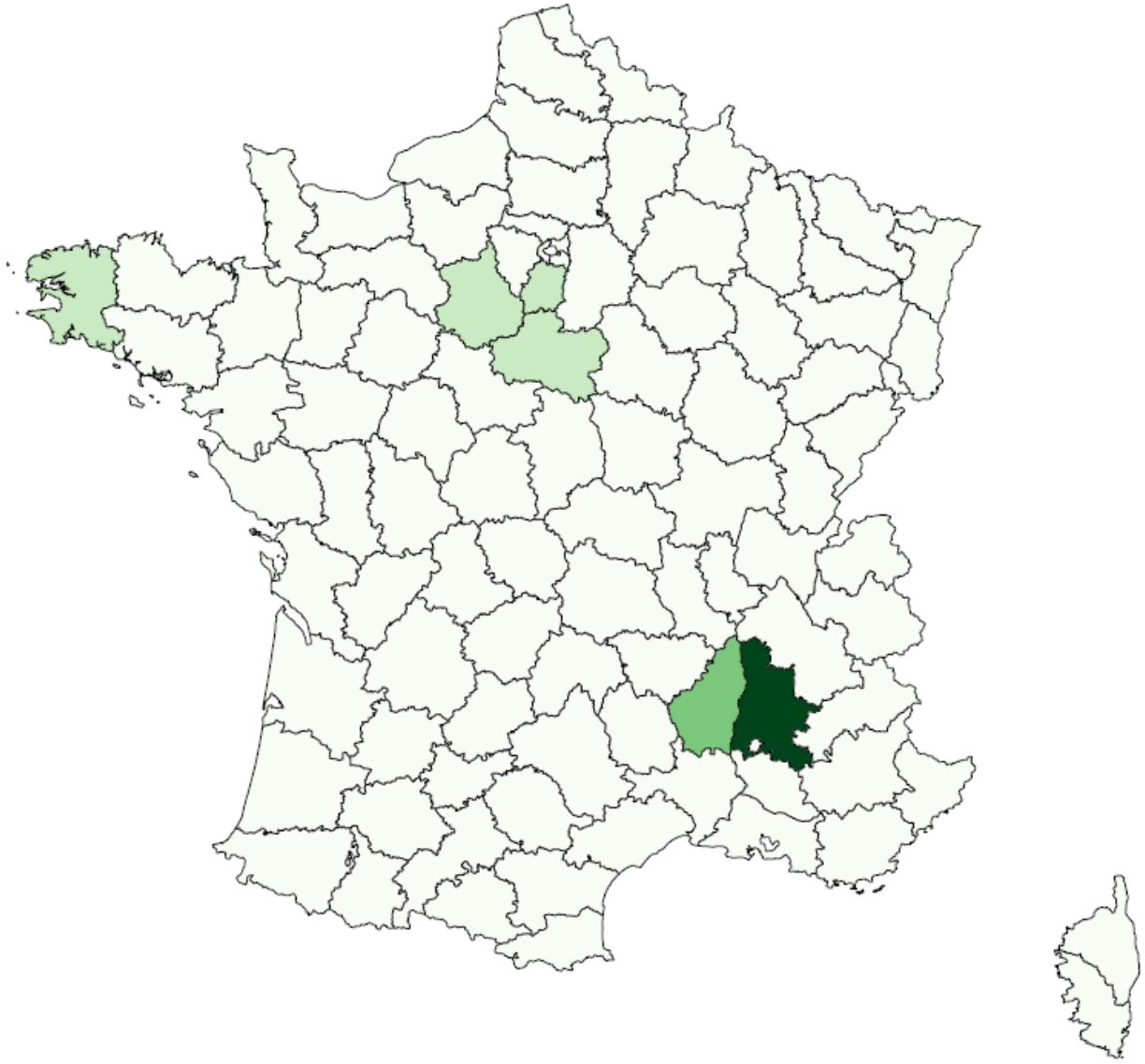
Répartition des surfaces de certaines productions de PPAM en France d'après les données des déclarations PAC 2021

Angélique



Source : FranceAgriMer d'après les données PAC 2021

Basilic



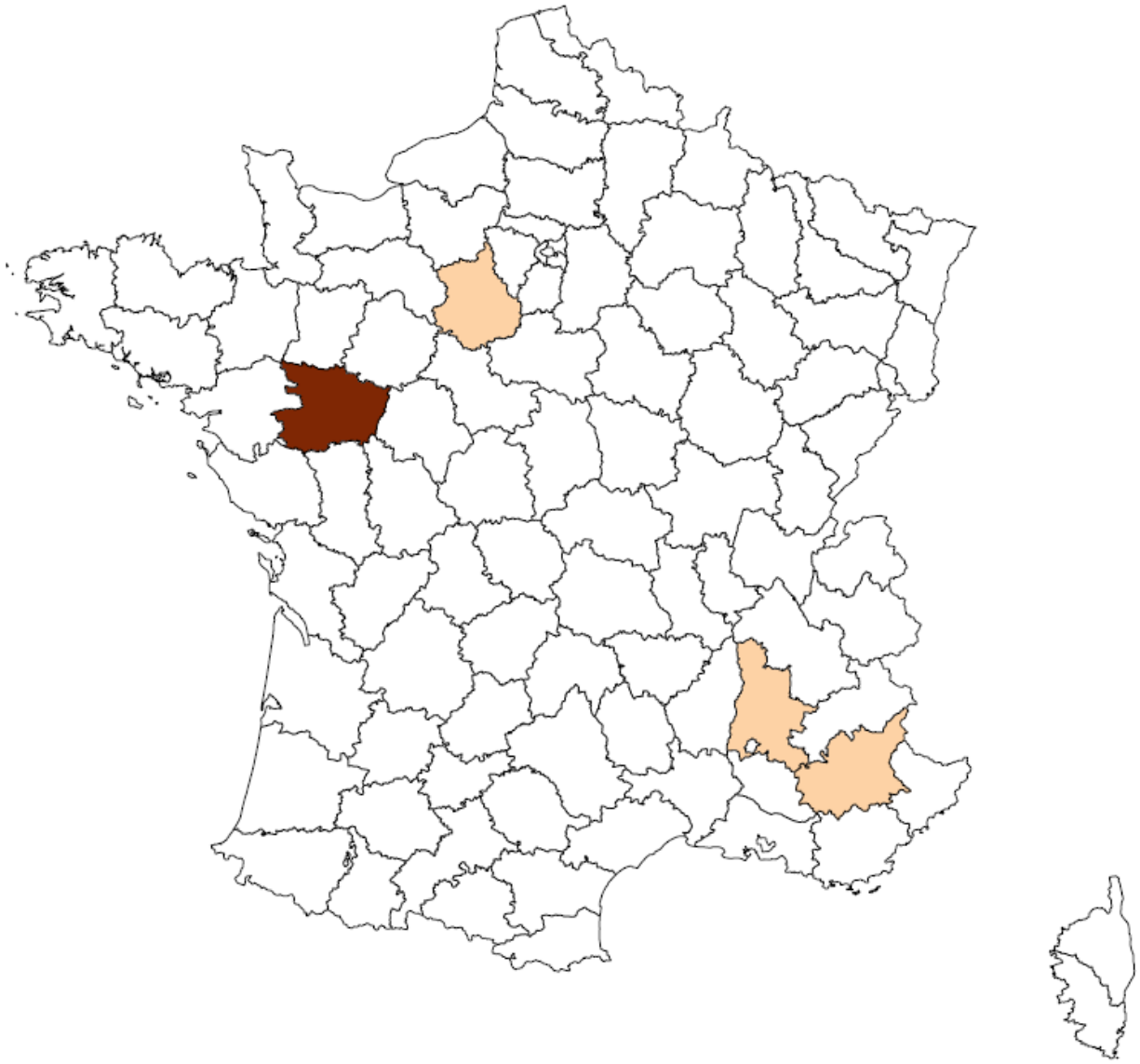
Légende

Surface (ha) Basilic 2021 par département

- 0 - 4
- 4 - 20
- 20 - 40
- 40 - 95
- 95 - 125

Source : FranceAgriMer d'après les données PAC 2021

Camomille



Source : FranceAgriMer d'après les données PAC 2021

Ciboulette



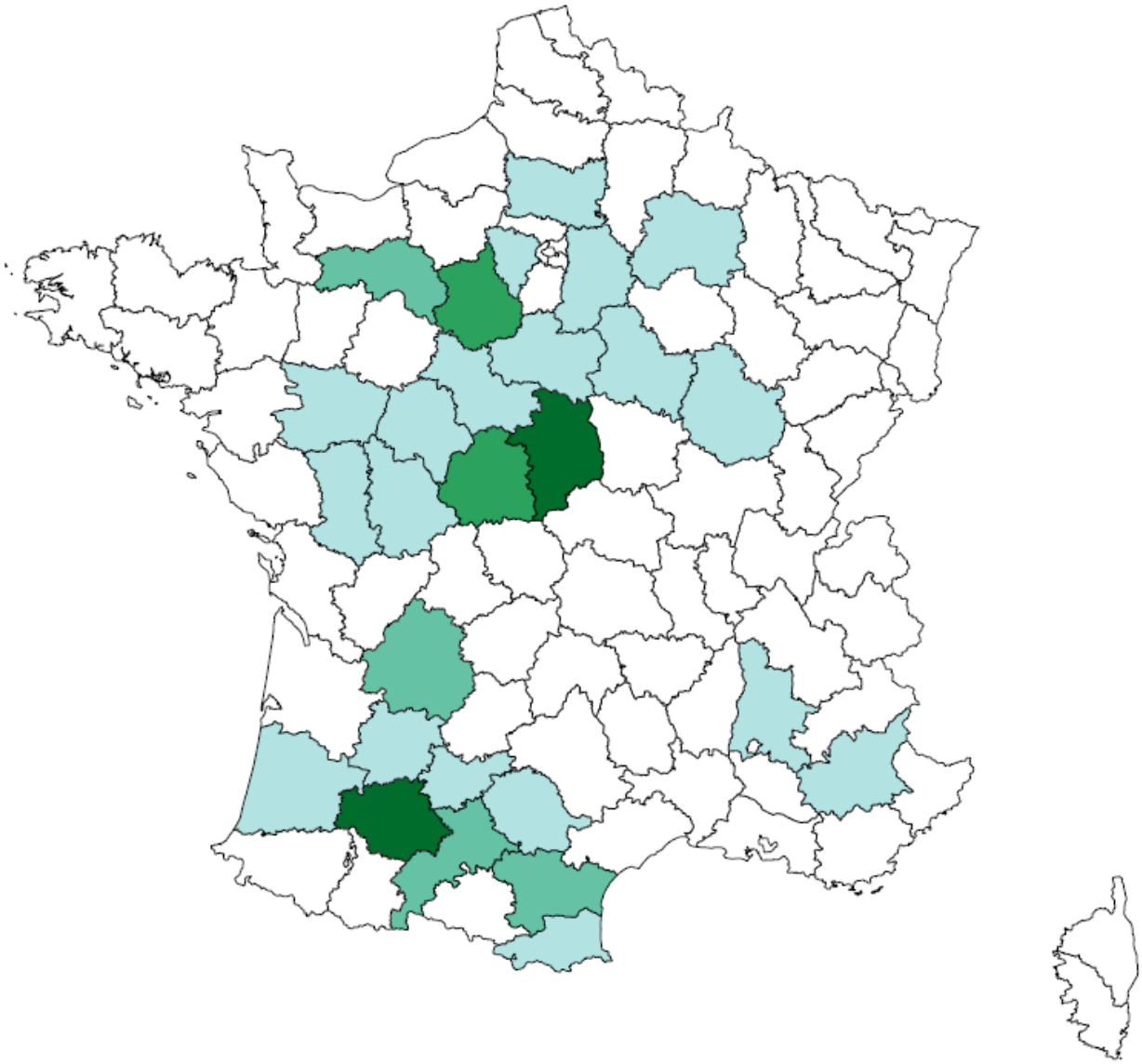
Légende

Surface (ha) Ciboulette 2021 par département

- 0 - 4
- 4 - 30
- 30 - 60
- 60 - 90
- 90 - 130

Source : FranceAgriMer d'après les données PAC 2021

Coriandre



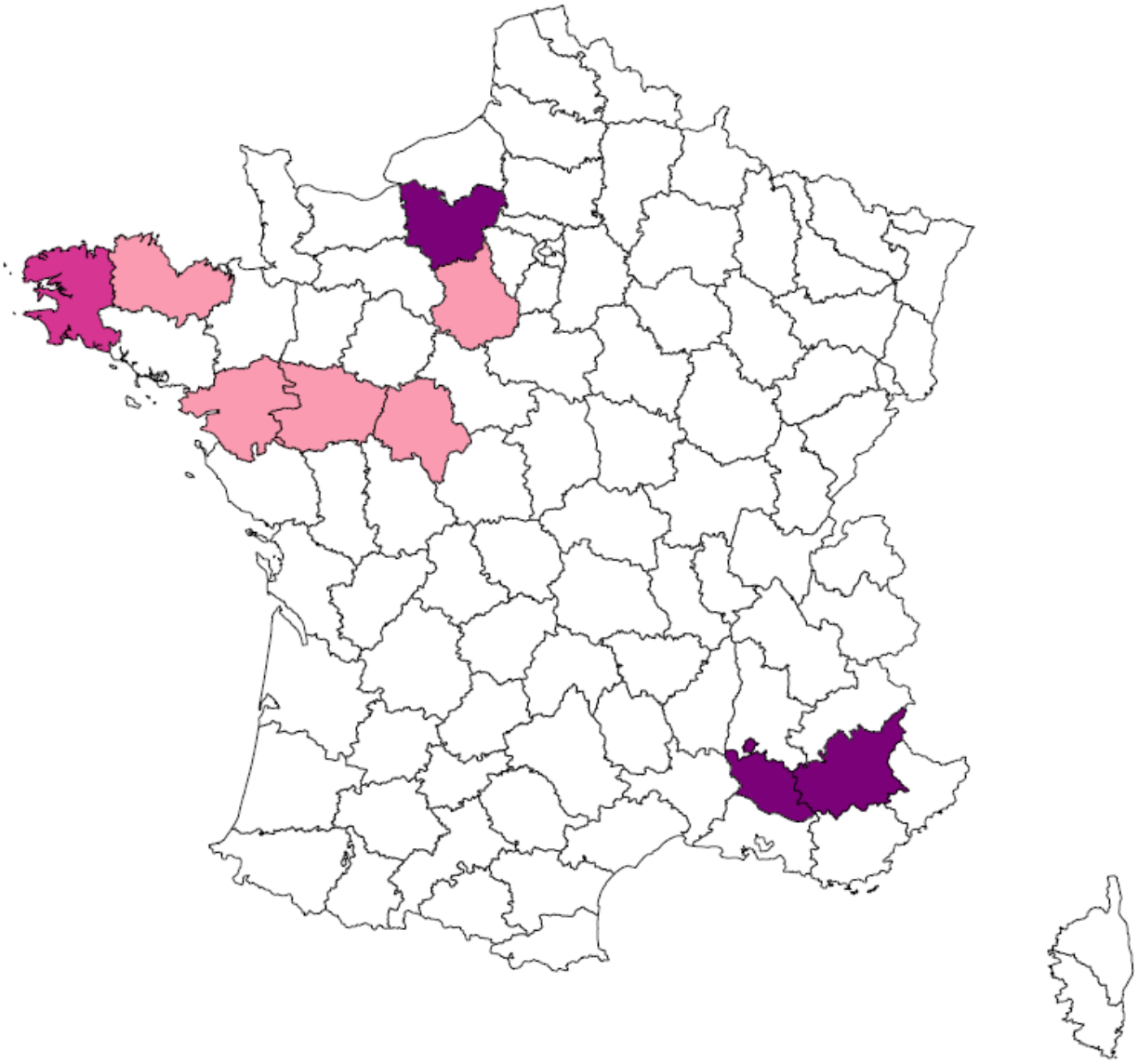
Légende

Surface (ha) Coriandre 2021 par département

- 0 - 20
- 20 - 90
- 90 - 200
- 200 - 900
- 900 - 1300

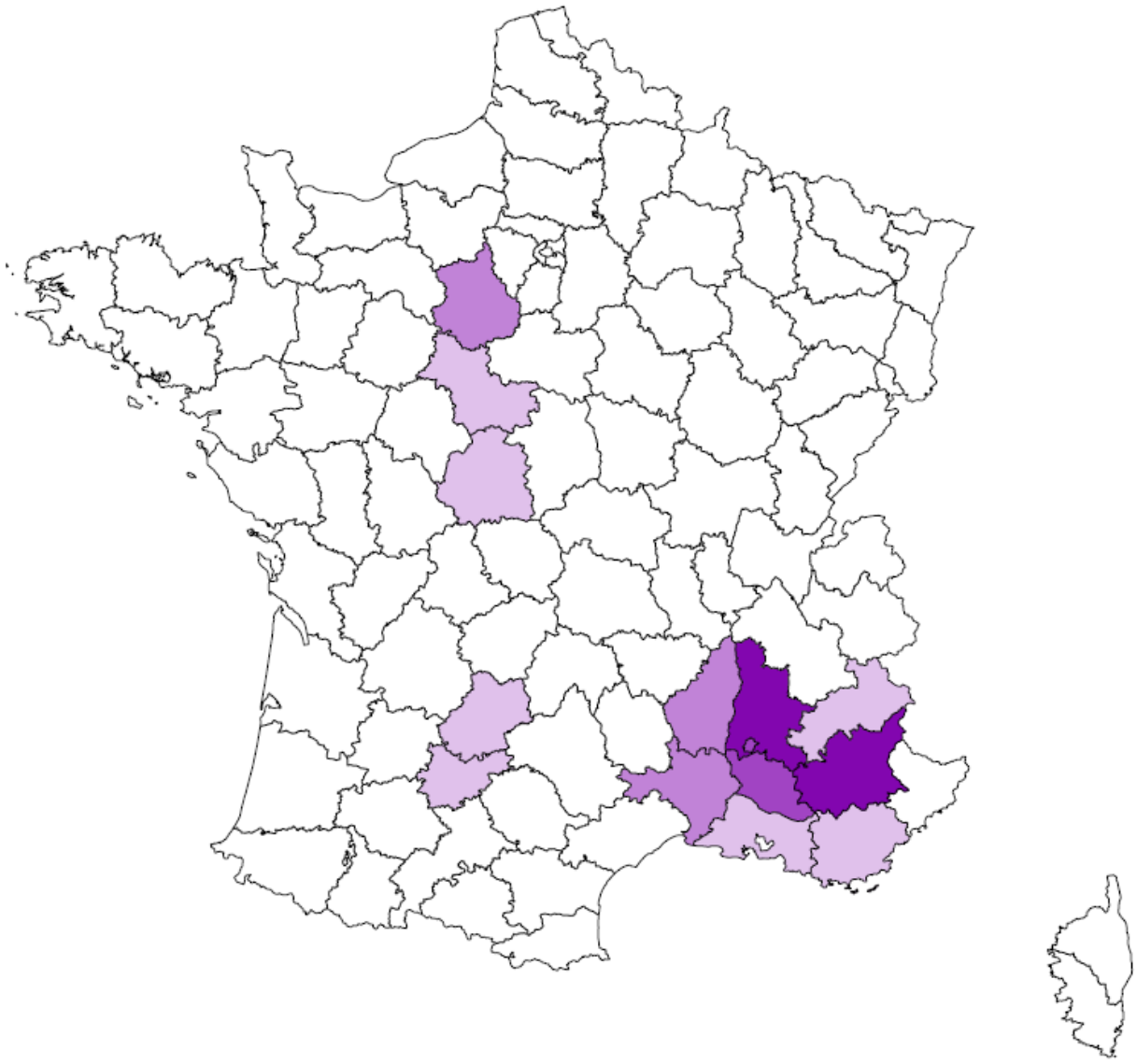
Source : FranceAgriMer d'après les données PAC 2021

Fenouil



Source : FranceAgriMer d'après les données PAC 2021

Lavande et lavandin



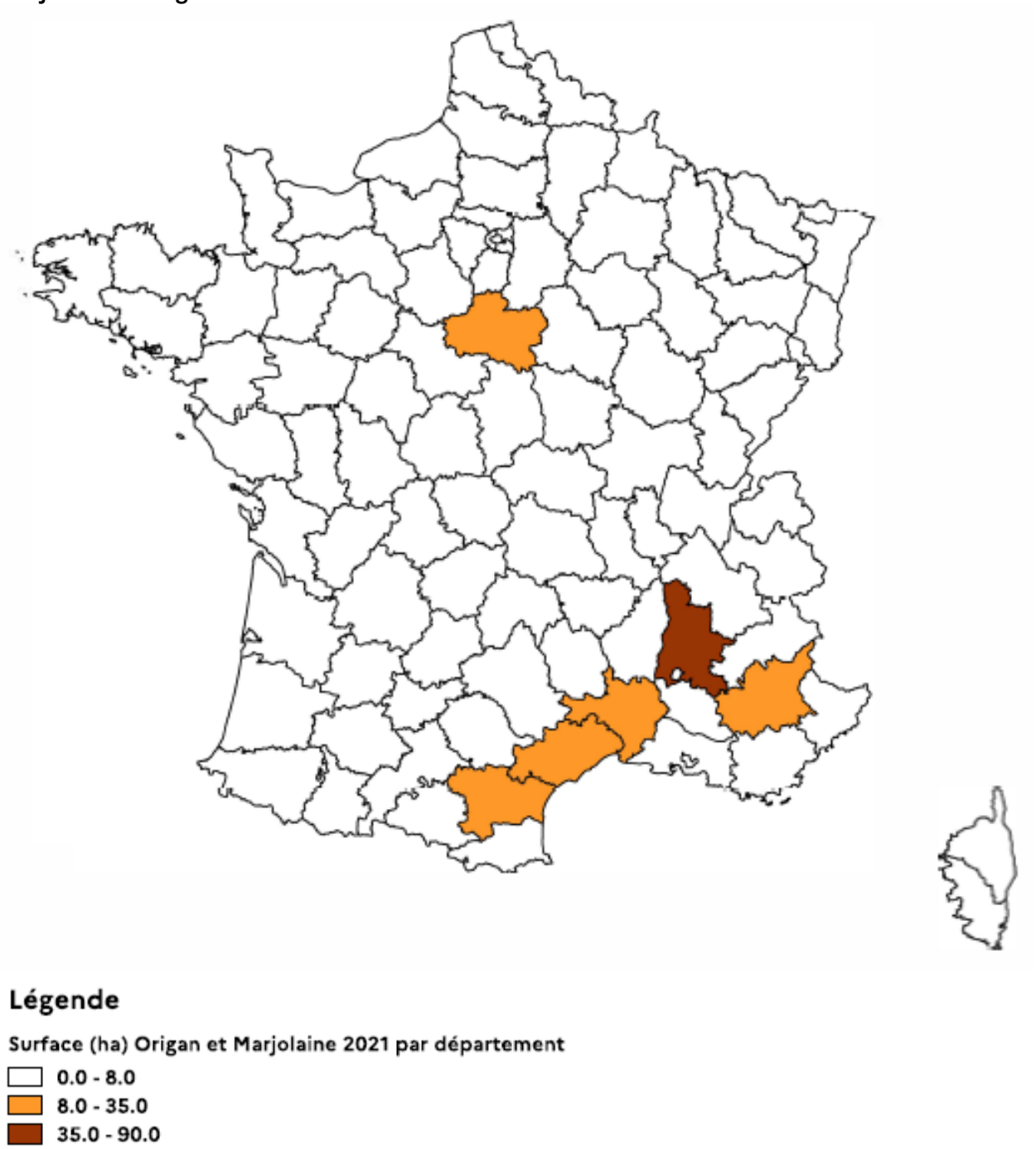
Légende

Surface (ha) Lavande et lavandin 2021 par département

- 0 - 100
- 100 - 350
- 350 - 800
- 800 - 8 500
- 8 500 - 14 000

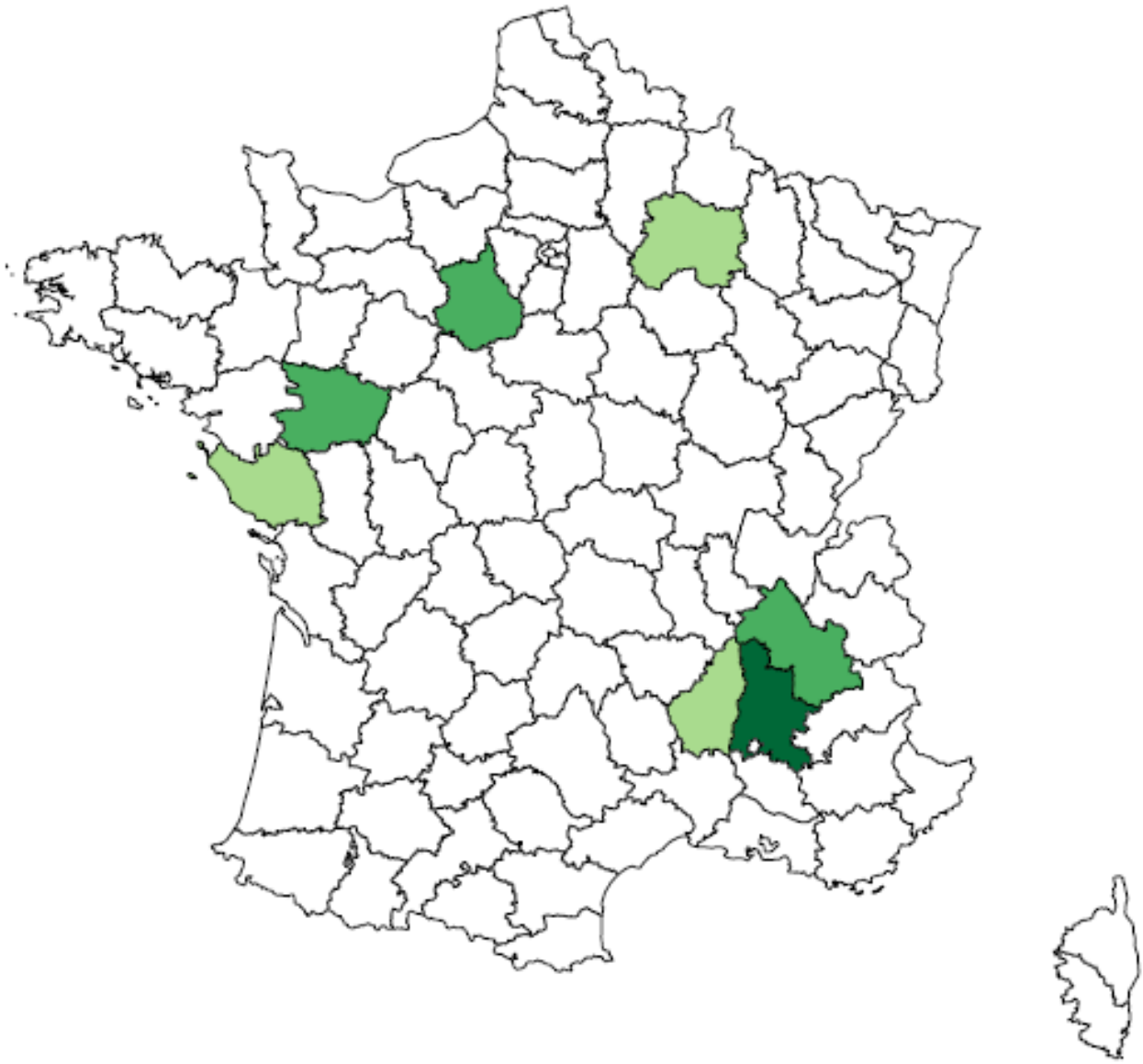
Source : FranceAgriMer d'après les données PAC 2021

Marjolaine et origan



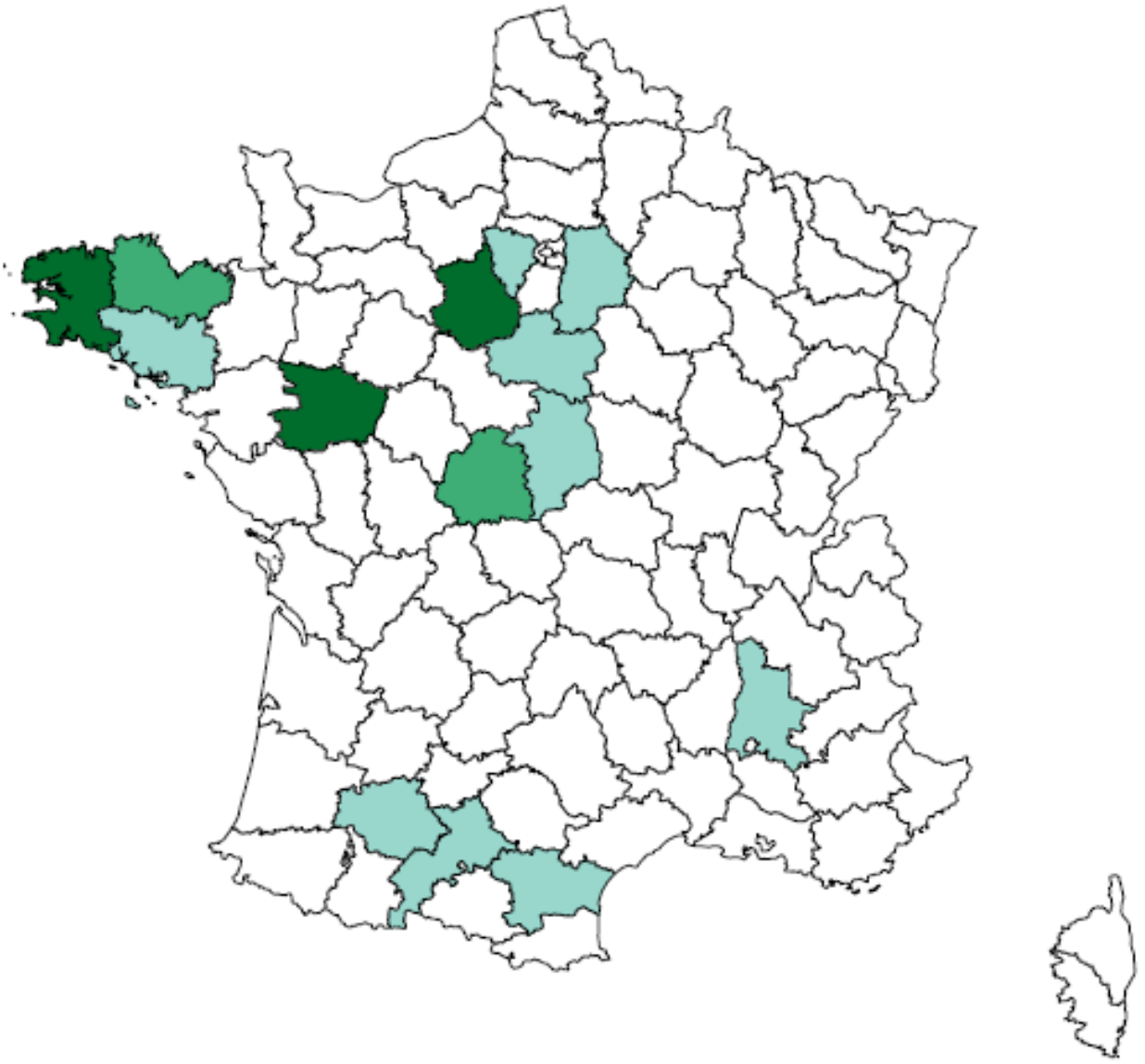
Source : FranceAgriMer d'après les données PAC 2021

Mélisse



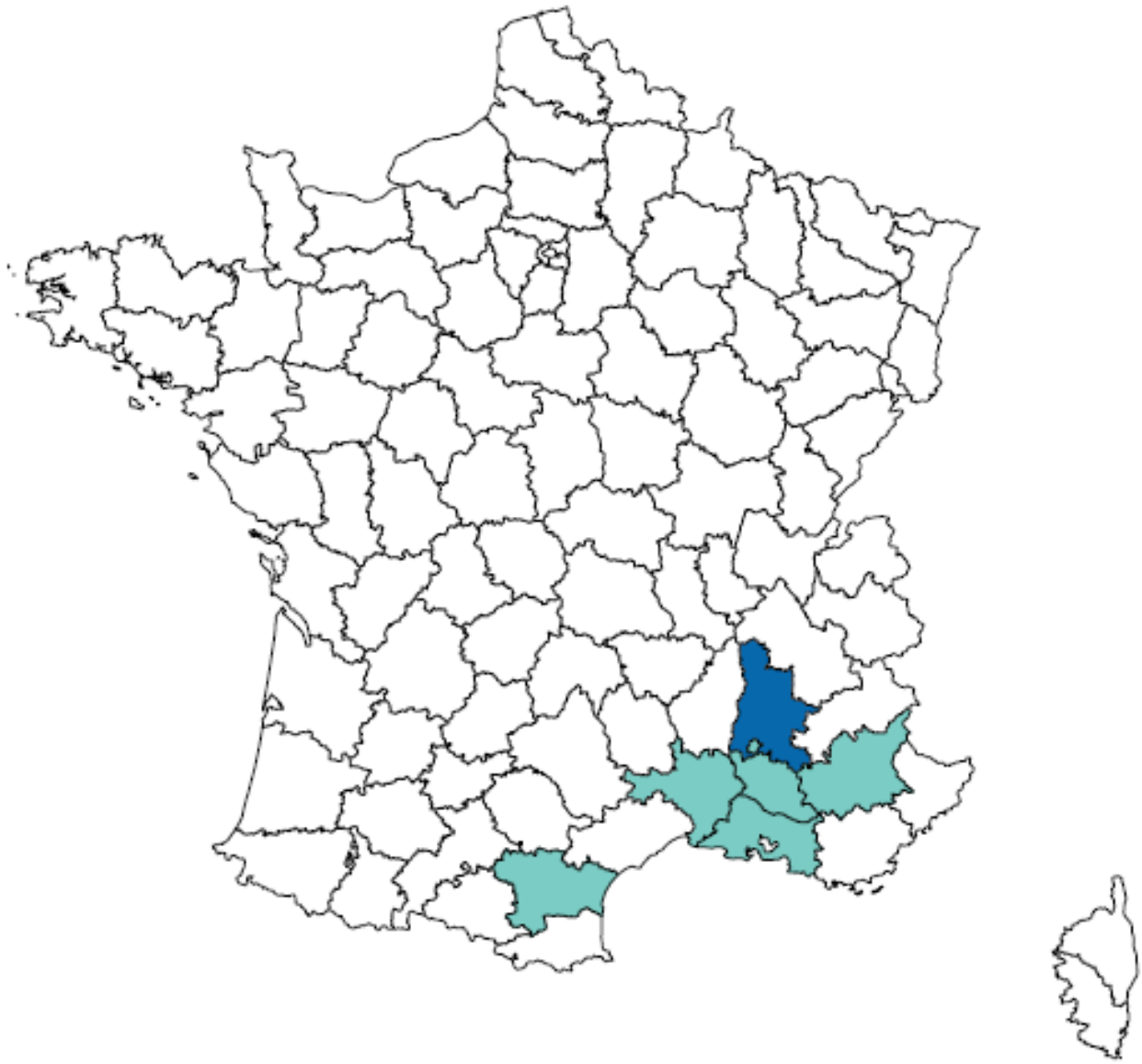
Source : FranceAgriMer d'après les données PAC 2021

Persil



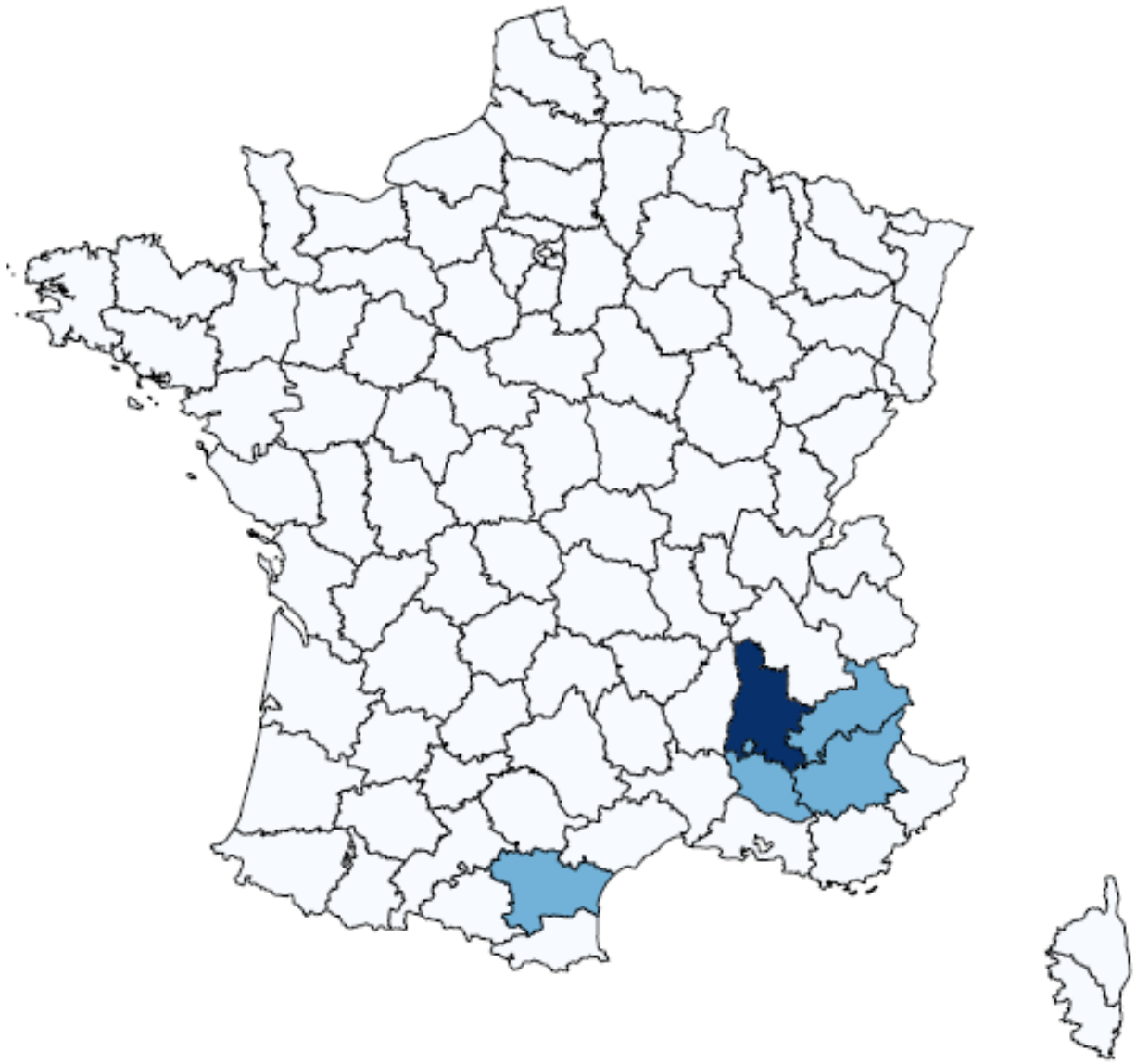
Source : FranceAgriMer d'après les données PAC 2021

Romarin



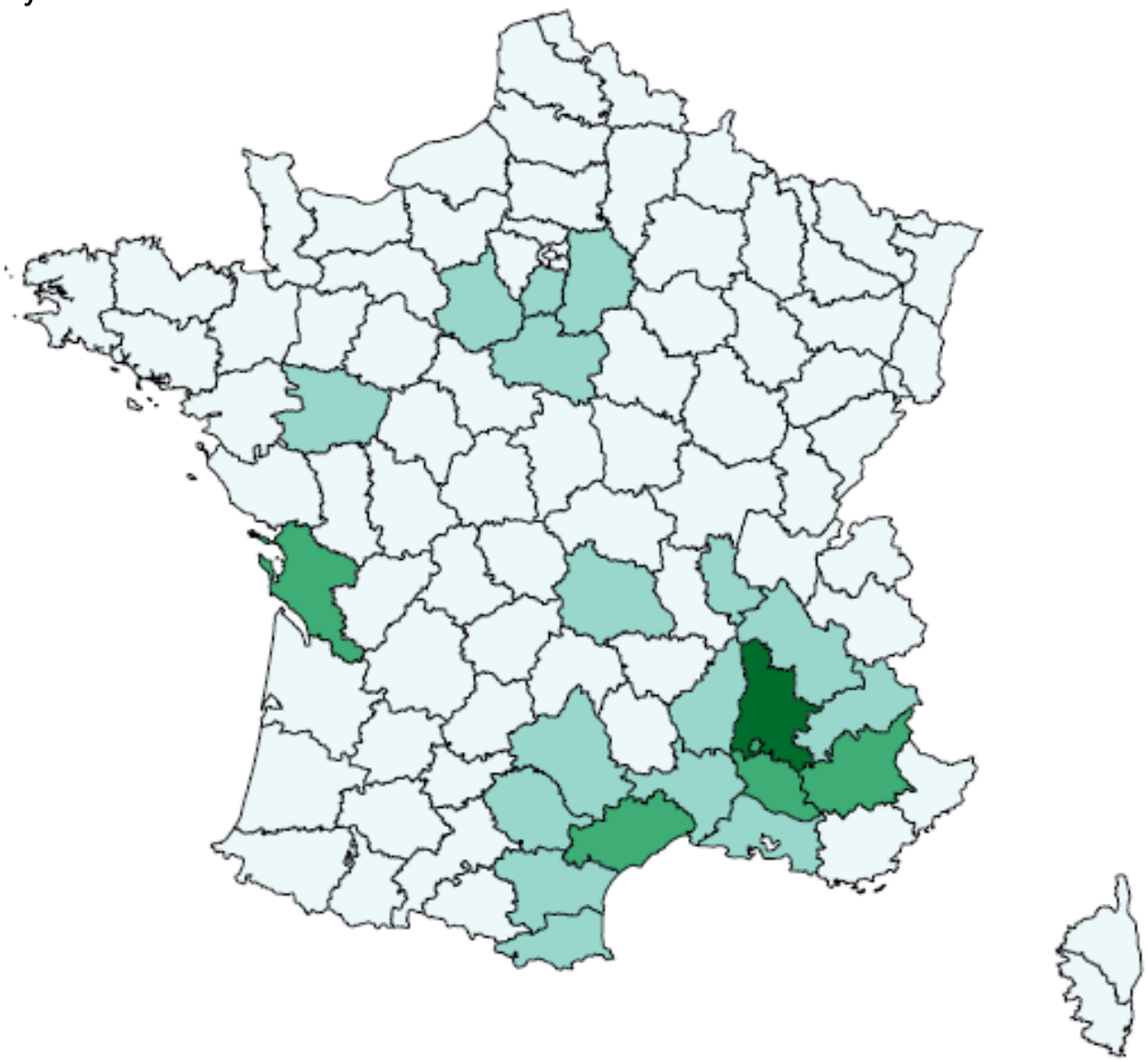
Source : FranceAgriMer d'après les données PAC 2021

Sarriette



Source : FranceAgriMer d'après les données PAC 2021

Thym



Légende

Surface (ha) Thym 2021 par département

- 0.0 - 10.0
- 10.0 - 40.0
- 40.0 - 90.0
- 90.0 - 350.0

Source : FranceAgriMer d'après les données PAC 2021

Inventaires du Comité Interprofessionnel des Huiles Essentielles Françaises (CIHEF)

L'Interprofession (CIHEF) dispose de données nécessaires à l'appréciation du potentiel de production et des récoltes d'huiles essentielles (HE) de lavande et lavandin dans la mesure où des accords interprofessionnels agréés pour chaque campagne par les pouvoirs publics rendent les déclarations de ces données obligatoires.

Le CIHEF réalise des estimations sur la base des déclarations disponibles.

Organisation économique des producteurs

Les coopératives bénéficient d'un soutien financier de FranceAgriMer qui s'inscrit dans le cadre d'un programme stratégique. À ce titre, elles fournissent annuellement à FranceAgriMer un état des surfaces, apports, ventes, stocks et prix minimum/maximum pour l'ensemble des produits apportés par les adhérents et commercialisés par les coopératives. Chaque produit a une définition très fine : nom de la plante, qualité, variété, partie utilisée ou transformée (feuilles, capitules, racines…), type de produit (sec, frais, huile essentielle…), spécialité (coupe infusette, 1ère qualité, mondée…), mode de culture (conventionnel, culture bio, cueillette…).

Ce n'est néanmoins qu'un échantillon des structures de commercialisation dont la représentativité est hétérogène selon les secteurs.

Pour l'année 2020, dernière campagne disponible, 12 structures ont traité environ 300 plantes déclinées en plus de 1 000 produits.

Liste des plantes de la base de données des groupements de producteurs (non exhaustive)

Plantes à parfum	Plantes aromatiques	Plantes médicinales	
Cassis Bourgeons	Ail des ours	Absinthe	Hamamélis
Hélichryse	Aneth	Achillée millefeuille	Hysope
Iris racine	Anis vert	Angélique	Ispaghul-Psylium
Jasmin	Basilic	Armoise	Jusquiame
Lavande clonale	Carvi	Arnica	Livèche
Lavande fine	Cerfeuil	Artichaut Feuille	Marrube
Lavandin Abrial	Ciboulette	Aurone	Mauve
Lavandin Grosso	Coriandre	Ballote	Millepertuis
Lavandin Super	Estragon	Bardane	Mélilot
Lavandin Autres	Fenouil amer	Belladone	Mélisse
Monarde	Fenouil doux	Bleuet	Passiflore
Oranger Bigaradier	Génépi	Bourrache	Pastel
Rose Centifolia	Gentiane	Calendula	Pensée Sauvage
Sauge sclarée	Marjolaine	Camomille Matricaire	Piloselle
Violette feuille	Menthe Douce	Camomille Romaine	Pissenlit
	Menthe Poivrée	Capucine	Prêle
	Origan	Cataire	Psylium noir Provence
	Persil	Chardon Marie	Reine des prés
	Réglisse	Châtaignier	Saponaire
	Romarin	Chèvrefeuille	Sauge officinale
	Safran	Colchique	Seringa
	Sarriette des jardins	Consoude	Sureau
	Serpolet	Digitale Laineuse	Sysimbre
	Thym	Échinacée	Tagette
		Églantier	Tanaisie
		Ergot de seigle	Valériane
		Eschscholtzia/Pavot de Californie	Verveine
		Fenugrec	Véronique
		Fumeterre	Vigne rouge
		Ginseng	Viorne
		Ginko Biloba	
		Grindélia	
		Guimauve	

Agence Bio

L'Agence Bio transmet annuellement à FranceAgriMer un état récapitulatif des productions.

Au moment de leur engagement, les opérateurs en agriculture biologique ont l'obligation de fournir une fiche de notification listant les éléments suivants : structure de l'exploitation, SAU, production végétale bio et commercialisation. L'ensemble de ces informations recueillies par l'Agence Bio fait l'objet de publications statistiques.

L'agence effectue une enquête annuelle (nombre d'exploitations et superficies) auprès des organismes certificateurs. Elle centralise et traite les données collectées qui cependant, présentent certaines difficultés concernant les PPAM :

- Il est difficile de quantifier les surfaces de chaque espèce car une partie est reportée sous la catégorie « divers PPAM » ;
- Certaines PPAM sont couramment incluses dans d'autres surfaces, principalement les aromates qui sont souvent répertoriés dans la catégorie des surfaces légumières ;
- Les organismes certificateurs peuvent « certifier des arbres » sans associer de surfaces (par exemple les tilleuls de haies) qui ne constituent pas des surfaces agricoles déclarées à la PAC.

APAL

L'APAL (Association des producteurs d'appellation d'origine contrôlée huile essentielle de lavande de Haute-Provence) est l'organisme de défense et de gestion (ODG) de l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) de l'huile essentielle de lavande de Haute-Provence. Elle contribue à la mise en œuvre du cahier des charges du produit (spécificité, aire géographique, contrôle produit sensoriel et analytique…). Dans ce cadre, l'APAL gère les données des opérateurs habilités.

Les surfaces mentionnées dans ce rapport ont été calculées en tenant compte de la mise à jour de l'inventaire de l'année en cours ainsi que de celui mis à jour l'année précédente pour les producteurs n'ayant pas retourné leur mise à jour l'année n.

Les indicateurs disponibles sont le nombre de producteurs, les surfaces déclarées, les quantités présentées et les quantités agréées.

Nomenclature douanière utilisée pour les plantes à parfum, aromatiques et médicinales

Pour les plantes en l'état, les rubriques douanières prises en compte sont les suivantes :

0909 21 00	Graines de coriandre, non broyées ni pulvérisées
0909 22 00	Graines de coriandre, broyées ou pulvérisées
0909 31 00	Graines de cumin, non broyées ni pulvérisées
0909 32 00	Graines de cumin, broyées ou pulvérisées
0909 61 00	Baies de genièvre et graines d'anis, de badiane, de carvi, de fenouil, non broyées ni pulvérisées
0910 11 00	Gingembre, non broyé ni pulvérisé
0910 12 00	Gingembre, broyé ou pulvérisé
0910 20	Safran
0910 20 10	Safran, non broyé ni pulvérisé
0910 20 90	Safran, broyé ou pulvérisé
0910 30 00	Curcuma
0910 91	Mélanges d'épices
0910 91 05	Curry
0910 91 10	Mélanges d'épices non broyées ni pulvérisées
0910 91 90	Mélanges d'épices broyées ou pulvérisées
0910 99	Épices (sauf poivre du genre *Piper*, piments du genre *Capsicum* ou du genre *Pimenta*, vanille, cannelle et fleurs de cannelier, girofles [antofles, clous et griffes], noix de muscade, macis, amomes et cardamomes, graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin et de carvi, baies de genièvre, gingembre, safran, curcuma et épices en mélanges)
0910 99 10	Graines de fenugrec
0910 99 31	Serpolet *Thymus serpyllum*, non broyé ni pulvérisé
0910 99 33	Thym, non broyé ni pulvérisé (à l'excl. du serpolet) NB : rubrique 09104013 jusqu'en 2007
0910 99 39	Thym, broyé ou pulvérisé
0910 99 50	Feuilles de laurier
0910 99 91	Épices, non broyées ni pulvérisées (sauf poivre du genre *Piper*, piments du genre *Capsicum* ou du genre *Pimenta*, vanille, cannelle et fleurs de cannelier, girofles [antofles, clous et griffes], noix de muscade, macis, amomes et cardamomes, graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin et de carvi, baies de genièvre, gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry, graines de fenugrec et épices en mélanges)
0910 99 99	Épices, broyées ou pulvérisées (sauf poivre du genre *Piper*, piments du genre *Capsicum* ou du genre *Pimenta*, vanille, cannelle et fleurs de cannelier, girofles [antofles, clous et griffes], noix de muscade, macis, amomes et cardamomes, graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin et de carvi, baies de genièvre, gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry, graines de fenugrec et épices en mélanges).
0909 62 00	Graines d'anis, de badiane, de carvi, de fenouil et baies de genièvre, broyées et pulvérisées
121150	Ephédra, fraîche, réfrigérée, congelée ou séchée, même coupée, concassée ou pulvérisée
12119086 (12119085 avant 2012)	Plantes, parties de plantes, graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasiticides ou similaires, frais, réfrigérés, congelés ou séchés, mêmes coupés, concassés ou pulvérisés (à l'exclusion des racines de ginseng, des feuilles de coca, de la paille de pavot, des espèces du genre Ephédra ainsi que des fèves de tonka)

Pour les huiles essentielles, les nomenclatures retenues sont les suivantes :

3301 12	Huiles essentielles d'orange, déterpénées ou non, y.c. celles dites "concrètes" ou "absolues" (à l'excl. des essences de fleurs d'oranger)
3301 13	Huiles essentielles de citron, déterpénées ou non, y.c. celles dites "concrètes" ou "absolues"
3301 19	Huiles essentielles d'agrumes, déterpénées ou non, y.c. celles dites "concrètes" ou "absolues" (à l'excl. des huiles essentielles d'orange, de citronou de lime)
3301 24	Huiles essentielles de menthe poivrée (*Mentha piperita*), déterpénées ou non, y.c. celles dites "concrètes" ou "absolues"
3301 25	Huiles essentielles de menthes, déterpénées ou non, y.c. celles dites "concrètes" ou "absolues" (à l'excl. des huiles de menthe poivrée [*Mentha piperita*])
3301 29	Huiles essentielles, déterpénées ou non, y.c. celles dites "concrètes" ou "absolues" (à l'excl. des huiles essentielles d'agrumes ou de menthes)

Quelques liens utiles

AFC	Association Française des professionnels de la Cueillette de plantes sauvages : www.cueillettes-pro.org
AGENCE BIO	Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique : www.agencebio.org
AIHP	Association Interprofessionnelle des Herbes de Provence : www.cpparm.org
L'ALLIANCE 7	Fédération des produits de l'épicerie et de la nutrition spécialisée : www.alliance7.com
APAL	Association des Producteurs d'huile essentielle de Lavande AOC de Haute Provence : www.lavande-aop.fr
CA26	Chambre d'agriculture de la Drôme : https://extranet-drome.chambres-agriculture.fr
CIHEF	Comité Interprofessionnel des Huiles Essentielles Françaises : www.cihef.org
CNPMAI	Conservatoire National des Plantes à Parfum, Médicinales, Aromatiques et Industrielles : www.cnpmai.net
COSMEBIO	Association française de la cosmétique bio : https://www.cosmebio.org
COSMED	Association professionnelle des petites et moyennes entreprises de la filière cosmétique : www.cosmed.fr
COSMETIC VALLEY	Pôle de compétitivité de la filière parfumerie et cosmétique : www.cosmetic-valley.com
CPPARM	Comité des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales : www.cpparm.org
CRIEPPAM	Centre Régionalisé Interprofessionnel d'Expérimentation en Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales : www.crieppam.fr
EUROPAM	European Herb Growers Association : www.europam.net
ITEIPMAI	Institut technique interprofessionnel des plantes à parfum, médicinales, aromatiques et industrielles : www.iteipmai.fr
LES SIMPLES	Syndicat professionnel de productrices et de producteurs de plantes aromatiques et médicinales : www.syndicat-simples.org
PHYTOLIA	Association nationale interprofessionnelle de la filière des plantes de santé, beauté et bien-être : www.phytolia.plantes-sante-beaute-bien-etre.fr
INNOV'ALLIANCE	Pôle de compétitivité dans les secteurs de l'alimentation, le bien-être et la naturalité : www.pole-innovalliance.com
PPAM DE FRANCE	Union des Professionnels des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales : www.ppamdefrance.com

PRODAROM	Syndicat National des Industries de la Parfumerie : www.prodarom.com
SNIAA	Syndicat National des Ingrédients Aromatiques Alimentaires : www.sniaa.org
SYNABIO	Syndicat National des transformateurs et distributeurs de produits naturels et de culture biologique : www.synabio.com
SYNADIET	Syndicat National des Compléments Alimentaires : www.synadiet.org
UESS	Université Européenne des Saveurs et Senteurs : www.uess.fr
VEGEPOLYS VALLEY	Pôle de compétitivité dans le domaine du végétal : www.vegepolys-valley.eu

Notes

LES DONNÉES

Marché des plantes à parfum, aromatiques et médicinales - Panorama 2020
édition novembre 2021

Directrice de la publication : Christine Avelin
Rédaction : direction Marchés, études et prospective
Conception et réalisation : service Communication / Impression : service Arborial
Photographie ©Pixabay.com
ISSN : 2552-9323

FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 20002 / 93555 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 73 30 30 00 **www.franceagrimer.fr**

FranceAgriMer
@FranceAgriMerFR